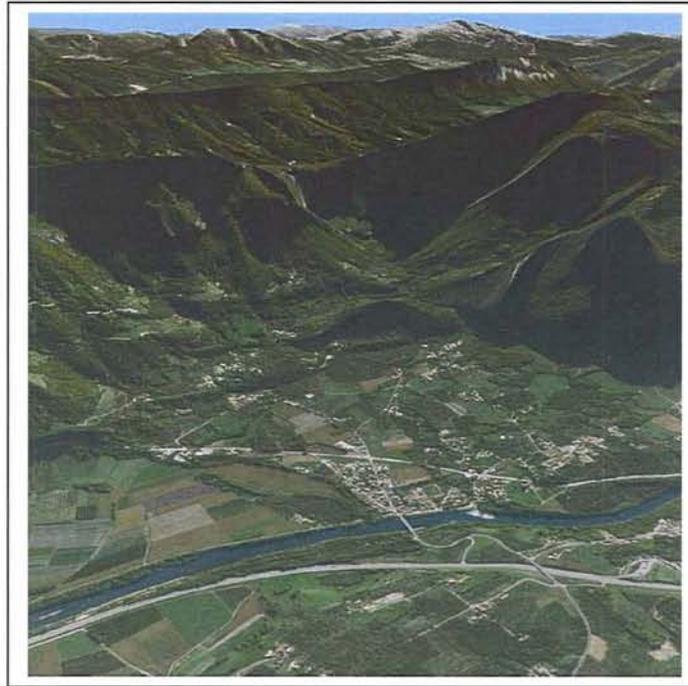


COMMUNE DE SAINT-GERVAIS PLAN LOCAL D'URBANISME



RAPPORT DE PRESENTATION

Vu pour être annexé à
la délibération
d'Approbation du Plan
Local d'Urbanisme en
date du :

12 FEV. 2008

Le Maire,
Bernard Duret



ARCANE
Architectes-Urbanistes

ARCANE Architectes, 6 rue Beyle Stendhal, 38000 Grenoble
tel: 04 78 03 27 27 fax: 04 76 03 27 28 mail: arcane@arcane-archi.fr



Agence Mosaïque Environnement, 111 rue du 1^{er} Mars 1943, 69100 Villeurbanne
tel: 04 78 03 18 18 fax: 04 78 03 71 51 mail: www.mosaïque-environnement.com

COMMUNE DE SAINT-GERVAIS

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRESENTATION Article R.123-2

DIAGNOSTIC	P 7
- Contexte général.....	p 9
- Paysage & Patrimoine	p 25
- Population, Emploi & Secteurs d'activité	p 47
- Formes urbaines, Habitat & Equipements	p 65
- Réseaux, Infrastructures & Transports	p 79
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	p 91
- Contexte réglementaire & institutionnel	p 93
- Les milieux naturels	p 103
- Nuisances, Pollutions & Risques	p 121
- Synthèse des enjeux & Préconisations	p 133
EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA DELIMITATION DES ZONES	p 139
INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	p 148
TABLES DES MATIERES	p 156

La commune de Saint-Gervais (arrondissement de Grenoble), située dans le département de l'Isère, a prescrit, par délibération du 26/03/2003, l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (article L123.18 de la nouvelle loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000).

Ce document d'urbanisme devra, notamment, permettre de répondre à la pression foncière importante à laquelle est soumise la commune, en raison de la proximité de l'agglomération grenobloise.

L'objet des plans locaux d'urbanisme (PLU) est de définir, de façon précise, le droit des sols applicables à chaque terrain. Mais il est également d'exprimer le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des communes. Ce dernier vise à favoriser *«une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, péri-urbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et nuisances de toute nature »*.

Le Plan Local d'Urbanisme se doit donc de programmer l'aménagement du territoire et la gestion des ressources de manière à satisfaire les besoins économiques, sociaux, esthétiques et environnementaux.

PARTIE I : DIAGNOSTIC

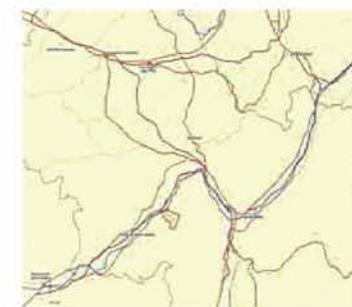
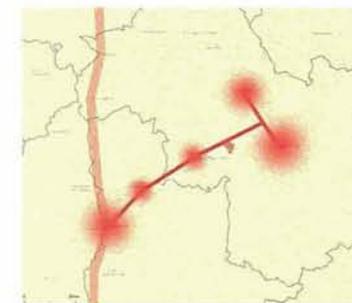
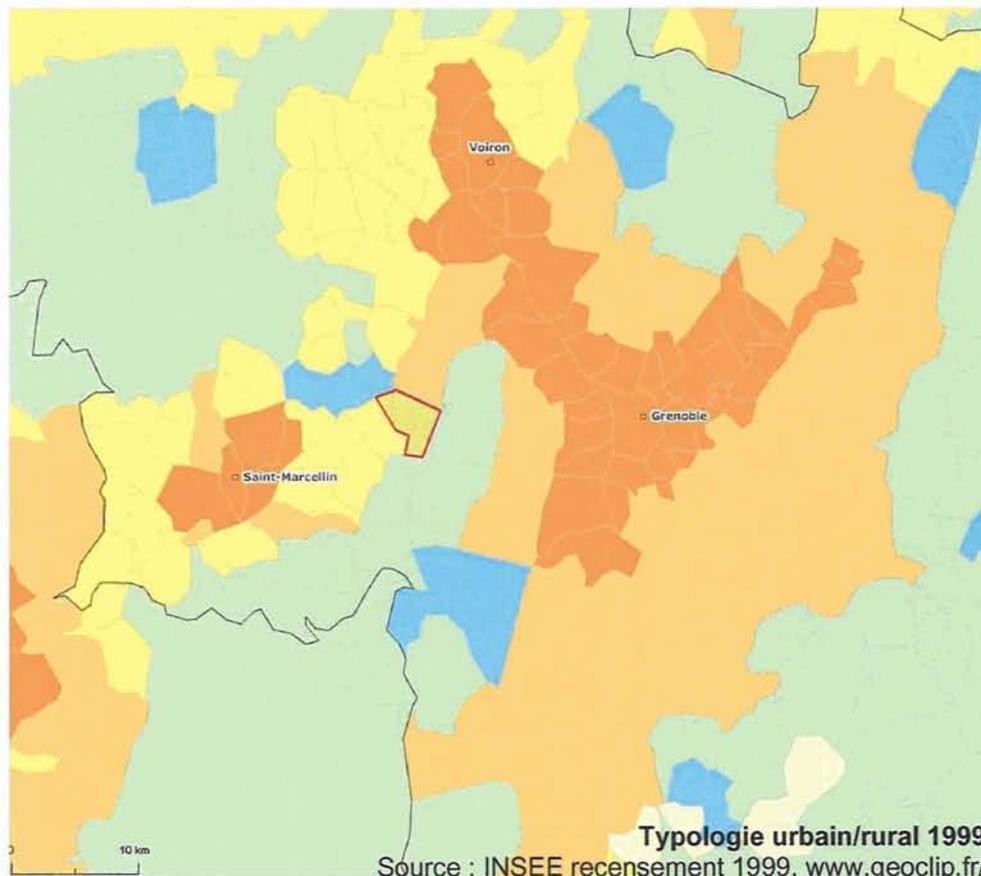
1. CONTEXTE GENERAL

1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située dans la basse vallée de l'Isère, Saint-Gervais est une petite commune rurale rattachée au canton de Vinay, canton dont la géométrie coïncide avec celle de la communauté de communes du Pays de Vinay-Tullins regroupant 7 925 habitants en 1999.

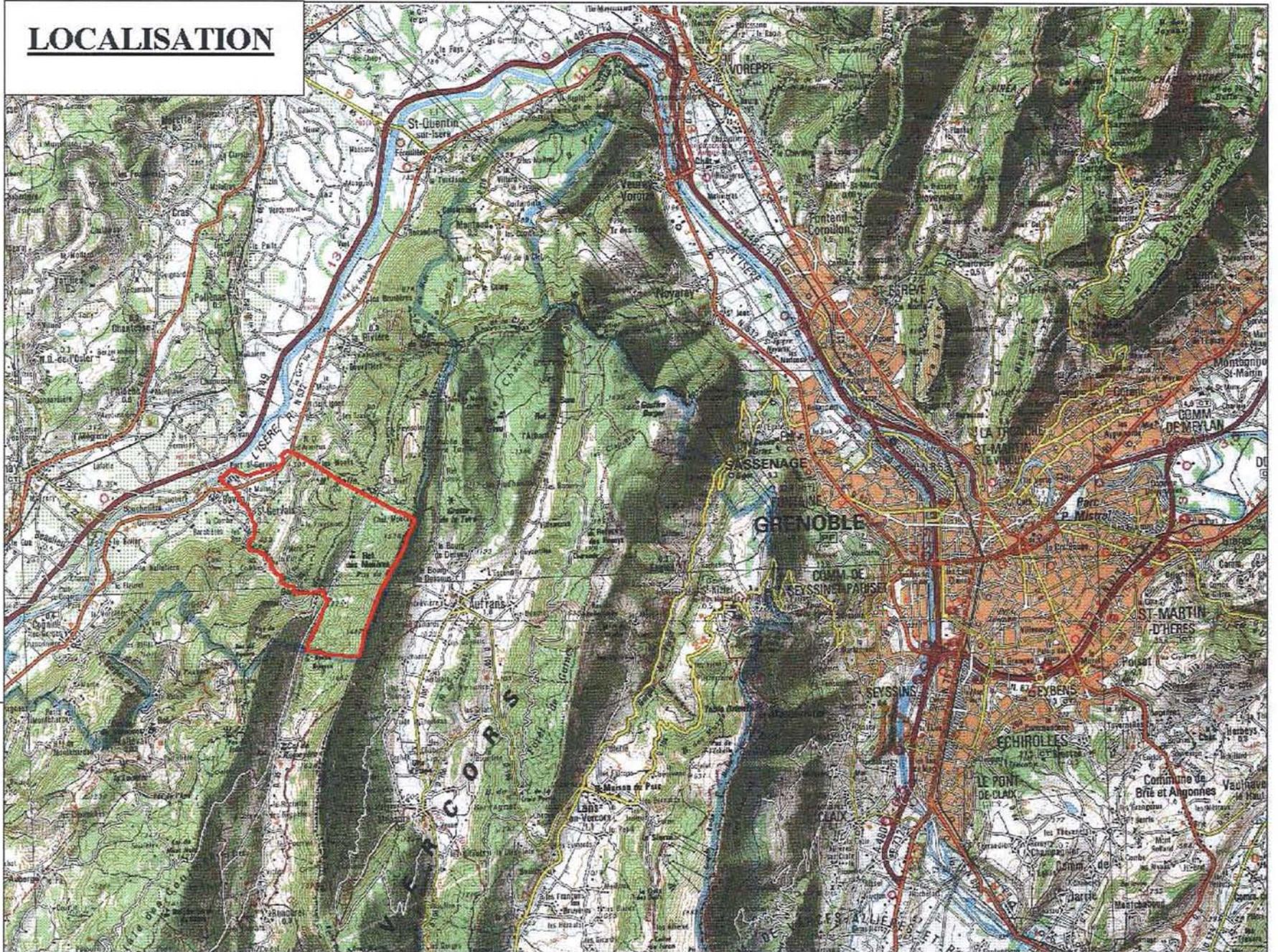
Traversé par la RD1532 qui relie Grenoble à Valence, le territoire communal s'étire de la rive gauche de l'Isère aux falaises du Vercors.

Bordée par les communes d'Autrans et de Méaudre à l'est, de Rencurel au sud, de Rovon et de l'Albenc à l'ouest et de La Rivière au nord, la commune s'étend sur 1 315 hectares pour une population annoncée par la mairie de 525 habitants en avril 2007, soit une densité de près de 40 habitants au km².



Au titre de l'INSEE, Saint-Gervais est une commune multipolarisée qui se tourne vers les communes comme Saint-Marcellin, Vinay ou Tullins aux alentours. Dans un périmètre un peu plus large, on retrouve les agglomérations de Grenoble, de Voiron, de Romans/Isère et même de Valence. Cette position sur l'axe Grenoble – Valence transforme petit à petit le caractère rural de la commune en espace de périurbanisation. Et c'est bien là tout l'enjeu de ce territoire riche de diversité.

LOCALISATION



0 4 km

1/100 000

Fond : scan100 (c) IGN (R)



1.2 HISTORIQUE

Saint-Gervais se nommait autrefois *Armieu* (ou *Armieux*), Saint-Gervais n'étant que le nom d'une paroisse. Le mandement d'Armieu comprenait les communautés de Saint-Gervais, Rovon et La Rivière. Durant la Révolution, Saint-Gervais redevint Armieu. Ses terres ont fait partie des possessions de la maison de Vinay, branche cadette de la famille de la Tour du Pin et passèrent, par succession, à la maison de Sassenage. Le château d'Armieu fut, semble-t-il, fondé en 1084. Dévasté en 1588, il n'en reste que quelques ruines ensevelies sous les ronces. Ce château occupé par une troupe de protestants, fut assiégé en 1577 par M. de Gordes. Le siège fit de nombreuses victimes mais les assiégés purent s'enfuir par les montagnes à la faveur de la nuit. On a découvert en 1938, à 50m des ruines du château, une épée brisée qui date, sans doute, de cet épisode. Elle porte au haut de la lame, la devise « pour bien tenir et vérité » qui doit se lire « pour tenir le bien et la vérité ».

1.2.1 Notre-dame d'Armieu

Il existe près du village, sur la roche d'Armieu, une petite chapelle édifée sur une plateforme étroite des contreforts du Vercors. Elle domine d'une dizaine de mètres une niche taillée dans le roc qui contenait une statue de la Vierge. Cette Chapelle perpétue le souvenir d'un pèlerinage plus que millénaire puisqu'il remontait au VIII^e ou IX^e siècle. Son origine fait l'objet de plusieurs versions. La première indique qu'au temps de l'occupation sarrasine (VIII^e siècle), les maures rançonnaient les voyageurs au niveau du rocher d'Armieu devenu un véritable coupe-gorge. Quand les envahisseurs eurent quitté la région, la population, en action de grâce, creusa une niche dans le rocher et y plaça une statue de la Vierge. Selon une autre source, des bateliers de l'Isère, en perdition sous le rocher, promirent, s'ils sortaient sains et saufs de cette situation dramatique, de rendre un hommage à Marie. Ils furent exaucés et ramenèrent de Beaucaire (but de leur voyage), une statue de la Vierge qu'ils placèrent dans une cavité de la roche d'Armieu. Une troisième version reprend les circonstances de la précédente mais précise que les marinières furent entraînés par l'Isère démontée et que leur radeau s'immobilisa contre la montagne. Ne pouvant aller plus loin, ils sondèrent le lit de la rivière et en retirèrent une vierge de marbre noir. Ils la placèrent alors sur leur embarcation et purent naviguer en sécurité. Ils la déposèrent ensuite dans une petite grotte de la roche et les bateliers de l'Isère prirent l'habitude de la saluer à chacun de leur passage. Dans les outrances de 1793, deux révolutionnaires fanatiques brisèrent la statue et jetèrent les morceaux dans les bosquets environnants. On dit que les profanateurs subirent un châtement exemplaire.

On remplaça la statue et le pèlerinage se poursuivit. Un article signé Jacques Roger nous précise que dans les années 1840, un 15 août, les habitants de La Rivière, commune voisine, virent que le rocher d'Armieu était illuminé. Pensant que leurs voisins de Saint-Gervais y faisaient une procession nocturne, ils vinrent pour

Extrait de : Histoire des communes de l'Isère, Arrondissement de Grenoble, Editions Horvath Roanne, Le Coteau (42), 1987



Source : Carte Cassini, XVIII^es

se joindre à eux et... ne trouvèrent personne ! Ils furent stupéfaits de constater que les lueurs aperçues émanaient des fragments de la statue disséminés alentour. Recueillies le lendemain, certaines de ces reliques sont encore pieusement conservées dans les foyers des deux villages.

Il s'agissait, croit-on savoir, d'une statue de marbre de style grec, ce qui confirmerait qu'elle ait été apportée de Provence où elle était parvenue par le port d'Aigues-Mortes. En 1872, l'abbé Payre, curé de Saint-Gervais, entreprit de faire édifier la chapelle qu'on peut voir aujourd'hui. Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, vint la bénir le 6 novembre 1873.

Cet édifice fut entretenu jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale puis se délabra lentement (la cloche en fut volée en 1977) jusqu'à ce qu'un groupe de paroissiens crée en 1980, année du patrimoine, une association dont le but était la restauration de l'édifice. C'est aujourd'hui chose faite et des offices sont à nouveau célébrés dans la petite chapelle de Notre-dame d'Armieu.

1.2.2 La chartreuse des Ecouges

La commune de Saint-Gervais s'étend sur le Vercors dans le vaste et splendide vallon des Ecouges. Ce lieu, désignés dans les textes sous divers noms (Domus Excubiarum, Exquogiarum, In Exqugiis, Scoges), fut donné en 1104 par Guigues de Lans et son frère Raynald aux églises de Sainte-Croix de Quint-en-Diois et de Saint-Pierre de Pont-en-Royans. En 1116, Guillaume, prieur de Quint, remit à son tour les Ecouges aux mains de Saint Hugues, évêque de Grenoble qui décida d'en faire don à l'ordre de Saint-Bruno. Ainsi fut fondée en 1116, la chartreuse des Ecouges dont sont issus Jean de Sassenage qui devint évêque de Grenoble et Dom Gérard, prieur des Ecouges qui devint général de l'ordre qu'il gouverna dix ans, avant de mourir en 1273. La donation de 1104 fut fortement discutée par une ligue de seigneurs des environs qui prétendaient avoir des droits sur les biens cédés. La querelle fut vidée en 1139 quand Hugues II successeur de Saint Hugues et Oldaric, évêque de Die, consacèrent l'église de la chartreuse en présence de 3 000 personnes. Malgré cela, les chartreux qui vivaient dans les conditions très dures recherchées par cet ordre, ne furent jamais nombreux.

En 1391, il n'y a plus de chartreux aux Ecouges, les chartreusines de Parménie quittent leur maison où elles ne sont plus en sécurité du fait des pillages et incendies auxquels se livrent des bandes. Elles s'installent à Revesti (commune de La Rivière), dépendance de la chartreuse des Ecouges. Elles n'y restent guère et en 1422, les Ecouges sont abandonnées par l'ordre, le prieuré était d'ailleurs signalé en ruines dès 1410. La maison et ses dépendances sont remises aux mains du pape Martin V. Un bref du pape Eugène IV, daté de 1442 et mis en application en 1445, remet le prieuré des Ecouges au chapitre de la cathédrale de Grenoble, lequel mit les terres en fermages jusqu'en 1670 où le domaine fut rattaché à la fonderie de Saint-Gervais.



La chartreuse des Ecouges

1.2.3 La fonderie de canons

L'histoire de la fonderie de Saint-Gervais, dont on peut encore voir les bâtiments au lieu dit « le Mas du Port », remonte à une date légèrement antérieure à 1670. En effet, cette année-là, on signale que Mme de Saint-André, marquise de Virieu, a fait installer récemment un martinet et un haut fourneau à la mode liégeoise. Le 23 juillet 1679, Jean Marel obtient du roi des lettres patentes qui autorisent à « faire forger et fabriques des canons de fer dans tel lieu de la province du Dauphiné qu'il estimera propre à cet établissement à charge pour lui de fournir chaque an dans les arsenaux de la marine, le nombre de canons de tels calibres qui lui en sera ordonné ». Il lui restait à obtenir à bail la jouissance des bâtiments et des forêts que possédait Mme de Virieu.

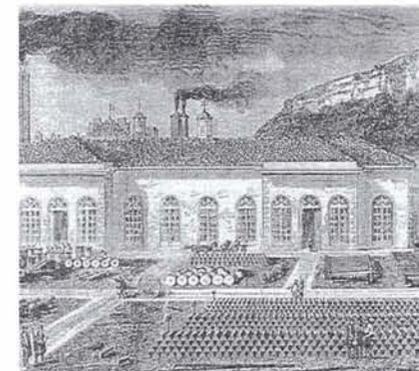
En 1717, les héritiers de Mme de Virieu vendirent la fabrique au chevalier d'Herculais qui la revendit au roi le 4 avril 1731. Désormais, le concessionnaire de la fonderie sera placé sous le contrôle d'ingénieurs de la marine. Elle connut une grande prospérité jusqu'en 1758, employant jusqu'à 120 ouvriers. A partir de cette date, l'usine connut des difficultés de fabrication et cessa sa production de canons. Elle fut affermée à des négociants qui l'exploitèrent pour d'autres productions. En 1783, M. d'Herculais la racheta au roi et y installa une société qui, elle aussi, ne travailla que pour des productions civiles et l'abandonna en 1788.

Le propriétaire ayant émigré pendant la Révolution, ses biens furent confisqués le 24 avril 1794 et, le 5 mai suivant, un arrêté du Comité de Salut Public décida la remise en activité de la fonderie à canons. En réalité, il fallut attendre 1804 pour qu'on vit à nouveau un canon sortir de la fabrique.

Sous l'Empire, la production atteignit le rythme d'une pièce par jour. En 1814, un détachement autrichien, risquant de s'emparer de l'établissement, la direction fit jeter dans l'Isère toutes les pièces achevées ou en cours de fabrication. Avec la Restauration, M. d'Herculais, revenu de l'étranger, voulu rentrer en possession de son bien, mais la marine qui avait fortement investi dans la fonderie, s'y opposa non sans avoir toutefois racheté 60 000F les droits du propriétaire.

En 1819, l'activité reprend mais le matériel est obsolète et les techniques de fabrication semblent déjà dépassées. A cela s'ajoute la funeste erreur des révolutionnaires qui coupèrent l'usine de son approvisionnement en charbon de bois, en vendant, à part la forêt des Ecouges.

Les acquéreurs vendaient le combustible à des prix prohibitifs, diminuant ainsi la « compétitivité » des pièces de Saint-Gervais. Néanmoins la production continua. En 1864, l'usine occupait encore 99 personnes, elle comptait 2 hauts fourneaux, 4 fours à réverbère et 9 bancs de forgerie de divers calibres. Le 30 avril 1865, le ministre de la Marine fait savoir que jusqu'à nouvel ordre, l'établissement ne fabriquerait plus de bouches à feu. De 1865 à 1869, on y produit encore divers accessoires avec un personnel réduit puis le 10 septembre 1869, est prononcée la fermeture définitive de l'établissement, victime de l'évolution des techniques (tubes rayés, apparition de l'acier en artillerie). En 1875, l'usine est mise en vente par l'administration des domaines.



Gravure de l'âge de prospérité de la fonderie de Saint-Gervais

Le port et la fonderie vu du ciel





La cascade de la Drevenne

On peut aujourd'hui voir à Paris, au musée de l'Armée, une pièce de 36 pesant 3 343 kg et portant l'inscription « Saint-Gervais 1810 N°42 ». Enfin, sur la place du village est pointé un canon de 3 697 kg, sous lequel on peut lire : « Ce canon fondu en 1843 à la fonderie nationale de Saint-Gervais a été expédié à l'île Bourbon pour assurer sa défense. Le département de la Réunion en a fait présent à M. Vaudeville, préfet de l'Isère, qui l'a remis le 7 juillet 1973, à la commune de Saint-Gervais ».

1.2.4 La route des Ecouges

De toutes les portes du Vercors, celle des Ecouges est la plus vertigineuse et la plus pittoresque. Il fut longtemps question de la percer au cours du XIX^e siècle, ne fût-ce que pour faciliter les approvisionnements de la fonderie de canons. Curieusement, c'est après la fermeture de cette dernière que fut décidée l'ouverture de la route. Le tracé fut adopté en 1878. Cette route (actuel CD 35) est devenue avec le site Malleval, le principal élément touristique du canton de Vinay. La cascade vertigineuse de la Drevenne qui semble barrer le passage et l'encorbellement audacieux taillé dans la falaise l'expliquent suffisamment. C'est d'ailleurs la qualité défensive du site qui justifie qu'il fut le 21 juin 1944, le théâtre de combats acharnés. Après la deuxième Guerre Mondiale, les Ecouges se vidèrent de leurs derniers habitants jusqu'à ce que l'initiative d'un jeune couple y crée un gîte refuge.

1.3 LE CADRE PHYSIQUE

La présentation du contexte physique est indispensable pour comprendre un territoire. Les facteurs physiques (relief, géologie, climat) conditionnent en effet la répartition de la végétation et de la faune, et contribuent à l'identité d'un paysage. Ils expliquent en grande partie les potentialités économiques d'un espace et sont nécessaires pour appréhender les ressources naturelles disponibles.

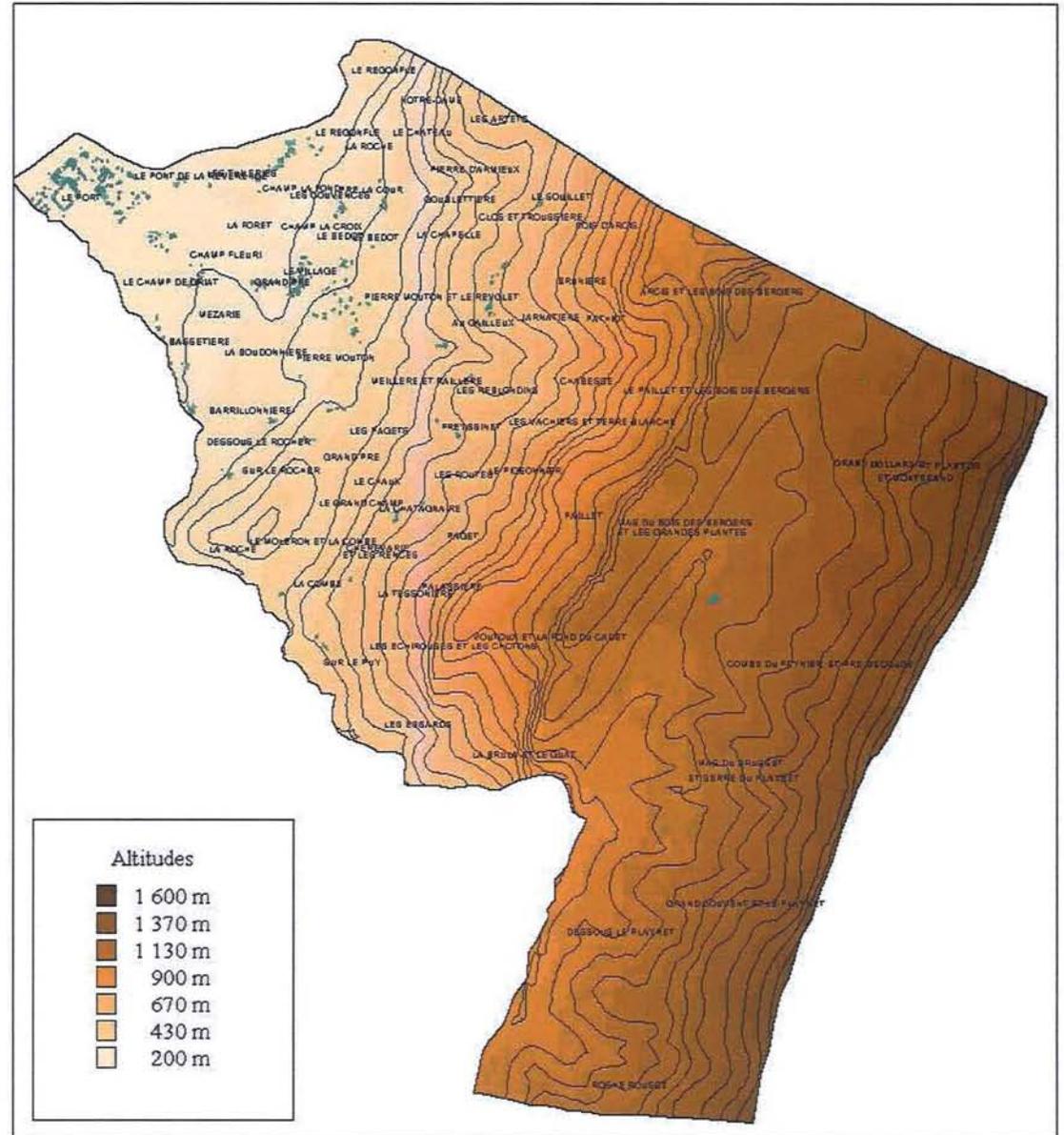
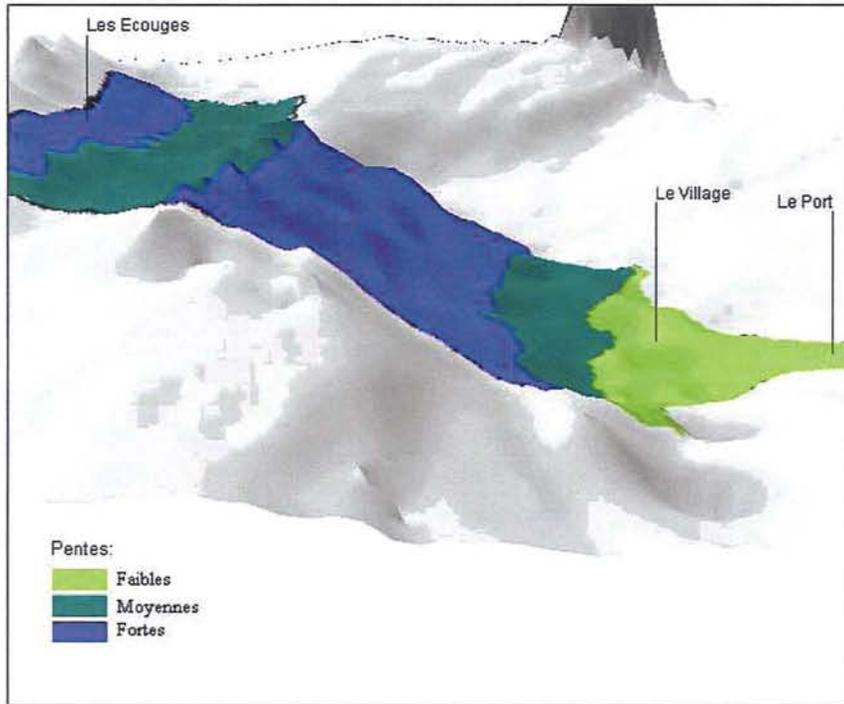
1.3.1 Contexte topographique

La commune de Saint-Gervais se caractérise par sa position médiane entre la plaine de l'Isère à l'Ouest, et les falaises du massif du Vercors à l'Est. Les altitudes s'échelonnent ainsi selon une large amplitude : de 180 mètres au niveau du Port, à 1536 mètres au sommet du Banc des Ours (contrefort Ouest du massif du Vercors).

Entre ces deux extrêmes, la commune présente deux faciès topographiques très distincts :

- la partie Ouest où se situe l'essentiel des zones urbanisées est caractérisée par des pentes faibles depuis l'Isère jusqu'au bourg (altitudes entre 200 et 700 m) ;

LA TOPOGRAPHIE



0 1 km

1/25 000

Fond : scan25 (c) IGN (R)
Source : BD-ALTI IGN (c)

- A l'Est du bourg, on observe un relief de type montagneux avec une élévation constante des altitudes d'Ouest en Est et des pentes fortes à très fortes (60 %). Sur cette partie, des falaises abruptes, orientées nord-sud, créent des accentuations de pentes conséquentes.

Cette déclivité importante (50 % en moyenne sur Saint-Gervais*) donne son orientation aux cours d'eau qui vont converger vers l'Isère. Les falaises et fortes pentes ont donné naissance à des cascades importantes, des combes et des canyons dont le plus spectaculaire est celui des Ecouges. Ce dernier, orienté perpendiculairement aux pentes, constitue une rupture dans l'élévation d'altitude.

La topographie très contrastée a conditionné l'occupation du sol, et notamment l'implantation du bâti qui s'est développé sur les parties basses les moins pentues, dans la vallée de l'Isère. Le relief a également influencé l'agriculture qui se développe dans la plaine de l'Isère, les pentes étant majoritairement boisées.

1.3.2 Contexte géologique

La commune se caractérise par des formations géologiques orientées Nord-Est / Sud-Est, perpendiculairement aux pentes.

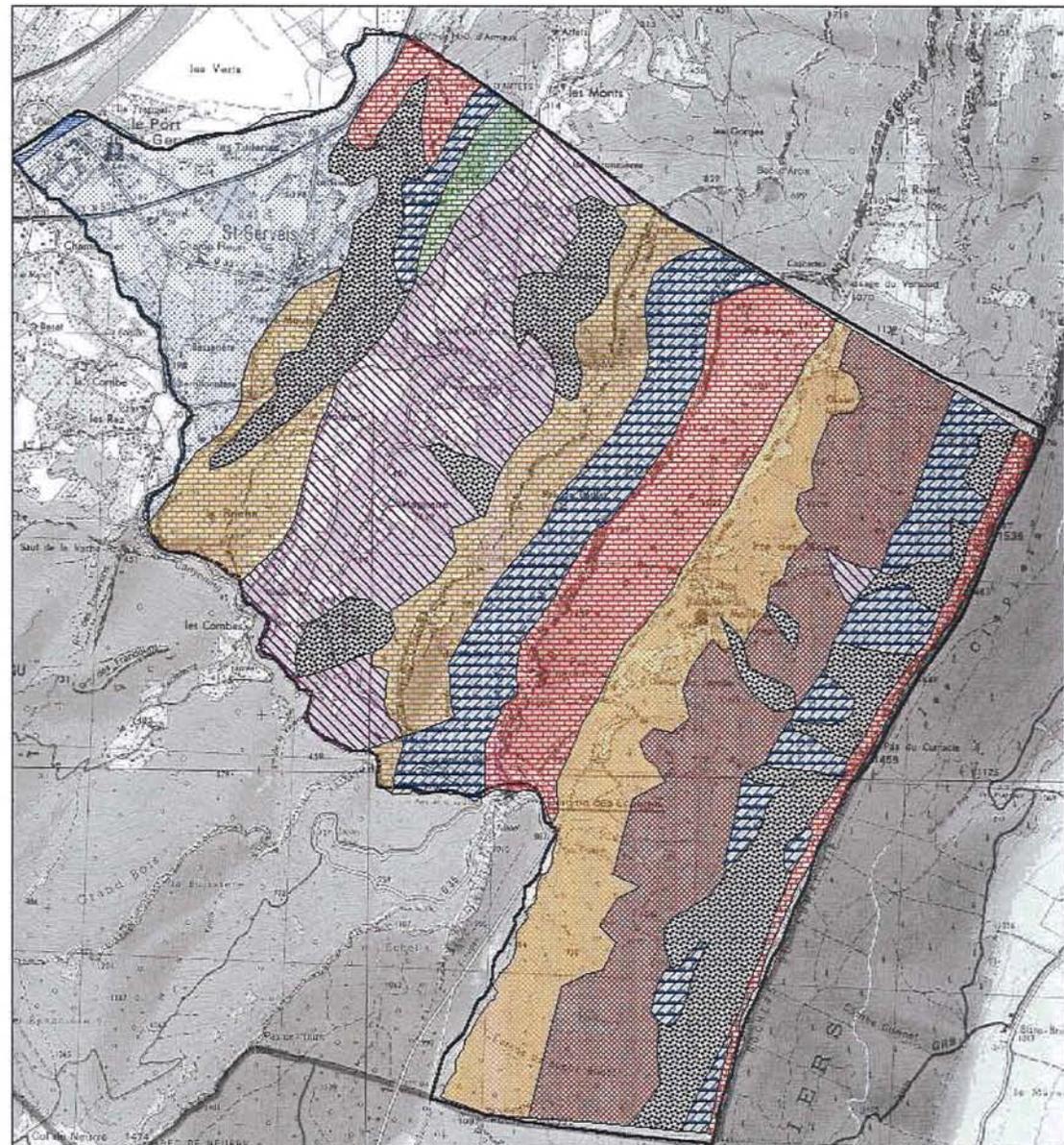
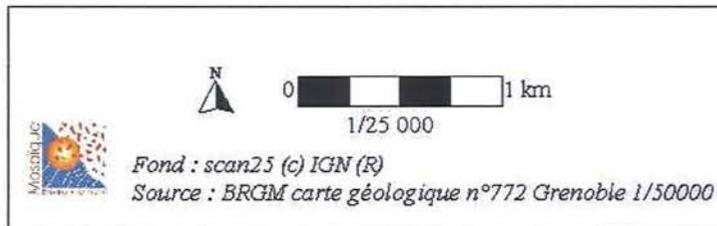
A l'Ouest du territoire communal se trouvent des formations fluviales imperméables (où s'écoule l'Isère actuelle) et fluvio-glaciaires constituées d'alluvions. Ces dernières sont issues du retrait wurmien du glacier de la plaine de l'Isère, il y a environ 50000 ans, suivi d'un épisode lacustre important. Elles ont été entaillées par l'Isère qui, serpentant en de larges méandres, a apporté des alluvions fluviales dans la plaine. Ces formations ont constitué des sols fertiles mis en valeur par l'agriculture.

Les formations calcaires du Crétacé inférieur (100 à 150 millions d'années) sont très présentes sur la commune. Elles constituent les reliefs rocheux massifs que l'on retrouve dans le Vercors occidental. Les calcaires blancs urgonien, massifs à pâte fine ou cristalline, forment sur la commune la puissante falaise ouvrant sur les premiers reliefs du Vercors à l'Est. Ils sont complétés par des complexes de calcaires argileux et marno-calcaires que l'on retrouve sur les premières pentes, ainsi que sur l'extrémité Est de la commune, avant le banc des Ours. On y observe des calcaires lités noirs, légèrement siliceux, des calcaires argileux noirs ou marneux. En deçà de ces formations, des calcaires roux constituent une barre rocheuse assez massive (lieu-dit La Roche et Roche de Belle).

La transition entre la plaine et les reliefs orientaux de la commune est matérialisée par une large formation marneuse (mélange de calcaires et d'argiles). Il s'agit d'une marne bleutée dans laquelle on trouve quelques intercalations marno-calcaires.

* Source : diagnostic du territoire, V. Blanc, PNR Vercors, 2003

LA GEOLOGIE



A tendance sableuse sur la frange ouest, ces marnes sont constituées d'éléments très variés, appartenant à toutes les roches alpines, inclus dans un ciment molassique. Du fait de la nature des terrains avoisinants, les calcaires sont souvent les éléments prédominants dans ces marnes.

Conjugué au relief, le contexte géologique a largement conditionné l'occupation des sols de la commune : l'agriculture est essentiellement concentrée dans la plaine alluvionnaire, tandis que les reliefs calcaires sont dominés par des boisements de feuillus. De nombreux éboulis anciens (péglaciaires) sont également présents, souvent colonisés par la végétation ou occupés par la culture du noyer dans les parties basses.

1.3.3 Contexte climatique

La climatologie de la commune est directement corrélée à son relief. En effet, les contrefort Ouest du massif du Vercors vont bloquer les circulations atmosphériques et entraîner, sur cette partie du territoire, un climat de type montagnard avec de fortes précipitations, nettement plus importantes que sur le reste de la vallée de l'Isère (1100 mm en moyenne sur la commune de la rivière).

Ces fortes précipitations vont accentuer les phénomènes torrentiels des cours d'eau de la commune qui, associés aux fortes pentes, sont à l'origine de phénomènes de glissements de terrain localisés. Les ombres portées engendrées par ce relief vont également limiter l'ensoleillement.

1.3.4 Contexte hydrographique

Sur le territoire communal, on retrouve bien évidemment l'Isère à la frange nord-ouest. Saint-Gervais appartient au bassin versant de cette rivière. On retrouve également la Drevenne qui sert de limite avec Rencurel au sud-ouest. Elle est le principal affluent de l'Isère sur la commune. On retrouve de plus de nombreux cours d'eau, ruisseaux, temporaires ou constants qui s'écoulent globalement dans le sens sud-est – nord-ouest. Le contexte hydrographique ainsi que le contexte hydrogéologique sont décrits dans la partie II : **Etat initial de l'environnement, § 8-1.**

1.4 CADRE ADMINISTRATIF

Située au cœur du département de l'Isère, dans la région du Bas Grésivaudan, la commune de Saint-Gervais est rattachée au canton de Vinay (qui regroupe 11 communes) et constitue l'une des entrées dans le massif du Vercors.



1.4.1 L'intercommunalité

Saint-Gervais fait partie de la **Communauté de Communes du Pays de Vinay**, créée en 1994, à laquelle adhèrent 15 communes. Ses compétences obligatoires sont :

- le développement économique (zones d'activités, promotion du bassin économique, aide à l'immobilier d'entreprise et richesses touristiques et rurales),
- l'aménagement de l'espace (SCOT, Schéma de secteur, ZAC et aménagement rural),

Ses compétences optionnelles sont :

- l'alimentation en eau potable (production, transport et distribution),
- l'assainissement collectif et individuel,
- l'environnement (mise en valeur du cadre de vie et signalétique des voiries et sentiers de randonnées),
- le logement social d'intérêt communautaire,
- les ordures ménagères (élimination et valorisation).

Parmi ses autres domaines d'intervention figurent :

- la culture (musique, patrimoine naturel bâti, manifestations culturelles),
- l'action sociale,
- les réserves foncières,
- l'accès aux nouvelles technologies.

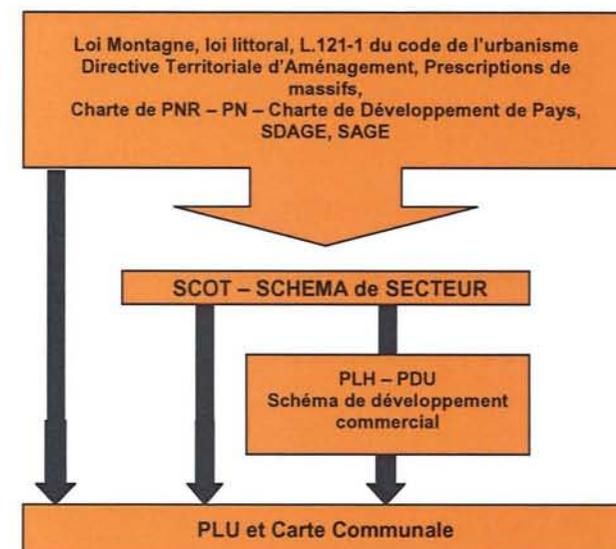
1.4.2 Les procédures et les documents de niveau supérieur

Un certain nombre de programmes ou de procédures s'appliquent sur la commune. Ils ont pour vocation de fixer des orientations, des objectifs ou des politiques sur le territoire. Pour bien des problématiques, une nécessaire coordination et une convergence des politiques et projets devront permettre d'atteindre des objectifs communs. Rappelons enfin que certaines politiques et procédures s'imposent au PLU qui devra être compatible avec leurs objectifs.

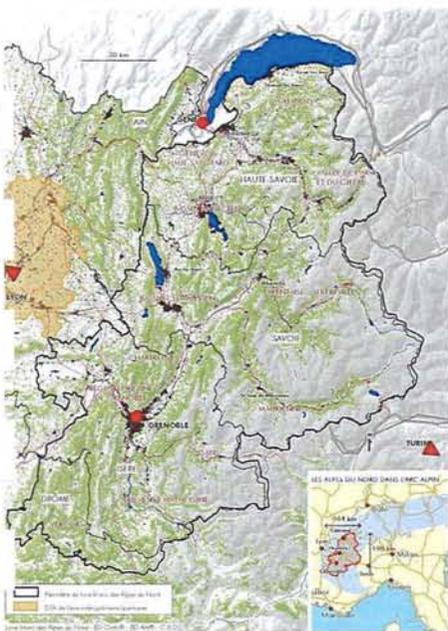
1.4.2.1 La loi montagne : Art. L. 145-3 du code de l'urbanisme

Le territoire de la commune est située partiellement en zone de montagne (Hameaux du Souillet, de Freyssinet, du Moleron, de la Chatagnaire et du Puy). Ces zones sont à ce titre concernées par la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative à la protection et à l'aménagement de la montagne.

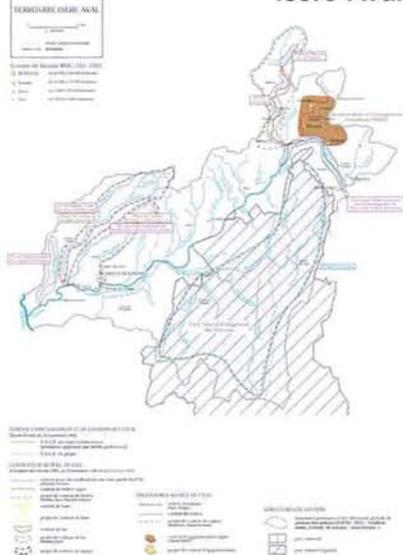
Ce principe de protection vise à :



Périmètre de la DTA



Périmètre du SDAGE secteur Isère-Aval



- préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières (est également pris en compte la situation des sièges d'exploitation) ;
- préserver les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard ;
- respecter le principe d'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux existants.

1.4.2.2 La Directive Territoriale d'Aménagement Alpes du Nord

Le Comité Interministériel du 6 mars 2006 a approuvé le Livre Blanc des Alpes du nord élaboré par la DRE Rhône-Alpes à partir des travaux antérieurs et soumis, en 2005, à la consultation des collectivités locales et autres personnes publiques associées. Le Livre blanc se compose d'un diagnostic et de six orientations :

- organiser la métropole du sillon alpin dans un système multipolaire,
- garantir le droit au logement, par une offre diversifiée et accessible à tous,
- préserver un système d'espaces naturels et ruraux et les ressources naturelles et patrimoniales,
- organiser la poursuite du développement économique, en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité,
- pérenniser le potentiel touristique,
- garantir un système de transport durable pour les liaisons internes et internationales.

Le CIACT du 6 mars 2006 a également donné mandat au préfet de région de poursuivre l'élaboration de la DTA des Alpes du nord sur un nombre limité d'objectifs. La DRE Rhône-Alpes et les DDE de la Drôme, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie travaillent actuellement à la rédaction d'un projet de DTA qui sera composée du Livre blanc et d'une partie à valeur prescriptive portant sur quelques objectifs d'aménagement.

1.4.2.3 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse

Le SDAGE RMC, qui relève de la loi sur l'eau de 1992, est un document cadre qui fixe les orientations fondamentales pour une gestion concertée et coordonnée des cours d'eau. Il est destiné à harmoniser le développement des zones urbaines et des activités économiques dans un souci de préservation de ressource en eau. Le SDAGE RMC affiche 10 orientations fondamentales applicables sur le territoire :

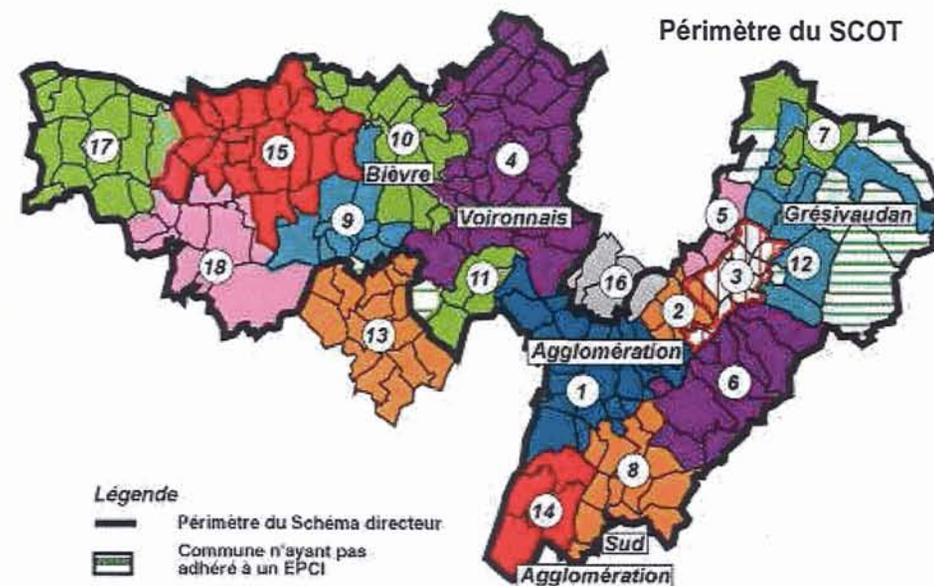
- Poursuivre la lutte contre la pollution ;
- Garantir une qualité de l'eau à la hauteur des exigences des usages ;
- Réaffirmer l'importance stratégique et la fragilité des eaux souterraines ;
- Mieux gérer avant d'investir ;
- Respecter le fonctionnement naturel des milieux ;
- Restaurer ou préserver les milieux aquatiques remarquables ;

- Restaurer d'urgence les milieux particulièrement dégradés ;
- S'investir plus efficacement dans la gestion des risques ;
- Penser la gestion de l'eau en termes d'aménagement du territoire ;
- Renforcer la gestion locale et concertée.

Ici, la commune de Saint-Gervais fait partie du territoire Isère-Aval, un secteur du SDAGE qui s'étend de Voiron à Romans.

1.4.2.4 Schéma Directeur de la RUG et SCOT

La commune de Saint-Gervais, à travers la communauté de Commune du Pays de Vinay entre dans le périmètre du **Schéma Directeur de la Région Urbaine Grenobloise**. Le syndicat mixte du Schéma Directeur de la RUG travaille sur l'intégration des nouvelles EPCI entrante et sur le passage au **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Région Urbaine Grenobloise**. A ce titre, la commune et son PLU devra être compatible avec ces documents de niveau supérieur qui donnent des orientations en terme de déplacements, de préservation des espaces naturels et agricoles, de localisation d'espace économique...



1.4.2.5 Pays du Sud Grésivaudan

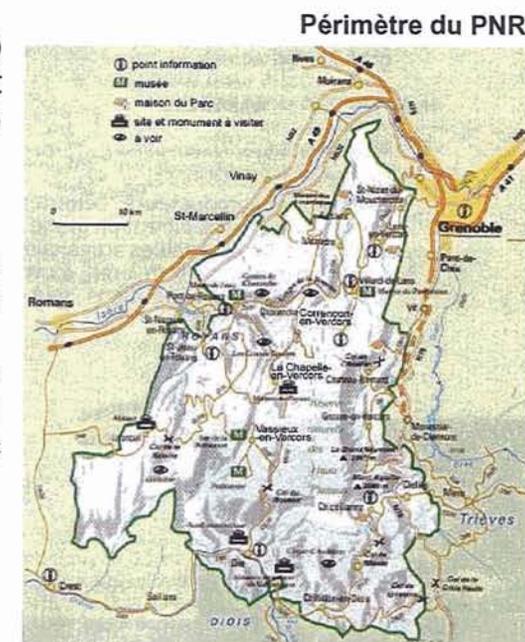
La commune fait également partie des 43 communes (sur 3 cantons) engagées dans la réflexion pour l'élaboration de la charte de développement dans le cadre du périmètre d'étude du **Pays du Sud Grésivaudan** (arrêté préfectoral du 22/04/2003).

1.4.2.6 Le Parc Naturel Régional du Vercors

Elle est rattachée au **Parc Naturel Régional du Vercors**, dont elle constitue l'une des portes d'entrées, notamment grâce à sa position stratégique et à la

présence de la route des Ecouges.

Classé Parc naturel régional depuis octobre 1970, le Parc naturel régional du Vercors est l'un des premiers Parc français par la richesse de ses patrimoines et l'importance de son bilan. La préservation ainsi que la gestion des milieux naturels et des paysages constitue une mission essentielle du Parc naturel régional.



La Charte d'un Parc naturel régional traduit de façon précise les missions générales fixées par le décret du 1er septembre 1994. Pour le Parc naturel régional du Vercors, les axes prioritaires sont au nombre de quatre :

- Préservation et gestion des milieux naturels et paysages ·
- Valorisation touristique et culturelle des patrimoines et du bâti ·
- Partenariat avec les acteurs économiques ·
- Accueil et information des publics

La Charte signée en 1996 engage ses signataires pour dix ans ainsi que l'Etat qui l'a approuvée. Elle est mise en œuvre par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Vercors.

La Charte du parc naturel régional du Vercors a été approuvée par décret du 9 septembre 1997.

Le Schéma Directeur respecte la volonté de la charte du Parc de maintenir un équilibre entre les espaces ouverts et les espaces fermés (espaces forestiers, espaces agricoles).

1.4.2.7 Contrat Global de Développement du Sud Grésivaudan

Saint-Gervais est également concernée par le **Contrat Global de Développement (CGD) du Sud Grésivaudan**. Signé en octobre 1999, pour une durée de 5 ans, ses objectifs principaux sont :

- le renforcement de l'économie locale,
- l'accompagnement de l'agriculture,
- le confortement du tourisme de proximité

1.4.2.8 Le programme LEADER

De plus, un programme européen LEADER + concerne la commune de Saint-Gervais : **LEADER + Chambarrans**. Ses thèmes de programmation sont la valorisation de la filière bois ainsi que la valorisation des produits agricoles et touristiques. Ce programme regroupe sur la période 2000-2006, 106 communes.

1.4.2.9 Autres documents réglementaires

Dénomination	Type	Date approbation	Etat d'avancement	Observations
Contrat de Pays de Tullins-Vinay	Contrat	2002	Approuvé	
Directive Nitrates	Directive	26/07/2004	Approuvé	Les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole ont été redéfinies par arrêté du Prefet de Région Rhône-Alpes le 31/12/2002 (294 communes concernées) ; 3 ^{ème} programme d'actions (AP 04-9905 26/7/04) pour 3 ans.
FC Gervais	Forêt soumise communale			
PSS Saint-Gervais	PSS	13/01/1950	Approuvé	Vaut PPR
PPRI Isère Aval	PPRI	29/08/2007	Approuvé	Risque zoné inondation ; 17 communes concernées
Rb Saint-Gervais	Réglementation de boisement	08/10/1976	Approuvé	
Schéma départemental des carrières de l'Isère	Schéma départemental	11/02/2004		Le schéma départemental des carrières définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département ; il est révisé dans un délai maximum de 10 ans à compter de son appropriation. Les autorisations d'exploitation doivent être en compatibilité.
Saint-Gervais	Analyse enjeux-risques	1995	Réalisée	1/25000 ^{ème} , risques zonés : multirisques
Saint-Gervais	Carte d'aléas		Réalisée	1/10000 ^{ème} , risques zonés : multirisques
Saint-Gervais	Etude d'inondabilité	Juillet 2001		Réalisé par la SOGREAH sur le secteur Isère Aval

Source : Fiche d'identité communale, Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère, rapport du 29/08/06

2. PAYSAGE & PATRIMOINE

2.1 PAYSAGE

2.1.1 Les grands paysages

La commune de Saint-Gervais s'inscrit dans deux grands ensembles paysagers que sont la plaine de Vinay et le Vercors, versant occidental.

2.1.1.1 La plaine de Vinay

Comme la plaine de Saint-Marcellin, la plaine de Vinay rassemble un riche terroir agricole autour d'un bourg de piémont, on ne peut mieux desservi par les infrastructures empruntant la vallée de l'Isère. La réputation de la noyeraie est telle que Vinay est considérée comme la capitale de la noix de Grenoble.

Au plan géomorphologique, on notera que la plaine de Vinay est plus élevée (250m) que le cirque de Moirans (surcreusement glaciaire comblé par les alluvions récentes de l'Isère dont l'altitude actuelle est d'environ 180m).

Au droit de la plaine de Vinay, la rivière a progressivement creusé son lit dans les formations tertiaires lors du retrait des glaciers, ceci explique l'encaissement de l'Isère en aval du verrou du port de Saint-Gervais.

Cette plaine de Vinay est le plus grand verger de noyers d'Europe qui donne un spectacle rare en Isère d'un immense jardin planté entre les collines des Chambarans et le massif du Vercors.

2.1.1.2 Le Vercors – Versant occidental

La chaîne préalpine du Vercors prolonge ici celle de la Chartreuse. Le versant occidental présente un relief vigoureux dans lequel les rivières, sans doute aidées par les circulations souterraines préexistantes, ont taillé des gorges spectaculaires qui desservent des dépressions fermées (Malleval, Vallée de Presles).

Ces reculées d'accès difficile ont une vocation agricole et forestière mais elles ont aussi servi de refuges dans les périodes difficiles, notamment lors de la Résistance.

Aujourd'hui leur relief et leurs torrents les ouvrent au tourisme sportif (voies d'escalade célèbres à Presles, canyoning dans la vallée de la Bourne et de la Drevenne).

Le paysage est très fortement marqué par la forêt domaniale des Coulmes qui possède quelque chose de mythique. Entièrement constituée de feuillus, surtout de hêtres, elle a longtemps été la seule source locale de revenus, approvisionnant toute

Source : Les chemins du paysage, Conseil Départemental de l'Isère, 2001

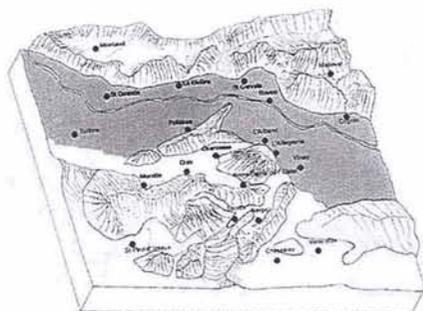


La plaine de Vinay, vue sur le port



Les derniers contreforts ouest du Vercors

la région en bois de tournage et de construction pour les chantiers navals, ou en charbon de bois pour la fonte des canons à Saint-Gervais.



2.1.2 Aspect géomorphologique

La commune de Saint-Gervais s'inscrit donc en majeure partie sur les contreforts ouest du Vercors et sur une terrasse alluvionnaire (dépôts lacustres de la basse Isère). Les limites de cette terrasse lacustre, en légère surélévation par rapport à la plaine alluvionnaire de Tullins, correspondent parfaitement aux limites du territoire communal.

Au bout de cette terrasse, sur la partie aval, à Saint-Gervais le Port, on trouve un espace charnière dans le pays : à cet endroit, les glaciers ont accumulé des moraines qui ont constitué un barrage naturel retenant les eaux et formant un lac. Après sa vidange, l'Isère a creusé un sillon profond dans la plaine de Vinay. Le port est situé à l'articulation entre deux plaines et il est le dernier endroit où l'on avait, jadis, un contact facile avec l'eau pour pouvoir embarquer les marchandises.

2.1.3 Les unités paysagères

D'est en ouest, le paysage communal répartit assez nettement ses unités paysagères avec une certaine cohérence.

- 1) Les fortes pentes du Vercors où s'alternent forêts et barres rocheuses.
- 2) Les pentes moyennes où s'accrochent les draperies de prairies et pâturages.
- 3) La terrasse alluviale avec les champs cultivés, les noyeraies et le village.
- 4) L'Isère et l'urbanisation autour du port.

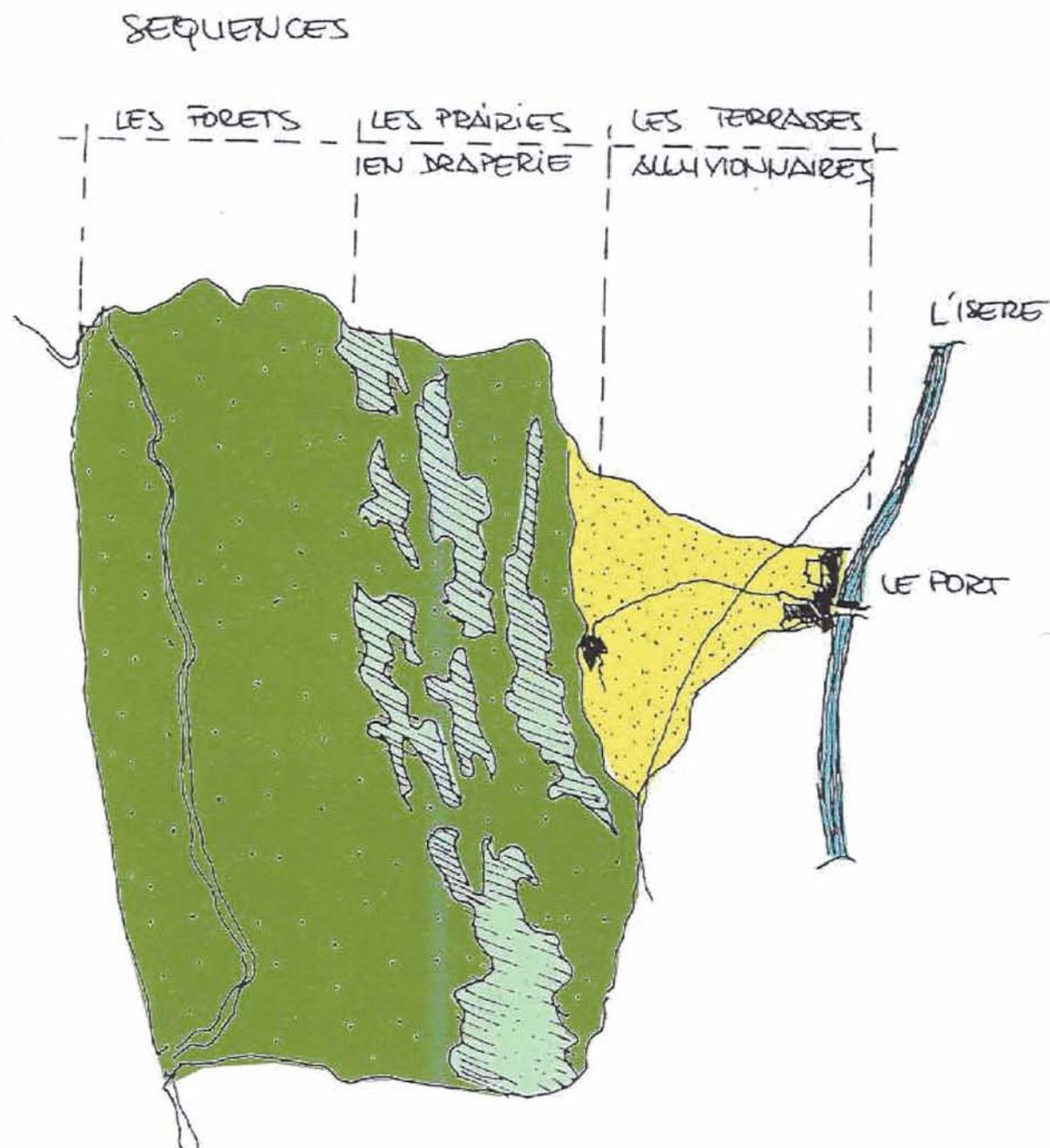
Les atouts du paysage résident sur :

- Le très fort contact que possède Saint-Gervais avec l'Isère. Sa position est centrale dans le pays de Tullins-Vinay, le site possède une architecture et un paysage urbain de qualité (les ponts, le mail, la fonderie).
- Le village, encore peu abîmé et peu mité par la maison individuelle.
- Un ensemble de prairies en draperie sur les premiers balcons qui représente un des derniers bastions de l'agriculture sur les faces du Vercors.
- Les liaisons avec les Ecouges et le plateau du Vercors par des points forts du paysage (passages et cascades des Ecouges et du Versoud).
- Un réservoir d'atouts touristiques dont les archétypes du paysage : passage dans la roche, les routes en balcons, les balcons rocheux, les cascades, le port, la fonderie, etc.).

Source : Références paysagères, Etudes P. Bienvenu, Syndicat mixte du pays de Tullins-Vinay, novembre 1997

Les faiblesses sont liées à :

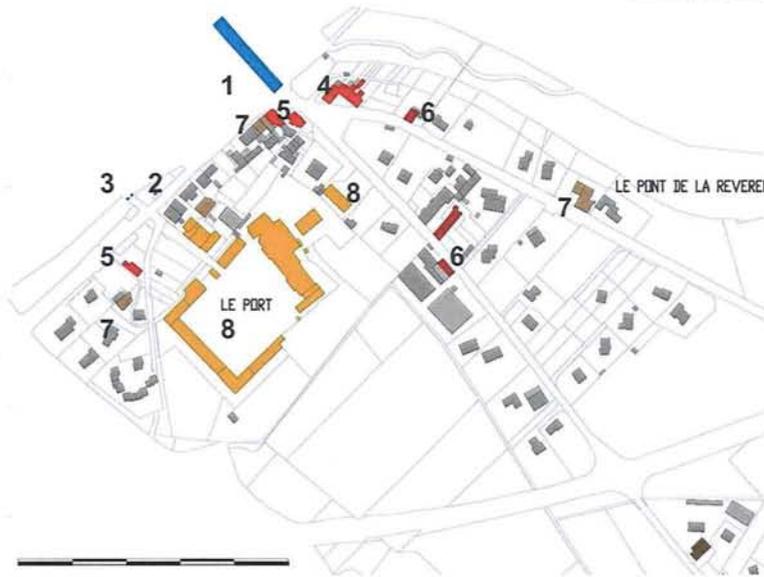
- La coupure qu'occasionne la RD1532 dans les relations entre le port et le village.
- Une urbanisation qui stagne, à l'écart des transits et des activités.
- Une déprise agricole notamment sur les pentes moyennes et qui iront vers la fermeture du paysage.
- Un territoire étroit côté plaine qui le prive des meilleurs terrains agricoles et d'un territoire important couvert de forêts peu accessibles.



2.2 LE PATRIMOINE (INVENTAIRE NON EXHAUSTIF DU PATRIMOINE BATI)



2.2.1 Secteur Le port



- 1_ Le pont sur l'Isère
- 2_ La bascule
- 3_ Piliers
- 4_ Ensemble de maisons de ville
- 5_ Maisons bourgeoises
- 6_ Maisons rurales
- 7_ Maisons avec séchoir à noix
- 8_ Patrimoine artisanal & industriel



LE PONT

Catégorie :
Elément singulier

On retrouve au bout de la route du port un pont suspendu qui relie Saint-Gervais à L'Albenc situé rive droite de l'Isère. Ce pont en structure béton se compose de deux arcs précontraints reprenant le poids du tablier à l'aide de tirant verticaux. Les deux arcs sont reliés et stabilisés entre eux par des croix de Saint-André également en béton.

LA BASCULE

Catégorie :

Élément singulier

Le long de la route qui longe l'Isère, on retrouve une ancienne bascule servant à peser les marchandises. La plateforme est en bois cerclé de métal. On retrouve également un petit cabanon réduit au minimum qui abritait la balance.



VESTIGE DE L'ANCIEN PONT

Catégorie :

Élément singulier

Dans le prolongement de l'entrée de la fonderie, on retrouve sur la berge deux piliers construits en pierre de taille qui sont les vestiges de l'ancien pont reliant les deux rives.



ENSEMBLE DE MAISONS DE VILLE AU PORT

Catégorie :

Maisons Bourgeoises

A l'entrée nord de Saint-Gervais, on retrouve un petit groupe de maisons mitoyennes formant un L. L'ensemble de type R+1+combles est surélevé par rapport à la route et l'on peut voir un escalier et un petit parvis en pierre. Au nord, tourné vers l'Isère, se situe un jardin avec une pergola en béton.



BÂTISSE SUR L'ANCIEN CHEMIN DE ROVON

Catégorie :

Maisons Bourgeoises

Située entre l'ancienne fonderie de canon et l'Isère, on peut observer une belle bâtisse en R+1 de forme rectangulaire traditionnelle. Son aspect massif est renforcé par sa toiture double pans, double croupes avec une ligne de plus grande pente assez marquée. Elle possède également une petite dépendance attenante.





MAISON DU PORT

Catégorie :

**Maisons
Bourgeoises**

En face de l'ensemble des maisons mitoyennes, de l'autre côté de la route du port, on retrouve une très belle demeure en R+1+comble. On peut remarquer tout particulièrement les angles de la construction et les cadres d'ouvertures qui sont en pierre de taille alternant le blanc et le rouge, ce qui la singularise dans le paysage de Saint-Gervais.



MAISON D'ANGLE

Catégorie :

**Maisons
Bourgeoises**

A l'angle de la route du port et la voie longeant la rivière, on retrouve une maison de type R+1+comble ouvert vers l'Isère et de niveau inférieur par rapport à la route.



MAISON RURALE

Catégorie :

Patrimoine rural

Le long de la départementale n°35, on retrouve une maison rurale de type R+1. Le Rez-de-chaussée est en léger contrebas par rapport à la route ce qui place les fenêtres avec une très faible hauteur d'allège. La partie ouest de l'édifice est une sorte de hangar où la charpente est apparente depuis la rue.

Sous-Catégorie :

Fermes



MAISON EN PIERRE

Catégorie :

Patrimoine rural

On retrouve non loin de l'ensemble des maisons mitoyenne une petite maison construite en pierre avec pour se structurer des pierres de tailles aux angles. Une restauration récente de la maison qui accueille dorénavant une poterie a été faite avec un bardage bois.

Sous-Catégorie :

Maison

MAISON RURALE

Perpendiculairement à la départementale n°35, on re trouve une maison rurale tout en longueur. Son extrémité est composée d'une petite tour et d'une ancienne partie grange avec des ouvertures en arc de cercle au 1^{er} étage conservées.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

**DEPENDANCE EN PIERRE**

Derrière le front bâti le long de l'Isère, on retrouve une dépendance de type grange ou hangar construite en pierre apparente avec une partie ouverte qui est partiellement refermée par de larges portes en bois.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Séchoirs & Hangars

**MAISON FACE A L'ISERE**

Face à l'Isère, cette maison est composée de deux parties bien distinctes. La partie habitation est de type R+comble et semble réduite au minimum par rapport à la partie hangar-séchoir qui lui est accolée. La large façade ouverte se constitue de deux murs pignons qui ne laissent apparaître que leurs tranches, d'un portail bois, et d'un étage fermé par des lattes verticales en bois espacées.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maison à séchoir

**MAISON A SECHOIR DU PORT**

En direction de Rovon se situe une maison qui a un séchoir à noix accolé avec un soubassement en pierre et un claustra bois. L'état de conservation reste relativement bon et la rareté de ce type de paroi ouverte marque le paysage rural de Saint-Gervais.

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maison à séchoir





MAISON A SECHOIR DU PONT DE LA REVERENCE

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maison à séchoir

On retrouve ici une très belle maison en pierre apparente sur sa façade principale avec les angles des murs et les cadres des ouvertures en pierre de taille. La maison est accolée à un séchoir qui s'élève sur une structure bois, le tout formant un L.



ENTREPOT REHABILITE

Catégorie :
**Patrimoine artisanal
& industriel**

Entre la route départementale et l'ancienne canonnerie, on retrouve un vieil entrepôt avec un soubassement en pierre apparente et une structure principale en pierre de taille. On remarque également les pignons à redents.



FONDERIE DE CANON

Catégorie :
**Patrimoine artisanal
& industriel**

Monument historique (Eléments protégés : ensemble des bâtiments, roue subsistante de la fonderie, poudrière, réservoir, vestige de la réserve de charbon, murs de soutènement, grand escalier, entrée nord)

Entièrement reconstruite au milieu du 19^e siècle, la fonderie de Saint-Gervais est connue pour avoir fondu les premiers canons de fer en France, en 1678. Rachetée par le roi en 1731, Saint-Gervais était à cette date, la troisième fonderie de canons de la marine, après Ruelle et Indret. Le caractère exceptionnel de cette établissement réside dans le fait qu'il est resté inchangé depuis sa restauration en 1843. La naissance du canon rayé entraînera la fermeture de l'établissement en 1873. Inscrite dans un rectangle, la fonderie proprement dite construite en pierre de taille de Rovon, ornée de deux avant-corps très simples, conserve quatre fours visibles. Un étang artificiel rempli par un long canal d'aménée permettait d'alimenter quatre roues hydrauliques disparues. Seuls subsistent la roue à aube, les bâtiments de service et la conciergerie qui ont conservé les symétries de l'ordonnancement général, et le bâtiment principal et sa charpente en bois, d'une portée exceptionnelle.



2.2.2 Secteur Champ La Fond

- 1_ Fermes
- 2_ Maisons rurales
- 3_ Patrimoine artisanal & industriel



FERME AU PONT DE LA REVERENCE

On retrouve en direction du port une ferme à blocs accolés sous un même toit avec quelques dépendances. Cette ensemble maison-dépendance a une forme traditionnelle du Bas Dauphiné.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes





FERME DES TUILERIES

Cette maison bloc situé le long de la nationale est un bâtiment tout en longueur qui associe logis, et principales dépendances (à l'origine agricole : étable, grange...). Cet architecture est également une forme rurale typique de la région.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes



MAISON DE PIERRE A CHAMP LAFOND

A proximité immédiate de la nationale, on retrouve une maison de pierres apparentes en très bon état avec également le mur clôture en pierre. On peut remarquer que le cadre des fenêtres est réalisé avec des briques de terre cuite et que les angles de la maison son en pierre de taille.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons



MAISON AU REGONFLE

En contrebas de la route se situe une petite maison en pierre ou seulement le soubassement des angles est en pierre de taille.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons



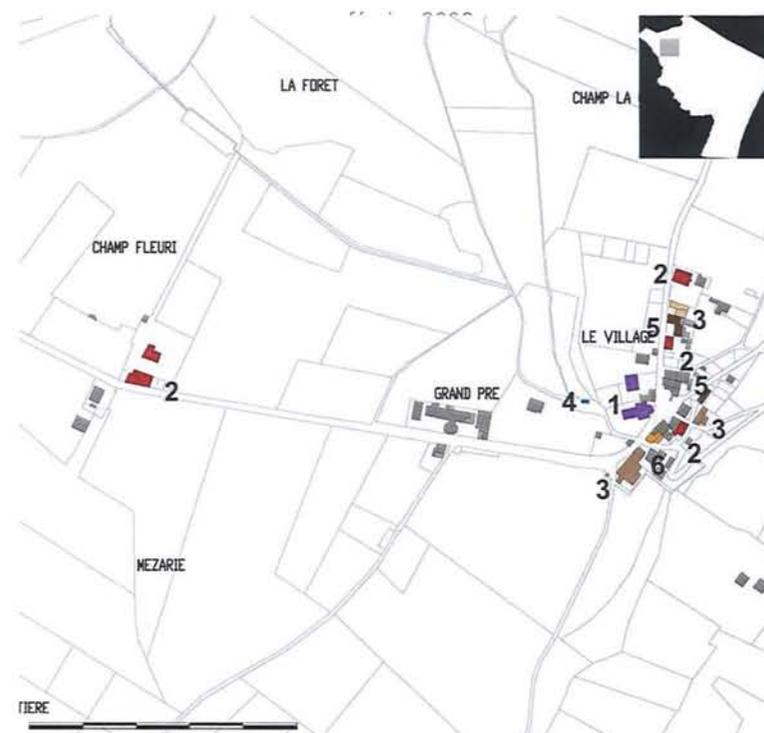
HANGAR SUR CHAMP LAFOND

A Champ La Fond, on retrouve une série de trois hangars appartenant à la scierie. Ces hangars sont en bois et leur architecture apparente laisse percevoir la qualité de la structure.

Catégorie :
**Patrimoine Artisanal
& Industriel**

2.2.3 Secteur Le Village

- 1_ Patrimoine religieux
- 2_ Maisons rurales
- 3_ Maisons avec séchoir à noix
- 4_ Lavoir
- 5_ Séchoirs à noix & hangar
- 6_ Patrimoine commercial & administratif



L'ÉGLISE

Catégorie :
Patrimoine religieux

L'église de Saint Gervais est au centre du village. L'entrée ne donne pas sur l'espace central mais à l'opposé. On peut observer l'arc en ogive de la porte d'entrée surmonté par une fenêtre, réplique de la porte. Le clocher dominant est ouvert avec un système de double arc sur ces quatre faces. La construction de pierre est renforcée par des contreforts en brique qui se démarquent de l'édifice.



LA CURE

Catégorie :
Patrimoine religieux

A proximité immédiate de l'église, on retrouve la cure, résidence de personne d'église. Cette maison, même si son état est très dégradé, garde un caractère patrimonial par sa silhouette, ses pierres de tailles pour les ouvertures et son architecture vétuste.





MAISONS DE CHAMP FLEURI

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons

Le long de la route qui relie le port au village, on retrouve un ensemble de maisons linéaires associées avec la même toiture. Cette ancienne ferme se distingue par sa partie en pierre apparente et sa partie enduite laissant apparaître les cadres d'ouverture. Derrière cette bâtisse, on retrouve une dépendance de type grange en pierre dans un état un peu moins bien conservé.



BÂTISSSE EN PIERRE AU VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons

Maison rurale à l'entrée nord du village, cette bâtisse est établie sur un plan carré qui lui donne un aspect massif. On peut regretter que les rénovations faites pour maintenir l'édifice en place soit réalisées en béton.



MAISON DE VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons

Derrière le premier front bâti du centre du village, on retrouve une maison rurale de type R+2. on peut admirer les cadres d'ouvertures en pierre de taille et surtout les jambages de taille importante.



FERME AU VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

On retrouve également dans le secteur nord du village une ferme, aux bâtiments dissociés, composée de la partie logis et de plusieurs dépendances dont un hangar avec une charpente bois de grande portée.

FERME A L'ENTREE DU VILLAGE

A l'entrée sud du village, on retrouve un bâtiment unitaire en longueur avec à l'extrémité un séchoir mixte c'est-à-dire contenu dans le corps de la ferme et qui cohabite avec une fonction rangement des outils agricole en Rez-de-chaussée. Entre cette partie séchoir et la partie habitation on retrouve une partie grange. Toute cette succession d'espaces marque une architecture traditionnelle.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

PETITE FERME AU VILLAGE

Derrière le premier front bâti du centre du village, on retrouve une maison de plan ramassé. Cette maison-bloc est au pied de la pente et ses fonctions sont mixte : habitation, séchoir, grange avec une gestion minimum de l'espace.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

MAISON RURALE AU VILLAGE

Située à la sortie nord du village, cette maison est une maison de plan en L à blocs accolés qui mêle à la partie habitat un espace de hangar et de séchoir au dessus dont la structure bois se laisse voir.

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons à séchoir

LE LAVOIR

En contrebas de l'église, on retrouve un lavoir ouvert composé d'un bassin avec le traditionnel rebord, et une toiture double pans soutenue par quatre poteaux bois sur plots en maçonnerie.

Catégorie :
Elément singulier





SECHOIR AU VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Séchoirs & hangars

Au cœur du village, ce séchoir est parvenu jusqu'à nous dans un remarquable état de conservation. De plan rectangulaire, il élève sa structure en bois sur des petits plots maçonnés. Présentant un seul étage de séchage, il est fermé de lattes verticale sur ces pignons et supporte une charpente à fermes et pannes.



SECHOIR

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Séchoirs & hangars

Séchoir mixte situé sur le bord de route, ce bâtiment est rattaché au hangar d'une ferme. Le soubassement est en maçonnerie et crée un espace de rangement pour le matériel agricole à l'origine. L'étage reste en bois avec en façade une enveloppe faite avec des lattes en bois espacées pour la ventilation du séchoir.



ANCIEN CAFE DU VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine commercial

Situé sur l'espace central, cette maison rurale de type R+2 est l'ancien café du village. On remarquera particulièrement le linteau de la porte qui laisse percevoir les vestiges de l'enseigne.



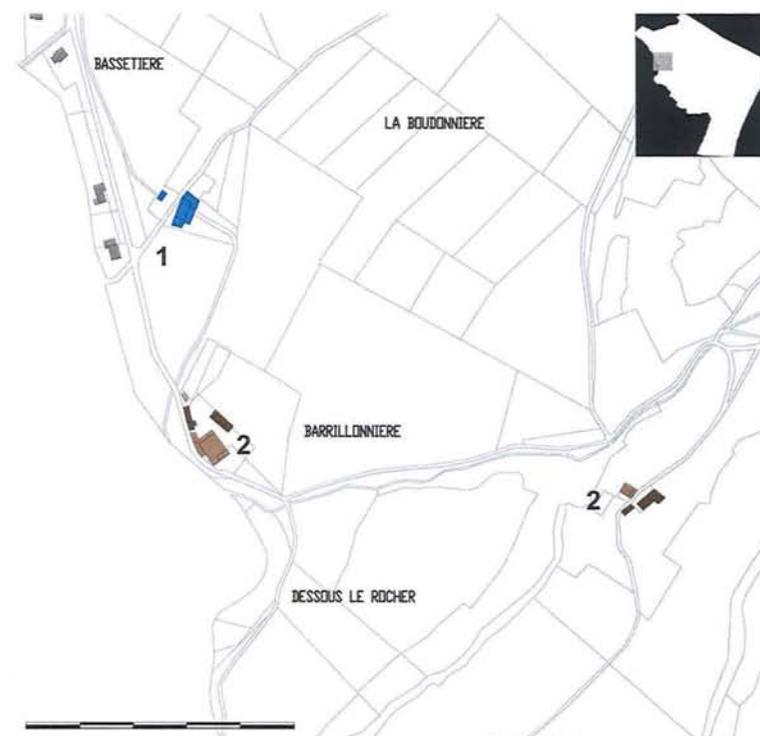
ANCIEN PTT DU VILLAGE

Catégorie :
Patrimoine commercial

Accolé derrière cet ancien café, on retrouve l'ancienne poste télégraphique et téléphonique. Ce bâtiment possède les mêmes caractéristiques que le café, à savoir l'enseigne encore visible, le cadre apparent des ouvertures et en plus le chaînage d'angle.

2.2.4 Secteur La Barrillonnière

- 1_ Pressoir
- 2_ Fermes avec séchoir à noix



LE PRESSEUR

Catégorie :

Élément singulier

A la Bassetière, on retrouve les ruines de l'ancien pressoir du village. Actionné par un système de roue hydraulique alimenté par un canal de la Drevenne, le pressoir est en piteux état à l'heure actuel.





FERME LA BARRILLONNIERE

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

Cette ferme est composée d'un corps principal unitaire associant la partie habitat à des espaces agricoles. On remarque sur cette maison-bloc la façade nord avec une structure bois remarquable. De plus, on retrouve à côté un séchoir mixte également en structure bois placée sur un soubassement en maçonnerie et recouvert de lattes horizontales sur la façade sud.

ENSEMBLE AGRICOLE DU ROCHER

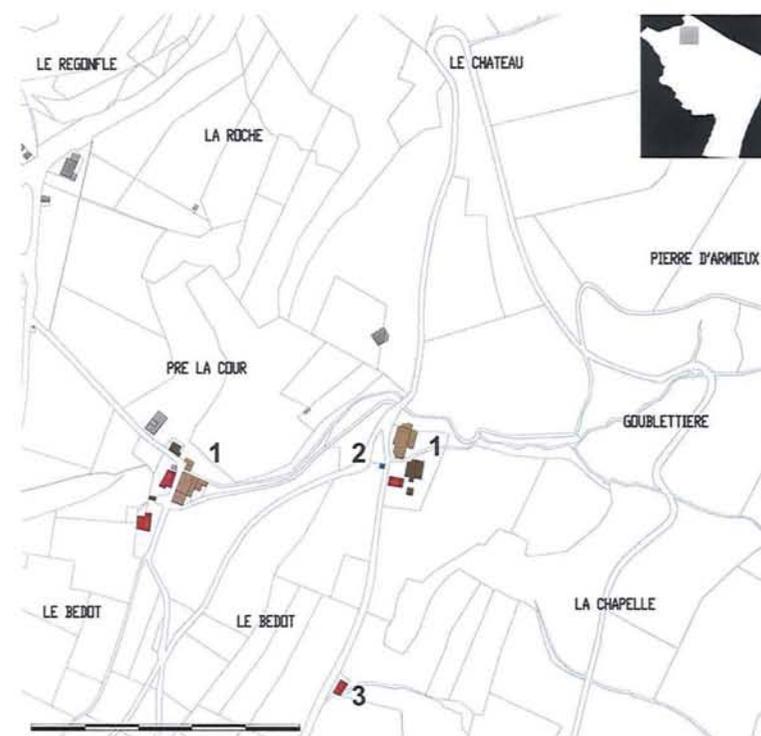
Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

On retrouve ici un ensemble agricole complet et vaste. Il se compose d'une maison avec un séchoir en sacoché sur sa façade sud. L'avancé de la structure bois est magnifique et l'état de conservation est très bon. En face de cette bâtisse, on retrouve deux granges-séchoirs dont l'une est largement ouverte avec une maçonnerie de pierres apparentes en soubassement qui se prolonge en structure poteaux pour s'associer à la structure bois de la charpente. A côté, on retrouve la deuxième grange qui associe également pierre et bois et où l'on retrouve sur un pignon une façade tout en lattes verticales de bois d'une certaine élégance. De plus on retrouve un hangar en structure bois totalement ouvert laissant ainsi apparaître toute la structure de l'édifice près de bâtiments agricoles plus récents.

2.2.5 Secteur Le Bedot

- 1_ Fermes avec séchoir à noix
- 2_ Four
- 3_ Maison rurale



FERME & SECHOIRS DU BEDOT

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Hameau

Agrandie au 19^e siècle, la ferme du Bedot possède un arc en accolade daté de 1686 qui témoigne de son origine ancienne. Réalisée en maçonnerie de pierre, elle comprend une grange et deux séchoirs accolés. Prenant appui sur la maçonnerie, les séchoirs reposent sur des poteaux en bois juchés sur des plots en pierre calcaire.

De plus, le hameau qui s'installe le long de la route formant un angle droit, se compose d'une belle maison R+1+comble de forme rectangulaire dont les cadres d'ouvertures sont en pierre de taille, d'une deuxième bâtisse et de deux séchoirs détachés dont un se place à l'entrée. Les séchoirs dépendants sont constitués dans leur partie basse de murs en pierre avec une large ouverture permettant une utilisation de grange. Pour la partie séchoir, les deux reprennent une structure bois mais l'un est *fermé* par des liteaux verticaux et l'autre par des liteaux qui se croisent formant ainsi un maillage serré.





FERMES & SECHOIRS SUR LE HAUT BEDOT

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Hameau

Un peu plus haut sur la route qui mène au hameau de Pierre Mouton et Le Revollet, on retrouve un ensemble important qui se compose d'une première maison unitaire qui associe une partie habitation en pierre apparente et en brique de terre et une partie pour la fonction agricole avec grange, séchoir, etc. On retrouve également une maison rurale de grande qualité qui a tout d'une demeure bourgeoise. Elle est d'une hauteur considérable R+2+comble avec des chaînages d'angles et des cadres d'ouverture en pierre de taille. A côté de cette maison se place un bâtiment agricole de type séchoir mixte qui associe séchoir et espace de rangement, grange ou étable. L'ensemble de ce regroupement est imposant dans le paysage de la commune.



LE FOUR

Catégorie :
Élément singulier

En face de cet ensemble, on retrouve un petit four réalisé en pierre et surmonté d'une petite toiture reposant sur deux fermettes en bois relativement simple. Ce four semble en état de marche et sa fonction à la fois traditionnelle et conviviale ne fait qu'enrichir son architecture.



VIEILLE MAISON AU BEDOT

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Maisons

Un peu plus loin sur la route, on retrouve une maison de pierre en mauvais état où la toiture s'effondre peu à peu.

2.2.6 Secteur Pierre Mouton

- 1_ Maisons avec séchoir à noix
- 2_ Maisons rurales
- 3_ Fermes



MAISON A SECHOIR A PIERRE MOUTON

Catégorie :

Patrimoine rural

Sous-Catégorie :

Maisons à séchoir

Au sud du hameau, on retrouve une maison unitaire qui abrite une partie habitat et une partie grange qui se différencie par son bardage bois et son retrait au rez-de-chaussée. Accolé à cette bâtisse se place un séchoir de bonne qualité de conservation.



FERME A PIERRE MOUTON

Catégorie :

Patrimoine rural

Sous-Catégorie :

Fermes

On retrouve ici typiquement le modèle de ferme unitaire en longueur qui abrite successivement habitat et partie agricole comme le séchoir au premier qui, semble-t-il, ici est réaménagé en terrasse ou comme la grange et d'autres espaces de rangement.





MAISON A SECHOIR A PIERRE MOUTON

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maisons à séchoir

Ici on retrouve une maison à base carrée qui est associée à un séchoir. La toiture est à double pans et l'on peut remarquer la petite dépendance qui est rattachée au volume général avec des ouvertures au sommet de ses murs en pierre.



MAISON A SECHOIR A PIERRE MOUTON

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maisons à séchoir

On retrouve ici une ancienne grange associée à un séchoir. Cette grange initialement ouverte en façade fut refermée tout en laissant le volume sous toiture ouvert, ce qui laisse apparaître la charpente atypique. Le séchoir est assez classique avec une structure poteaux poutres en bois qui est posée sur des plots de maçonnerie d'un côté et reprise par la grange de l'autre.



MAISON A PIERRE MOUTON

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maisons

Maison en pierre, recouverte d'enduit ciment.



MAISON A SECHOIR AUX REBLONDINS

Catégorie :
Patrimoine rural
Sous-Catégorie :
Maisons à séchoir

A la sortie du virage des Reblondins, on retrouve une maison avec un séchoir. Le séchoir et les dépendances se retrouvent le long de la route au même niveau alors que la partie habitat se situe en contrebas de celle-ci. Les dépendances dont l'enveloppe est en bois sont en bon état.

**FERME AU
GAILLEUX**

Catégorie :
Patrimoine rural

Sous-Catégorie :
Fermes

Ici se situe une ferme avec une partie habitat dissociée de la partie bâtiments d'exploitation qui se compose d'une grange, d'un séchoir et d'autres volumes associés. La maison se trouve sur l'arrière et s'élève en R+1+comble avec des cadres d'ouverture en pierre de taille apparente.



2.2.7 Secteur Des Ecouges

**CHARTREUSE
DES ECOUGES**

Catégorie :
Patrimoine religieux

Fondée en 1116 par saint Hugues, la Chartreuse des Ecouges est une des premières maisons de l'ordre cartusien. Le départ des religieux vers 1331, suivi d'une occupation provisoire des Chartreusines de Parménie, entraîne la déshérence du site qui, dès le milieu du XVe siècle, est jugé en état de ruines. Les vestiges de l'église, le socle de l'autel, les traces des cellules et du petit cloître ont été dégagés en 1988.



3. POPULATION, EMPLOI & SECTEURS D'ACTIVITE

3.1 DEMOGRAPHIE & POPULATION

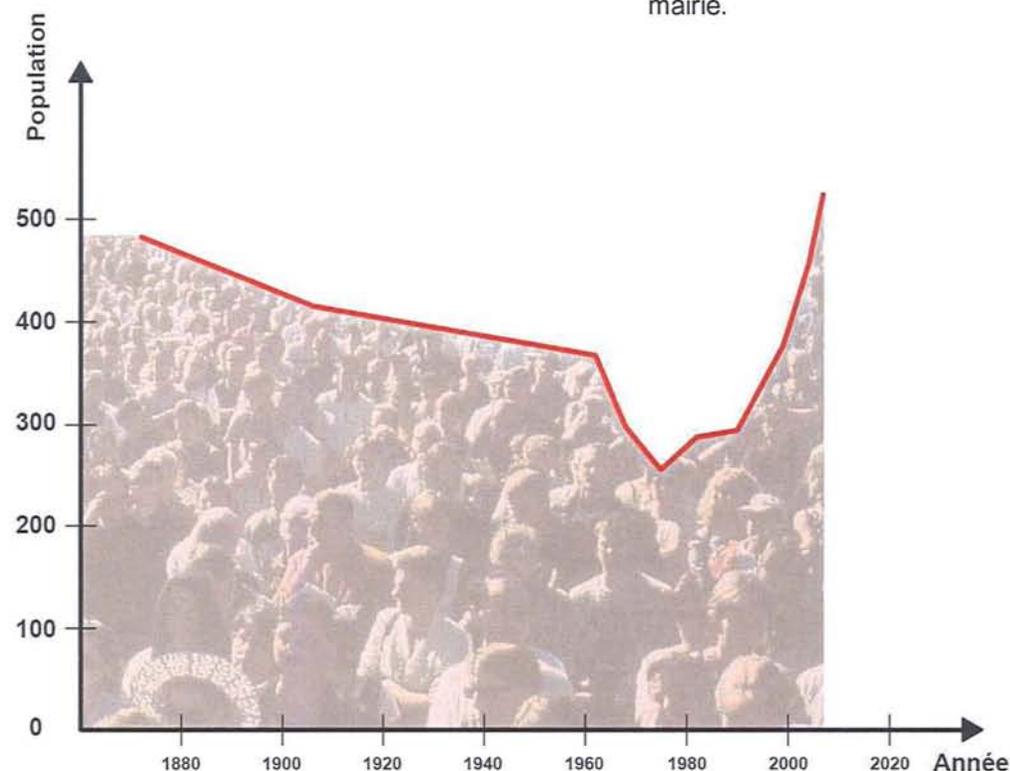
3.1.1 Evolution de la population

Année									
1872	1906	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004	2007
483	412	366	298	256	288	295	377	456	525
Nombre d'habitants									

Source : INSEE, recensement 1999, *Histoire des communes de l'Isère, Arrondissement de Grenoble*, Editions Horvath Roanne, Le Coteau (42), 1987, Informations données par la mairie.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Taux de natalité En ‰	10,55	9,01	15,48
Taux de mortalité En ‰	14,77	15,88	10,43
Solde naturel annuel En %	-0,42	-0,69	+0,50
Solde migratoire annuel En %	+2,11	+0,99	+2,25
Taux de variation annuel total en %	+1,69	+0,30	+2,76

La population de Saint-Gervais diminue avec d'abord le déclin de la fonderie puis l'exode rural jusqu'en 1975. A partir de cette date, la population ne cesse d'augmenter surtout à partir de 1990. En effet, la population de la commune a augmenté de 78% entre 1990 et aujourd'hui, avec un taux de croissance annuel de +3,1% pour la période de 1990 à 1998; de +4,2% pour 1999-2003 et de +5% pour 2004-2007.



Source : INSEE,
recensement 1999

En comparant le taux d'évolution global sur la période de 1990 à 1999 de la commune avec les communes alentours, on s'aperçoit que plus on se rapproche de l'agglomération grenobloise, plus ce taux est élevé. Ainsi, La Rivière a un taux de +2,88% avec une population passant de 363 à 469 habitants, Saint-Gervais un taux de +2,76% et une population passant de 295 à 377 habitants. La commune de Rovon, quant à elle, passe d'une population de 424 à 532 habitants sur la période 1990-1999, soit un taux annuel de +2,55%. En revanche, de l'autre côté de l'Isère, L'Albenc varie de +1,14% chaque année et sa population varie de 895 à 991 habitants sur la même période ; Vinay, chef lieu de canton, varie faiblement de +0,37% annuellement faisant passer sa population de 3 410 à 3 525 habitants.

3.1.2 Type de population

En 1999, la population de Saint-Gervais était représentée par 49,2% d'hommes et 50,8% de femmes, c'est-à-dire des chiffres qui se situent non loin de la moyenne nationale (48,56% pour les hommes et 51,44% pour les femmes).

En revanche, la répartition des tranches d'âges montre que la population de Saint-Gervais est relativement jeune par rapport à la moyenne nationale. En effet, la tranche des 20-39 ans, tranche la plus marquée, représente 32,80% de la population masculine et 31,25% de la population féminine. En comparaison, la

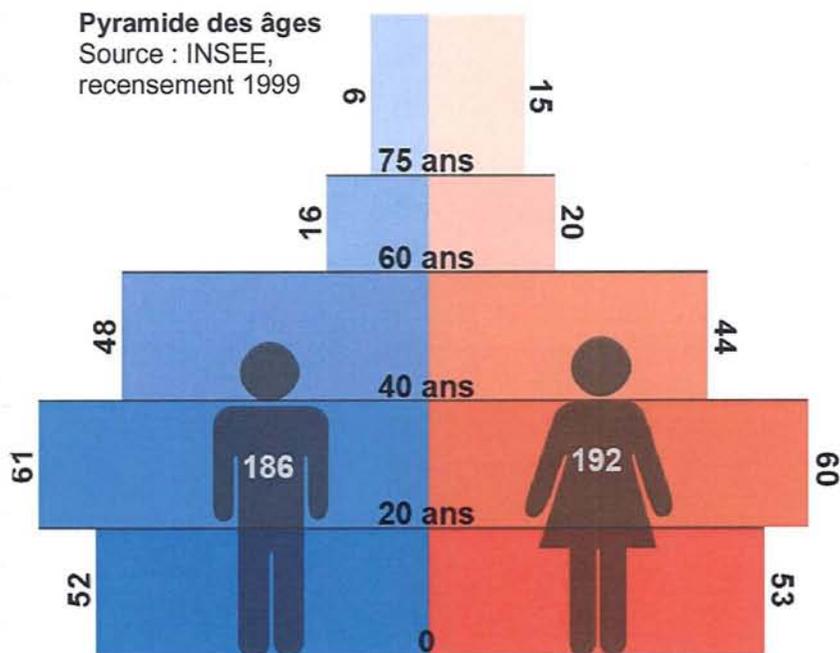
moyenne nationale en France métropolitaine, pour la même tranche d'âge, est de 28,95% pour les hommes et de 27,37% pour les femmes (soit environ - 4 points par rapport à Saint-Gervais).

Pour les autres tranches d'âges, on observe que les 0-19 ans sont représentés 27,96% par les garçons, soit +2 points par rapport à la moyenne et 27,60% par les filles, soit + 4 points. La population de la commune est donc plus jeune que la moyenne de la France.

Ce phénomène peut, sans doute, s'expliquer par la forte migration d'une population jeune et active qui quitte l'agglomération pour s'installer en milieu rural et fonder une famille.

En comparant ces données avec celles des communes alentours, on peut observer que pour Rovon, La Rivière et l'Albenc, c'est la tranche des 40-59 ans qui est la plus représentée (de 28 à 30%), suivie de la tranche des plus jeunes. Cette légère différence peut peut-être s'expliquer par une ouverture plus tardive à l'urbanisation de Saint-Gervais, et par le fait que les jeunes couples venus s'installer dans les communes voisines sont aujourd'hui un peu plus vieux et avec plus d'enfants.

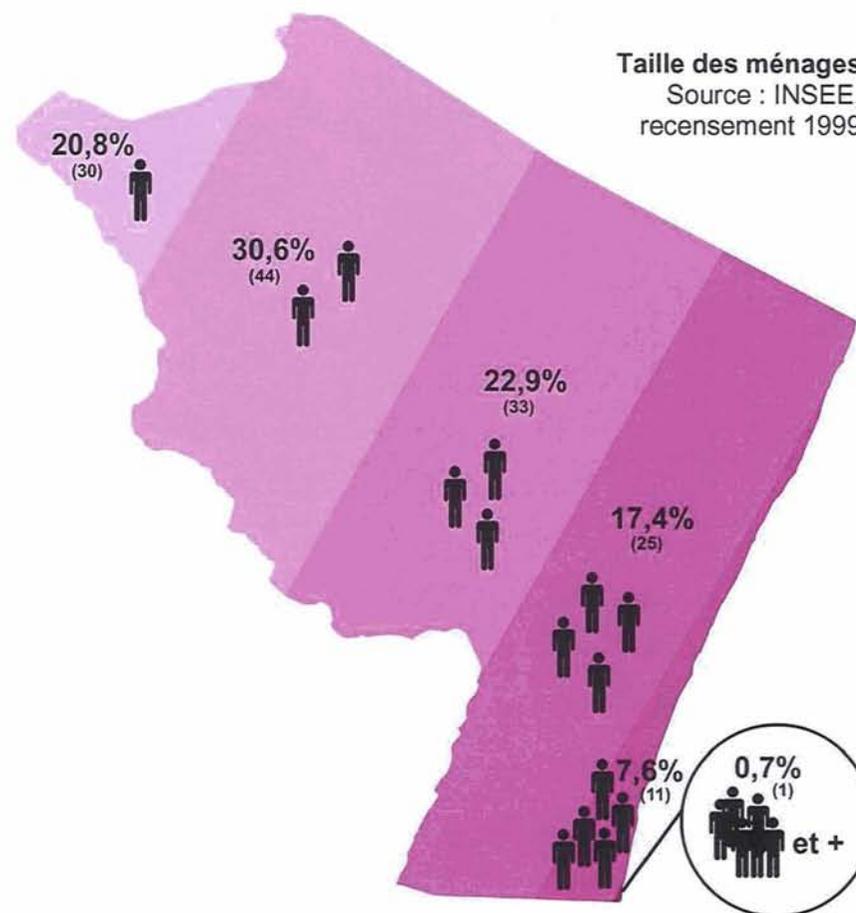
Pyramide des âges
Source : INSEE,
recensement 1999



3.1.3 Taille des ménages

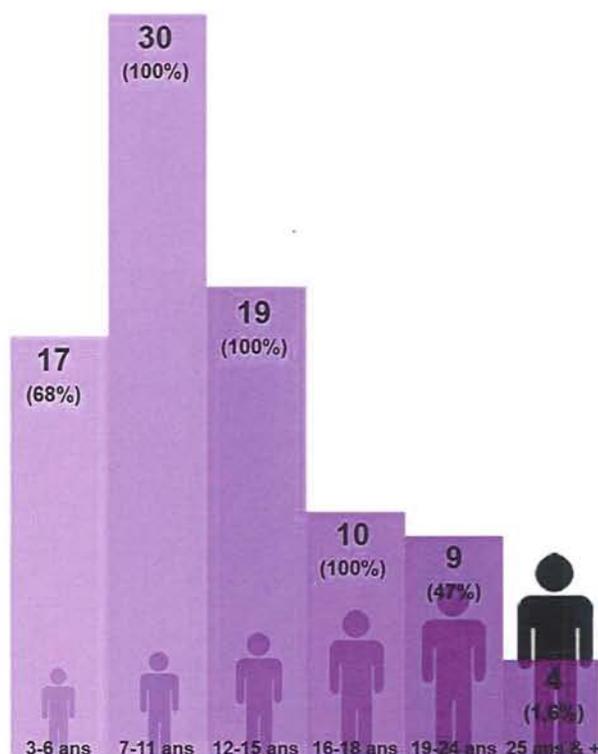
La commune de Saint-Gervais comptait en 1999, 144 ménages pour une population de 378 personnes. Depuis 1982, le nombre de ménages a augmenté de 48,5% alors que la population n'augmentait que de 31%, c'est-à-dire que l'on est passé d'une moyenne de 2,96 personnes en 1982 à 2,62 personnes en moyenne par ménage en 1999. Par comparaison sur la période 1982-1999, la commune de Vinay est passée d'une moyenne de 2,88 pers/ménage à 2,47 pers/ménage. La commune de l'Albenc de 3,16 à 2,68 pers/ménages. On note donc une diminution générale de la taille des ménages sur ces communes alors que sur La Rivière et Rovon, on peut constater une légère augmentation (Rovon : 2,61→2,69 pers/ménage ; La Rivière : 2,79→2,86 pers/ménage).

En comparaison avec la taille des ménages sur la France métropolitaine, on peut constater que Saint-Gervais est une commune familiale. En effet, pour la France entière, 31% des ménages sont d'une seule personne (contre 20,8% pour Saint-Gervais). Les ménages « couples » sont à part égale entre le taux de Saint-Gervais et le taux national (30,6% et 31,1%). En revanche, et c'est là que l'on voit que la commune est familiale, 16,2% des ménages français sont composés de 3 personnes et 13,8% de 4 personnes. Dans le premier cas la commune est à +6,7 points et +3,6 points pour le deuxième par rapport à ces moyennes nationales.

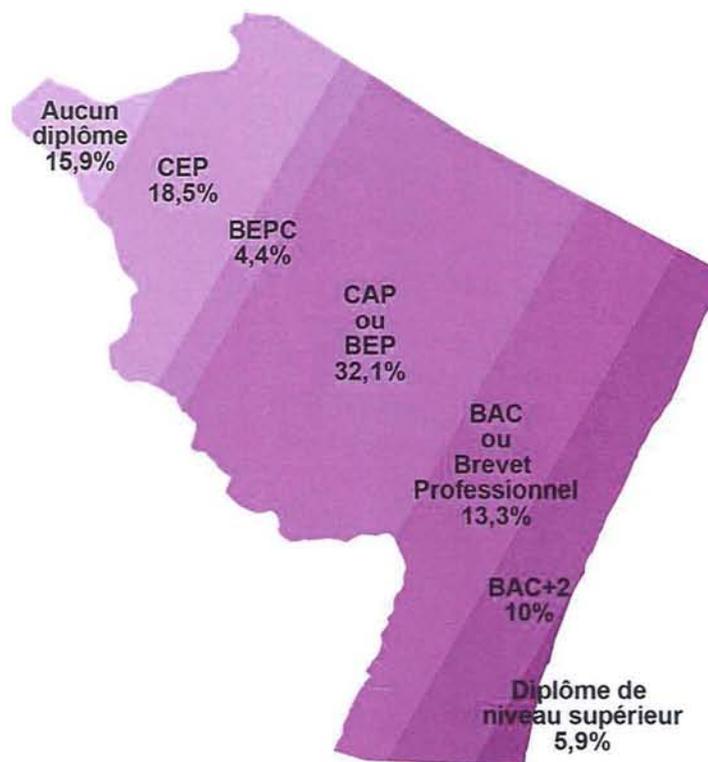


3.2 EMPLOI & POPULATION ACTIVE

3.2.1 Scolarisation et niveau de formation



Population scolarisée en 1999
(nombre et taux par tranche d'âge)
Source : INSEE, recensement 1999



Population en 1999 non scolarisée de 15 ans et dernier diplôme obtenu
Source : INSEE, recensement 1999

Sur la commune de Saint-Gervais en 1999, on peut constater que plus des 2/3 des enfants de 3-6 ans vont à l'école maternelle. En effet, seulement 8 sur 25 n'y sont pas inscrits. En revanche pour les enfants de la commune de 7 à 18 ans, tous sont scolarisés, soit un total de 59 enfants. Pour les tranches d'âges supérieures, on constate que moins de 50% des 19-24 ans poursuivent leurs études et que seulement 1,6% des plus de 25 ans le font.

En comparaison avec la moyenne nationale, on peut observer que pour les 3-6 ans, le taux de scolarisation, qui est de 81,5% en France, est largement supérieur à celui de la commune. Ceci peut, peut être, s'expliquer par un fort taux de mères ou de pères au foyer. De plus, même si le taux des enfants de 7 à 18 ans est à 100% et donc supérieur au taux national, celui des plus de 19 ans reste inférieur à la moyenne puisque plus de 56% des 19-24 ans sont scolarisés en France et que 1,9% des plus de 25 ans le sont également.

Au total, la population scolarisée de Saint-Gervais représente 89 personnes soit 23,6% de la population de la commune ce qui reste un taux légèrement inférieur à la moyenne nationale (25,75% de la population).

En ce qui concerne la population non scolarisée de plus de 15 ans, on constate que seulement 15,9% de cette population de 271 personnes est sans diplôme, ce qui reste 4 points de moins que le pourcentage national. On retrouve ici une correspondance entre les hommes et les femmes, ce qui n'est pas le cas pour le

taux des personnes ayant le CEP. En effet, 18,5% des non scolarisés ont le CEP comme dernier diplôme obtenu mais avec une disparité hommes – femmes (15% des hommes et 21,7% des femmes). Cette disparité est inverse pour les personnes ayant obtenues un CAP ou un BEP (ce qui représente environ un tiers de la population non scolarisé alors que la moyenne nationale est de 24,8%). En effet, le pourcentage d'homme ayant un CAP ou un BEP est de 40,6% sur les 133 personnes alors que celui des femmes est de 23,9% sur 138 personnes.

Les taux de personnes ayant un niveau Bac ou un niveau Bac +2 sont légèrement supérieurs à la moyenne nationale et l'on constate ici aussi une plus grande part de représentativité chez les femmes. En revanche, le taux de diplômés de niveau supérieur est largement moins important que le taux français (5,9% pour la commune ; 9,1% pour la France) avec une proportion plus importante d'homme que de femme (quasiment du simple au double sur la commune).

Par rapport à 1990, on constate une baisse de 10% des non diplômés et une augmentation forte et considérable des diplômés comme le Bac ou les CAP et BEP.

3.2.2 Population active et taux d'activité en 1999

	Population active	Population active ayant un emploi		Taux d'activité 20-39 ans	Taux d'activité 40-59 ans	Taux d'activité total	Chômeurs	
		nombre	Travaillant sur la commune				Nombre	Taux de la pop active
Hommes	104	94	/	95,1%	91,7%	93,6%	10	9,6%
Femmes	86	72		78,3%	81,8%	79,8%	14	16,3%
Total	190	166	49	86,8%	87,0%	86,9%	24	12,6%

Source : INSEE, recensement 1999

On constate tout d'abord qu'en 1999 la population active de Saint-Gervais représente 50,4% de la population de la commune et que 86,9% de cette population active a un emploi, soit 166 personnes. On observe une disparité entre les hommes et les femmes puisque ce taux d'activité est de 93,6% chez les hommes et seulement 79,8% chez les femmes. En comparaison, le taux d'activité sur le département de l'Isère est de 88% (+1,1 point) avec un taux de 90,9% (-2,7 points) pour les hommes et 85,1% (+5,3 points) pour les femmes.

Le taux de chômage de la commune reste sensiblement identique à celui de la France (12,9%) même si ici aussi l'on peut constater une inégalité entre le taux de hommes et celui des femmes (+6,7 points).

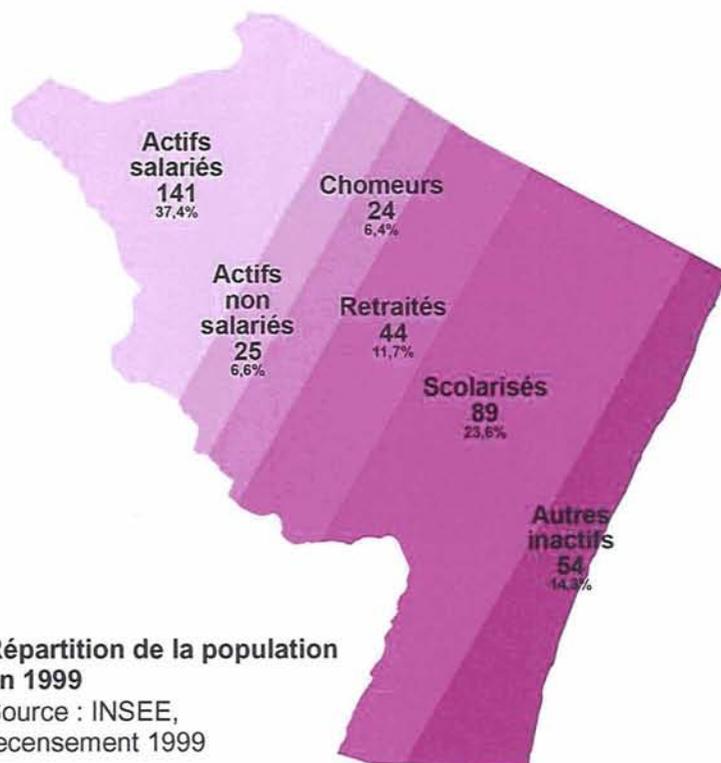
Le taux d'activité de la population active est passé entre 1982 et 1999 de 77% à 86,9% soit une progression de 12,9%. On peut remarquer ici que sur cette période, le taux des femmes est passé de 58% à 79,8% soit une progression de +37,6% et que le taux des hommes est passé de 95,7% à 93,6% soit une baisse de 2,2%.

3.2.3 Catégories socioprofessionnelles et formes d'emploi

3.2.3.1 Répartition de la population

La répartition de la population se fait en grandes familles qui sont :

- les actifs qui représentent 50,4% de la population totale avec des nuances selon s'ils sont salariés, non salariés (c'est-à-dire employeurs, indépendants...), ou chômeurs (à la recherche d'un emploi). L'évolution entre 1982 et 1999 a vu une progression de +52% des actifs salariés ou non (on passe de 109 personnes à 166) et de +243% des chômeurs (passant de 7 en 1982 à 24 en 1999).
- Les retraités représentent 11,7% de la population communale avec 44 personnes. En 1982, le nombre des retraités était de 60 personnes (ce qui représentait 20% de la population totale). Sur la période 1982-1999, on a vu une diminution de 27% des retraités.
- Les scolarisés représentent 89 personnes en 1999 soit 23,6% de la population.
- Les autres inactifs, qui représentent 14,3% de la population communale, sont composés par les enfants non scolarisés et les personnes inactifs, c'est à dire ne travaillant pas et n'étant pas au chômage (ex : mères au foyer, invalides...)



Répartition de la population en 1999

Source : INSEE, recensement 1999

3.2.3.2 Répartition des actifs ayant un emploi selon le statut

Position professionnelle	1999	
	Nombre	En %
position professionnelle non déclarée	11	6,6
manoeuvres ou ouvriers spécialisés	24	14,5
ouvriers qualifiés ou très qualifiés	23	13,9
agents de service, aides soignants, employés maison	9	5,4
employés de commerce, employés de bureau, personnel administratif de catégorie C ou D de la Fonction Publique	25	15,1
agents de maîtrise dirigeant des ouvriers, maîtrise administrative, commerciale, informatique,	4	2,4
agents de maîtrise dirigeant des techniciens ou d'autres agents de maîtrise, techniciens, dessinateurs, VRP	4	2,4
techniciens, dessinateurs, VRP	9	5,4
instituteurs, infirmiers, travailleurs sociaux, techniciens médicaux, personnel administratif de catégorie B de la Fonction Publique	17	10,2
ingénieurs, cadres d'entreprise	5	3
personnel de catégorie A de la Fonction Publique et assimilés	10	6
Indépendants	15	9
Employeurs	8	4,8
Aides familiaux	2	1,2
Total	166	100

Source : INSEE, recensement 1999

La position professionnelle correspond à la catégorie professionnelle de l'emploi, déclarée par les personnes recensées. Les non salariés comprennent les indépendants, les employeurs ou les aides familiaux. Ces derniers sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte (exploitant agricole, artisan commerçant, industriel, profession libérale).

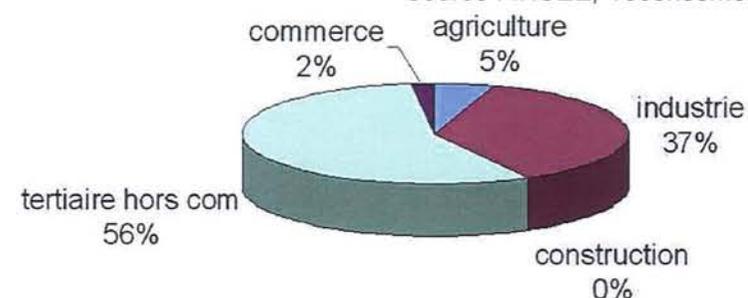
On constate que toutes les catégories sont représentées avec plus ou moins de disparité. On observe 3 catégories fortes qui sont :

- les manoeuvres ou ouvriers spécialisés
- les ouvriers qualifiés ou très qualifiés
- les employés de commerce, de bureau ou personnel administratif C ou D de la fonction publique.

Elles représentent 43,5% des travailleurs.

Répartition par secteurs d'activité

Source : INSEE, recensement 1999



On peut également observer la répartition selon les secteurs d'activités montre la grande part du tertiaire hors commerce qui représente plus d'un travailleur sur deux et la grande part de l'industrie qui représente plus d'un travailleur sur trois. On remarque, de fait, le faible pourcentage dans les secteurs du commerce et de l'agriculture ainsi que le fait qu'il n'y ait aucun travailleur dans le secteur de la construction.

3.2.3.3 Formes de l'emploi en 1999

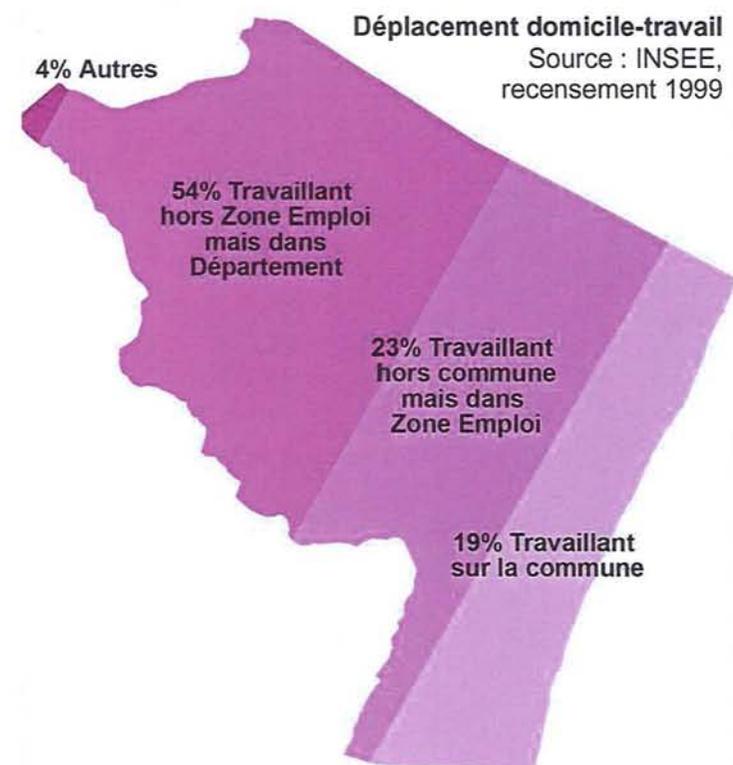
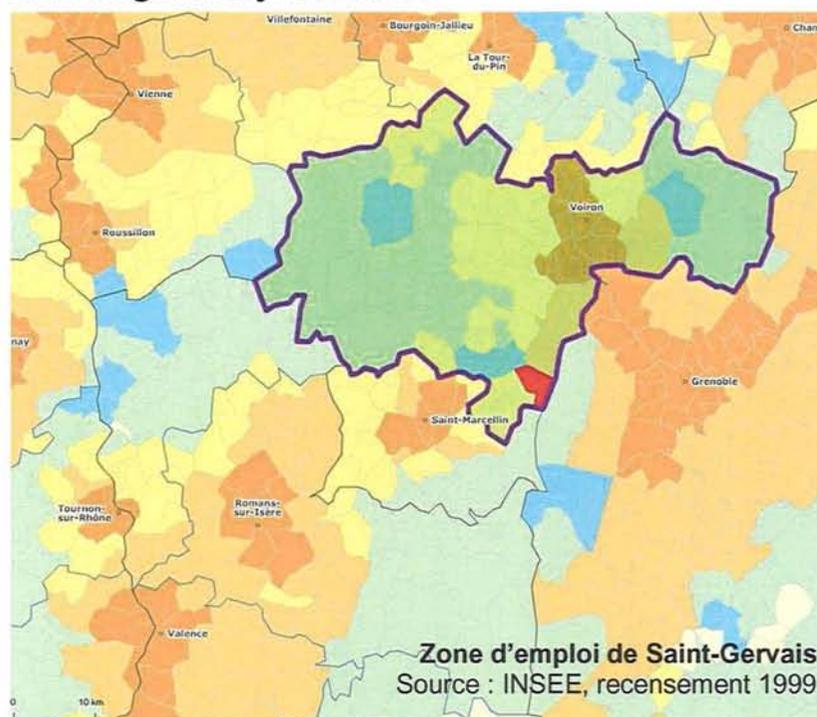
	1999	
	Nombre	En %
Total	166	100%
Salariés	141	84,9%
Dont : CDI	86	51,8%
Dont : CDD	15	9%
Dont : Intérim	4	2,4%
Dont : Emploi aidé	1	0,6%
Dont : Apprentissage – Stage	3	1,8%
Dont : Titulaires fonction publique	32	19,3%
Non Salariés	25	15,1%
Dont : Indépendants	15	9%
Dont : Employeurs	8	4,8%
Dont : Aides familiaux	2	1,2%

Source : INSEE,
recensement 1999

Sur les 166 habitants de la commune qui travaillent, près de 85% sont des salariés et 61% d'entre eux le sont en CDI, ce qui représente plus de la moitié des travailleurs de la commune. On note cependant une disparité avec 38% des CDI sont détenus par des femmes. En revanche, elles représentent 73% des CDD alors que l'Intérim est exclusivement masculin. On remarque également la bonne part des emplois publics qui représentent un peu moins de 20% de la population ayant un emploi avec une répartition 60% pour les hommes et 40% pour les femmes.

La part des non salariés reste faible dans le paysage de la commune. Elle ne représente que 15% des personnes travaillant. Cette forme d'emploi est en recul de -21,3% entre 1990 et 1999 alors que la part des salariés est en progression de +53,3% sur la même période.

3.2.3 Migration journalière



Au titre de l'INSEE, Saint-Gervais se trouve dans la Zone d'Emploi de Voiron, ce qui rend difficile l'analyse de ses résultats vu la proximité de Saint-Marcellin, exclu de la zone d'emploi et qui joue un rôle certain.

En effet, 19% des actifs de la commune travaillent à Saint-Gervais et 23% travaillent dans la zone d'emploi, c'est à dire Vinay, Voiron ou d'autres communes de la zone. En revanche, 54% des actifs travaillent hors cette zone d'emploi mais dans le département. Les deux lieux d'emploi de la commune restent Saint-Marcellin et l'agglomération grenobloise où plus de la moitié des actifs de la commune se rendent pour travailler. Cette forte représentation génère des mouvements pendulaires entre ces lieux et l'emploi de la voiture particulière reste le principal moyen de déplacement dans ces cas de migrations domicile-travail (près de 75% contre 1,8% pour les transports en commun).

On constate enfin que 2% des actifs ayant un emploi travaillent hors du département mais dans la région, c'est-à-dire pour la majorité de ces cas là, qu'ils vont travailler sur Romans ou sur Valence. Les 2% restants sont indéterminés.

3.3 ACTIVITES & EMPLOIS PRESENTS SUR LA COMMUNE

3.3.1 L'emploi salarié à Saint-Gervais

Source : UNistatis,
Statistique de l'emploi
salarié par commune.

Année	Nombre d'établissements	Total Salariés
1993	6	73
1997	4	72
2000	4	75
2003	5	75
2005	7	74

Le nombre d'emploi salarié sur la commune entre 1993 et 2005 reste stable alors que la population n'a cessé d'augmenter. En effet, en 2005, on comptait 74 emplois salariés répartis sur 7 établissements. On constate également que la variation du nombre d'établissement n'a guère joué de rôle dans la variation des salariés. On peut supposer que cette variation des établissements se fait au profit, ou au détriment, de petites structures.

Répartition par secteur en 2005

Source : UNistatis,
Statistique de l'emploi
salarié par commune.

Libellé activité économique NAF 60	Etablissements	Hommes	Femmes	Total
Fabrication de machines et d'équipements	1	3	0	3
Fabrication de machines et appareils électriques	1	36	12	48
Construction	2	15	3	18
Hôtels et restaurants	1	1	1	2
Activités immobilières	1	0	1	1
Administration publique	1	0	2	2

On peut constater que l'emploi salarié sur la commune est majoritairement favorable aux hommes avec 74% de ces emplois. On remarque également que la répartition de ces emplois est très inégale et que plus des deux tiers des emplois salariés sur la commune le sont grâce à l'entreprise Depagne qui fabrique des machines et des appareils électriques.

3.3.2 L'activité agricole

Source : RGA, 2000

Présente depuis très longtemps sur la commune, l'agriculture constitue l'une des principales activités économiques. Elle reste cependant peu étendue : le recensement agricole de 2000 fait apparaître une Surface Agricole Utilisée (SAU) des exploitations de 173 ha et une SAU communale de 160 ha, soit un peu plus de 12% du territoire, ce qui est faible pour une commune rurale. Conformément à la situation nationale, si la SAU communale a fortement régressé ces 30 dernières années (-45,7% entre 1970 et 2000), la SAU moyenne par exploitation a augmenté, les exploitations restantes ayant absorbé une part des surfaces

libérées. On assiste de plus à un vieillissement des chefs d'exploitation. Ce vieillissement entraîne une incertitude importante en terme de pérennité des exploitations. La superficie moyenne agricole des exploitations professionnelles est ainsi de 31 ha/exploitation en 2000, contre 18 ha en 1979 (+72%). La part des exploitations professionnelles est de moins en moins importante par rapport à ces exploitations (15 exploitations professionnelles en 1970, 9 en 1988 et 4 en 2000, soit une diminution de 69% en 21 ans). Enfin, un certain nombre de terres de la commune sont cultivées par des exploitants extérieurs. L'activité agricole de la commune est également le fait d'un nombre important de doubles actifs pour lesquels l'agriculture constitue un complément de revenus (9 exploitations). On recense une seule exploitation agricole classée sur la commune recensée par la Direction des Services Vétérinaires de l'Isère. Il s'agit d'un élevage de porcs situé au lieu-dit Pierre Mouton, qui est soumis à déclaration.

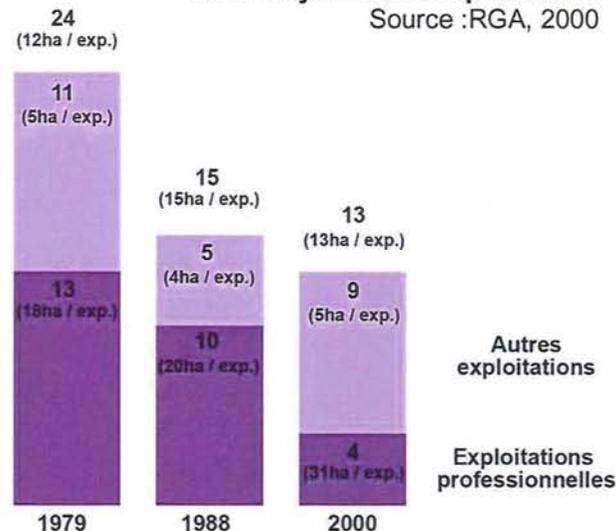
Population – Main d'œuvre

Source : RGA, 2000

	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complets	9	9	4
Pop. Familiale active sur les exploitations	51	31	25
UTA familiales	25	23	9
UTA salariés	0	1	0
UTA totales	25	24	9
Chefs et coexploitants pluri-actifs	5	6	8

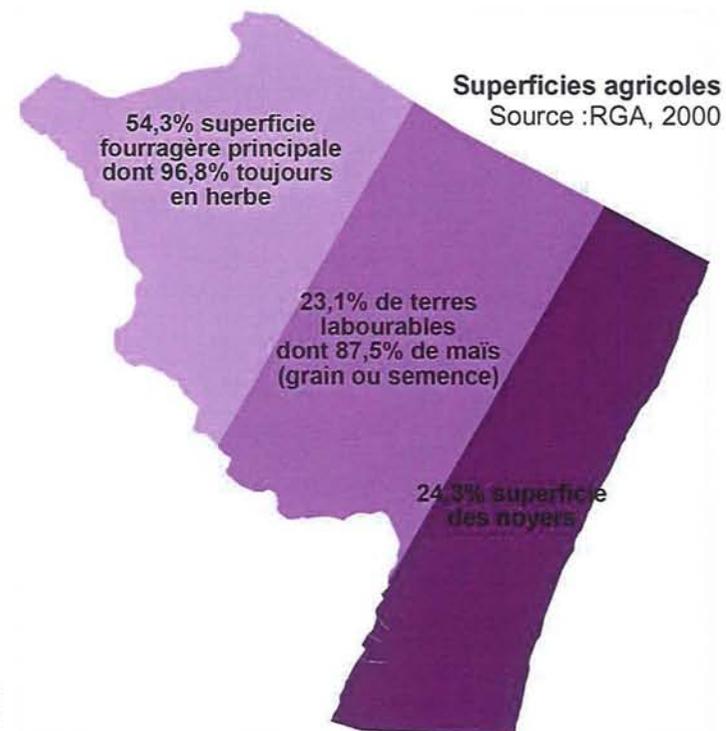
Taille moyenne des exploitations

Source :RGA, 2000



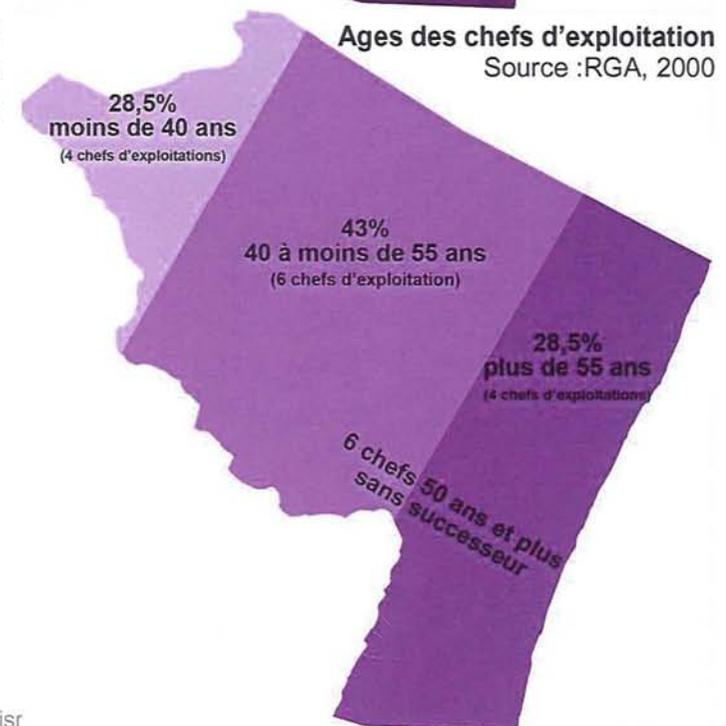
Superficies agricoles

Source :RGA, 2000



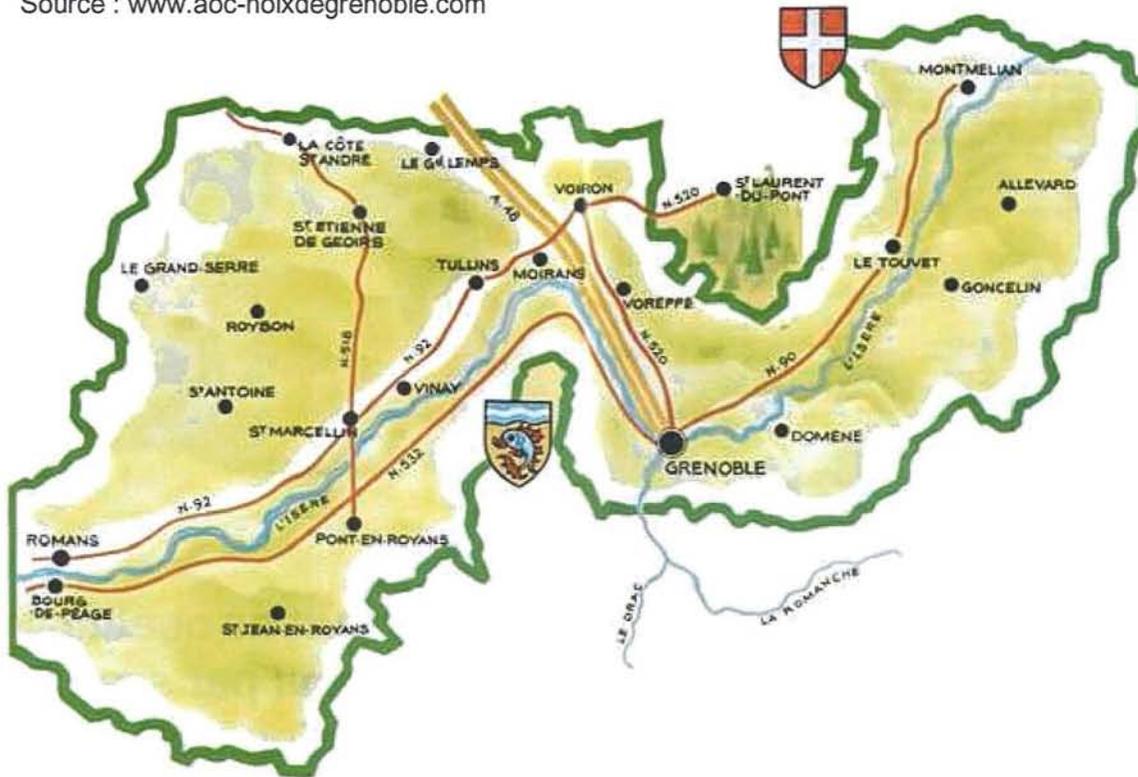
Âges des chefs d'exploitation

Source :RGA, 2000



Territoire AOC

Source : www.aoc-noixdegrenoble.com



La production agricole communale est tournée vers la polyculture élevage (54,3 % de prairies et 23,1% de terres labourables), ainsi que la nuciculture, c'est-à-dire la culture des noix (24,3% de la SAU). Les herbages ont essentiellement une vocation fourragère pour l'élevage. La production de noix, qui a remplacé la viticulture au 19^{ème} siècle, représente une part importante de l'économie agricole et les noyeraies s'étendent largement dans la plaine. Les producteurs vendent leur production par le biais de la coopérative Coopenoix, basée à Vinay. La production de la commune bénéficie de l'AOC Noix de Grenoble, mais est actuellement concurrencée par des productions extérieures (noix du Périgord et noix des pays de l'Europe de l'Est).

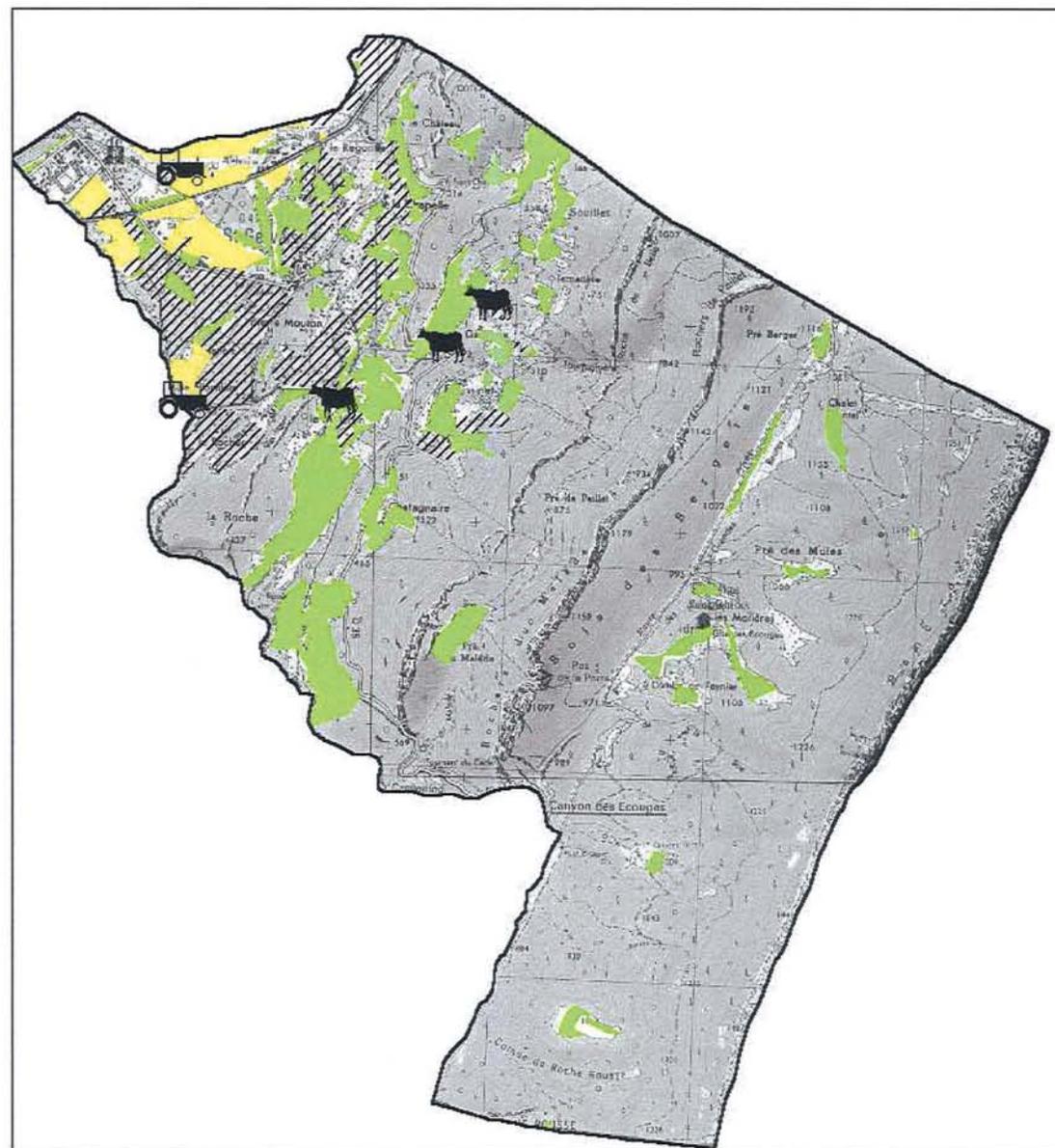
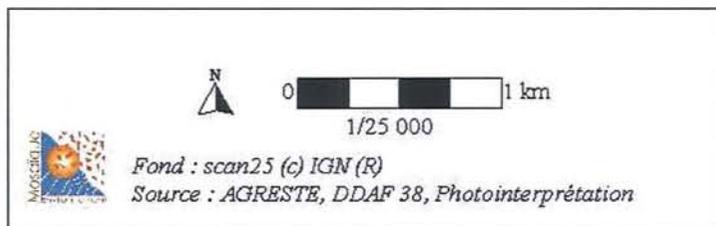
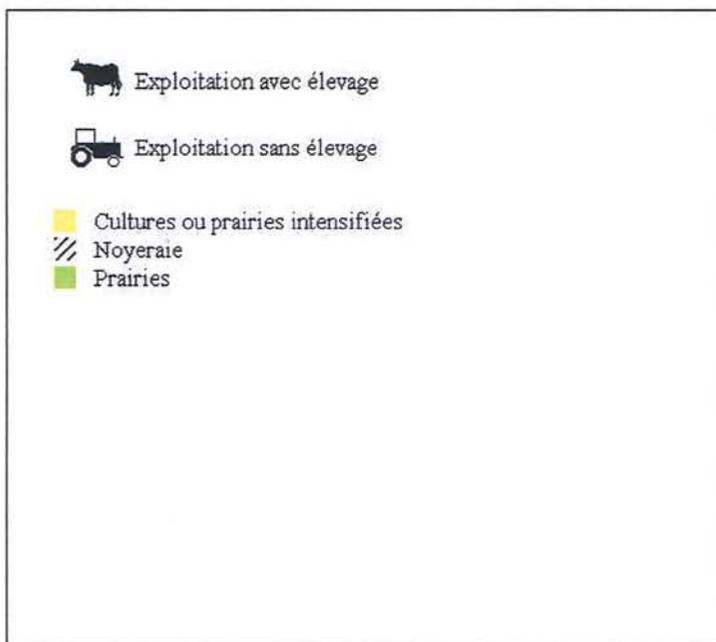
La commune de Saint Gervais se situe également dans le périmètre du projet d'AOC « Saint-Marcellin ». Enfin, l'agriculture communale bénéficie de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) au titre de la « zone montagne ».

En 2000, trois exploitations sur St Gervais pratiquaient la vente à la ferme pour diversifier leur activité.

En 2007, on retrouvait sur le territoire communal 6 exploitants dont tous pratiquaient la culture de la noix et 5 pratiquaient également l'élevage. Au retrouve ses exploitants sur les secteurs du Port (1), de Pierre Mouton (2), de la Route des Ecouges (1), aux Travers (1) et à Barrillonnière (1).

Globalement, la déprise agricole importante que l'on constate sur la commune se traduit par une **extension des surfaces boisées** : les secteurs de fortes pentes et les herbages ont été les plus touchés et les espaces agricoles sont repoussés dans la plaine par les boisements. Cette situation est déjà ancienne pour la zone intermédiaire entre les fortes pentes du Vercors et la plaine de l'Isère : les terres agricoles de ce secteur se boisent progressivement depuis les années 1950 et le taux d'enfrichement y est fort (selon les travaux de la Chambre d'Agriculture, la forêt a conquis environ 100 ha à l'agriculture depuis 1950).

ACTIVITE AGRICOLE



3.3.3 Les activités sylvicoles

Les boisements sont très importants et représentent le couvert majoritaire du territoire communal. Il s'agit essentiellement de forêts privées, constituées de petites parcelles : 106 propriétaires se partagent 898,4 ha de forêts. Le foncier est très morcelé : 45% des propriétaires possèdent moins de 1 ha, 31 ont des propriétés de 1 à 4 ha, 13% de 4 à 10 ha et 9 entre 10 et 25 ha. Seuls 5 des 106 propriétaires ont plus de 25 ha (CRPF) : 4 de ces propriétaires disposent d'un Plan Simple de Gestion (PSG).

Les parcelles forestières du domaine des Ecouges (600 ha propriété du Département) bénéficient du régime forestier (délibération de l'assemblée départementale du 20/06/2003 conformément à l'art. 111-1 du code forestier).

On recense également une forêt communale gérée par l'ONF.

Du fait des conditions montagneuses prononcées (topographie, climat, pentes), l'exploitation sylvicole est faible. La grande majorité du bois exploité par les 2 scieries situées sur la commune est d'origine extra communale.

Aucun boisement n'est identifié en Espace Boisé Classé sur la commune.

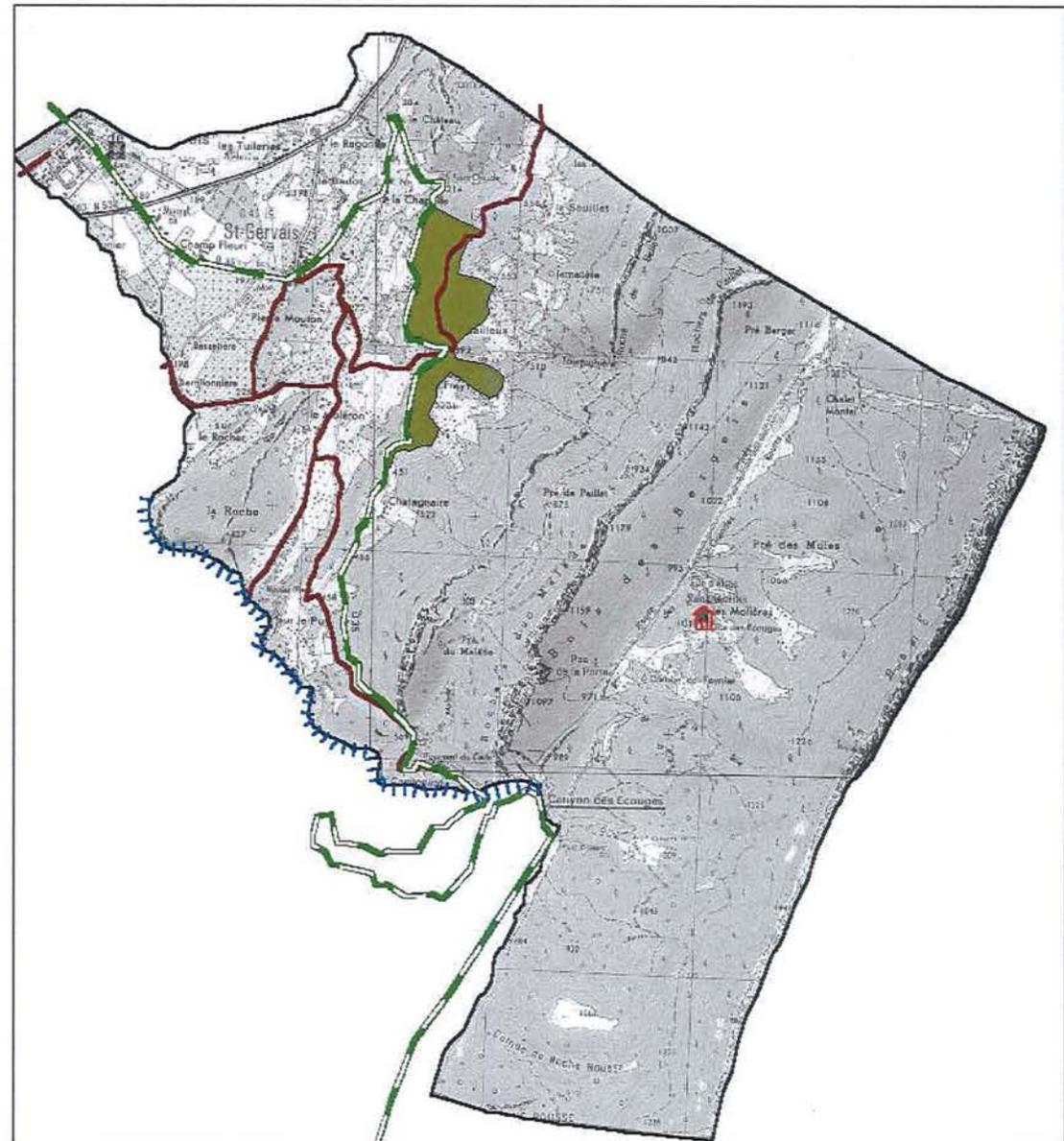
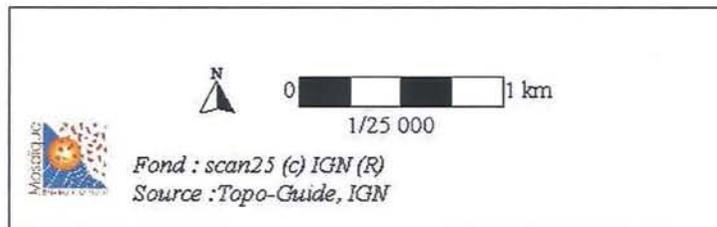
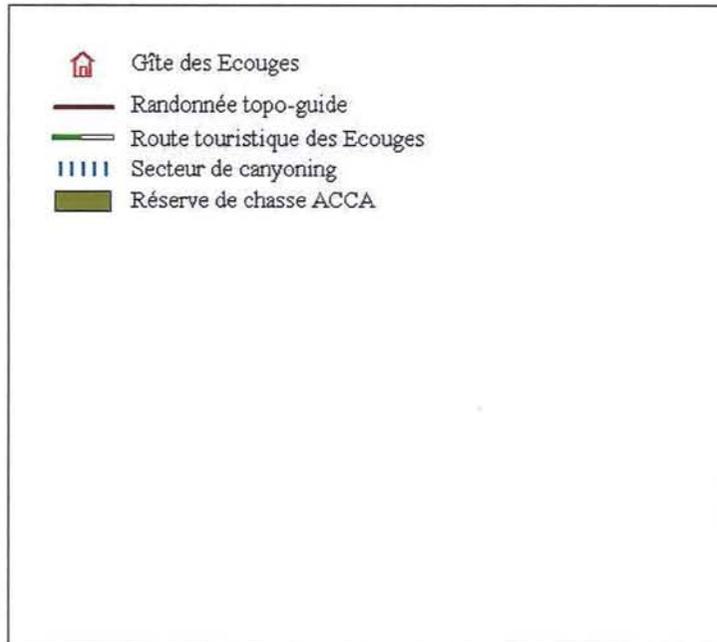
3.3.4 Le tourisme et les loisirs

Plusieurs itinéraires de randonnée sont recensés grâce au carto-guide « Pays de Tullins-Vinay et de la Bièvre », édité par le Conseil Général. A ces parcours officiels s'ajoutent les chemins ruraux qui peuvent être utilisés pour des promenades.

La Drevenne, et en particulier le canyon des Ecouges, est également le siège d'une importante activité de canyoning. Cette pratique est autorisée par arrêté préfectoral du 1^{er} mai au 15 octobre. Réputé pour sa beauté, le canyon des Ecouges est un site difficile et les problèmes de sécurité sont importants. Afin de ne pas engager sa responsabilité, la commune de Saint-Gervais ne souhaite pas s'investir dans l'organisation de cette pratique qui ne lui apporte par ailleurs que peu de retombées économiques. On estime que 78 % des pratiquants sont encadrés par des professionnels, les autres utilisant le site en pratique libre (source diagnostic du territoire, Véronique BLANC, 2003). Hormis les risques directement liés à la pratique du canyoning, cette activité engendre des problèmes de sécurité en raison de stationnements sauvages des véhicules. Il semble enfin que des conflits d'usages entre canyonneurs, pêcheurs et chasseurs existent pour l'utilisation de la Drevenne.

Le Domaine des Ecouges constitue un pôle important en termes de tourisme-nature. La politique Espaces Naturels Sensibles (ENS) menée par le Conseil général de l'Isère sur ce site prévoit une ouverture au public

TOURISME ET LOISIRS



dont le fort intérêt patrimonial se prête aux activités de découverte nature et de pédagogie de l'environnement. Un centre d'enseignement nature, géré par le gîte des Ecouges, sous convention avec le Département, accueille déjà régulièrement du public. L'étude du plan d'interprétation et d'aménagement du site des Ecouges, actuellement en cours, devrait permettre de préciser les modalités d'ouverture au public.

3.3.4.1 Pêche

Sur la commune la pêche est gérée par l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de Rovon-Saint-Gervais. Les nombreux cours d'eau du territoire présentent un fort atout piscicole et sont tous classés en 1^{ère} catégorie, à l'exception de l'Isère (classé en 2nd catégorie piscicole). Les peuplements de cours d'eau de 1^{ère} catégorie sont des salmonicoles, avec la présence de populations de Truite fario. Les populations piscicoles les plus intéressantes sont celles des zones amont, non rattachées à l'Isère, même si des dévalaisons sont possibles. Sur la Drevenne et le Versoud, les faibles débits réservés liés aux ouvrages hydro-électriques limitent les potentiels piscicoles.

3.3.4.2 Chasse

La chasse est gérée par l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Saint-Gervais. L'activité est importante sur la commune, mais ne s'exerce pas sur tout le territoire : le Domaine des Ecouges est fermé à la chasse depuis 2002 et constitue ainsi une réserve pour la faune. L'intérêt cynégétique de la commune provient de la qualité des milieux en présence, favorisant la présence d'espèces telles que le sanglier, le chevreuil et surtout le chamois, sur les reliefs escarpés. Notons que sur certains secteurs, des conflits d'usages peuvent apparaître entre chasseurs et randonneurs, même si cela reste sporadique.

3.3.5 Les commerces et les services :

La commune de Saint-Gervais dispose d'un niveau de commerces et services de proximité relativement faible avec :

- commerces de biens et services : 1 bar restaurant, 1 point multi-service (tabac – journaux – pain – épicerie) et un crémier ambulant qui passe une fois par semaine.
- services et équipements publics : 1 maternelle intercommunale faisant partie d'un groupement scolaire avec Cognin, Rovon et Malleval, 1 bureau de poste. Présence de la caserne de pompiers et de la gendarmerie. Equipements municipaux : bibliothèque mobile, salle polyvalente...

Notons également la présence d'un bureau d'études techniques et de maîtrise d'œuvre.

Il n'existe, en revanche, pas de service de santé, ni d'hébergement, mis à part un gîte de 6 places sur les Ecouges.

L'activité associative est bien développée avec la présence de 8 associations dans les domaines sportifs, festifs ou culturels.

3.3.6 Les activités industrielles et artisanales :

On compte quelques activités industrielles sur la commune. La plus importante est l'entreprise DEPAGNE qui emploie une cinquantaine de personnes pour la fabrication d'appareils électriques.

Deux scieries sont présentes sur la commune, dont l'une exerce également une activité de transformation de bois.

Plusieurs artisans sont recensés sur la commune :

- Chauffage, sanitaire, plomberie, climatisation, automatismes divers au Port
- Fabrication de céramique à usage domestique et ornemental au Port
- Installation et maintenance de compresseurs ponts roulants nettoyeur au Pont de la Révérence
- Maçonnerie, carrelage au lieudit Le Regonfle
- Charpente couverture menuiserie au Port
- Fabrication de menuiserie et de meubles en bois, restauration au lieudit Le Regonfle.

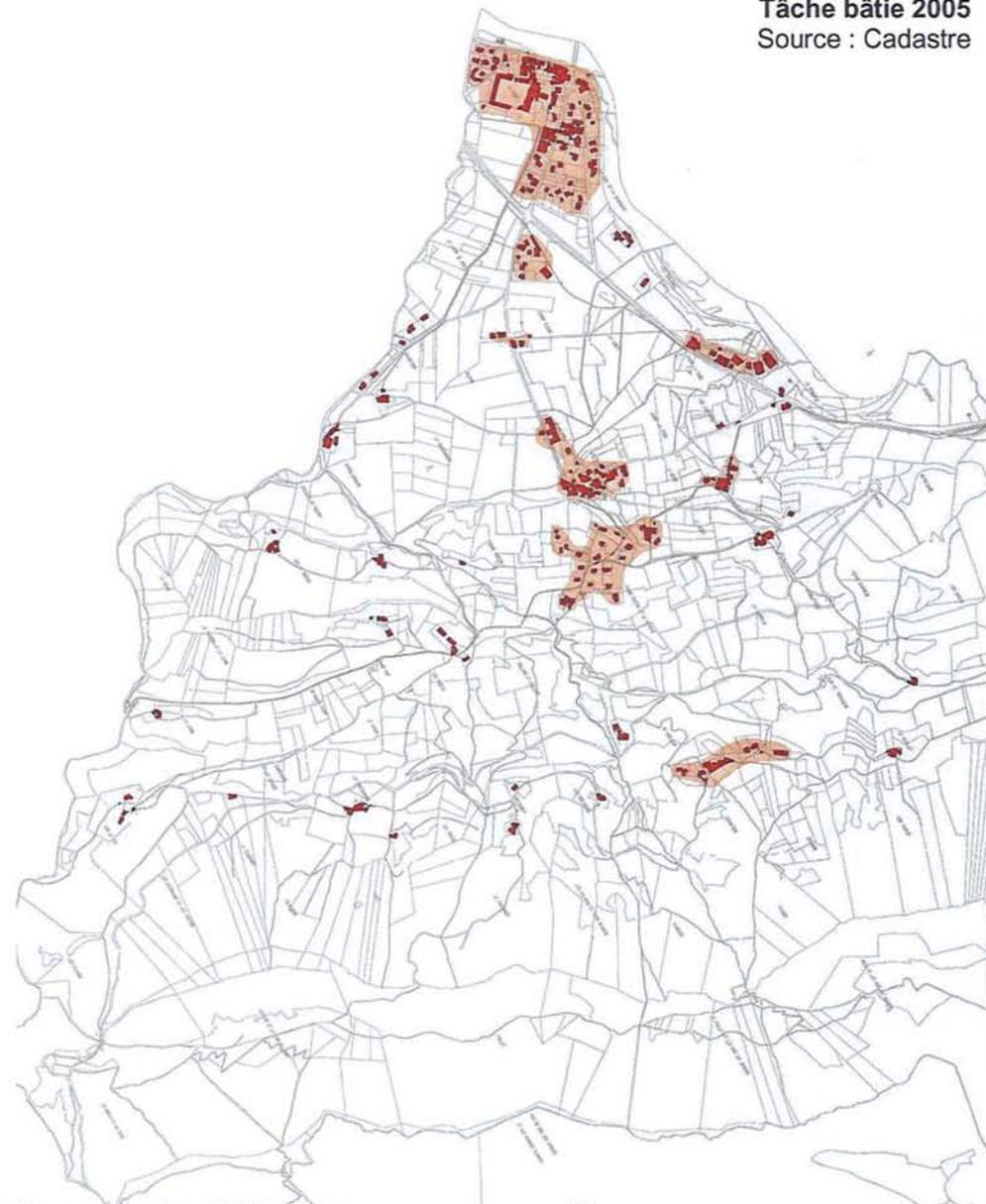
4. FORMES URBAINES, HABITAT & EQUIPEMENTS

Tâche bâtie 1820
Source : Cadastre
Napoléonien



Commune de Saint-Gervais

Tâche bâtie 2005
Source : Cadastre



Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

4.1 LE MODE D'URBANISATION DU TERRITOIRE

C'est la liaison (RD 35) avec le Vercors qui a été le principal vecteur de l'urbanisation. Le passage des Ecouges est l'une des seules portes sur le plateau du Vercors à partir de la plaine de Tullins-Vinay. Ce fut la principale liaison entre la forêt des Ecouges, très gros fournisseur en bois, et l'Isère à partir de laquelle les marchandises étaient transportées.

Saint-Gervais s'est développé en fonction des opportunités du site ; d'une part le bourg (dit le village) correspondant à un monde rural agricole, lieu administratif (église, mairie, poste) et d'autre part le port, lieu économique où l'on traitait la matière première, où l'on fabriquait (fabrique de canons) et d'où partaient les marchandises par voie d'eau. Il s'agit de deux entités éloignées de 1,5 km et vivant sur deux rythmes différents.

Saint-Gervais, dans l'étude de P. Bienvenu, est classé comme village **groupé et dispersé**.

4.1.1 Le village

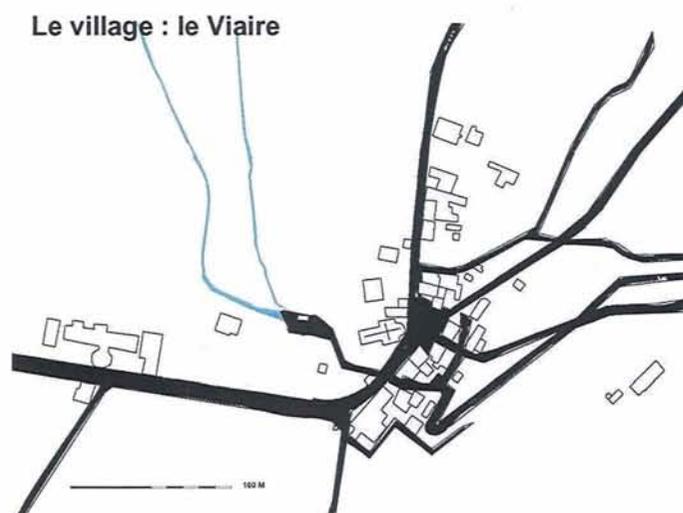
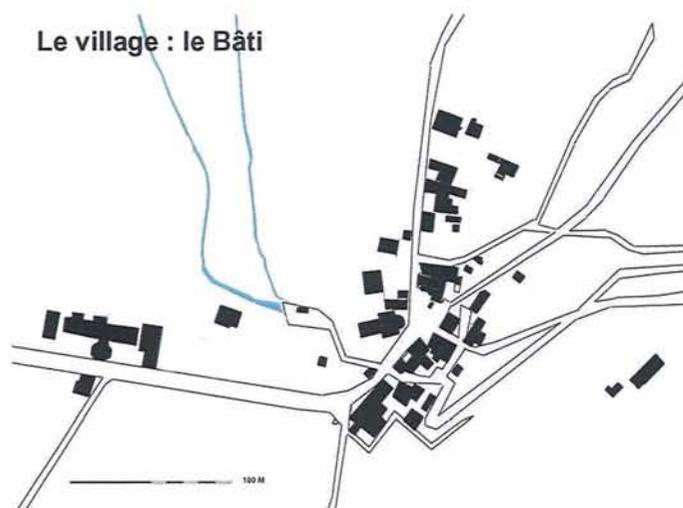
Comme l'ensemble des villages situés sur la rive gauche de l'Isère, Saint-Gervais a installé son bourg principal près des champs cultivés sur des voies de communication, à l'écart des inondations et sur un point d'eau important.

L'effet de bourg contribue à symboliser le centre de Saint-Gervais. Mais positionné aujourd'hui à l'écart de la RD1532, contre une colline ombragée, au nord, et sur une départementale en forte baisse de trafic, il a vu son développement très restreint.

Le bâti s'aligne sur la rue, sans épaisseur, dans des configurations sensiblement identiques à celles des villages du pays de Tullins-Vinay. Seul l'espace situé entre l'église et la mairie donne l'apparence d'une place et d'un effet de centralité.

L'école et le cimetière sont satellisés quelques centaines de mètres en contrebas de l'éperon sur lequel s'est érigée l'église. On retrouve dans ce village la caractéristique principale de ce paysage ouvert qu'ont les villages de Tullins-Vinay où alternent le bâti, les champs cultivés et les noyeraies.

Quelques éléments d'architecture sont notables, dont un séchoir à noix à l'entrée Ouest, la mairie et l'église qui, placée en promontoire, domine la vallée. Il faut



aussi noter la présence de murets dans l'espace public, suffisamment nombreux pour constituer une écriture bien particulière à Saint-Gervais et un petit lavoir, à la sortie de la source, qui se prolonge par un long canal.

Le bâti : dense, il est rassemblé autour de son centre « mairie – poste – église ». L'école excentrée se situe à une distance intermédiaire entre le port et le village.

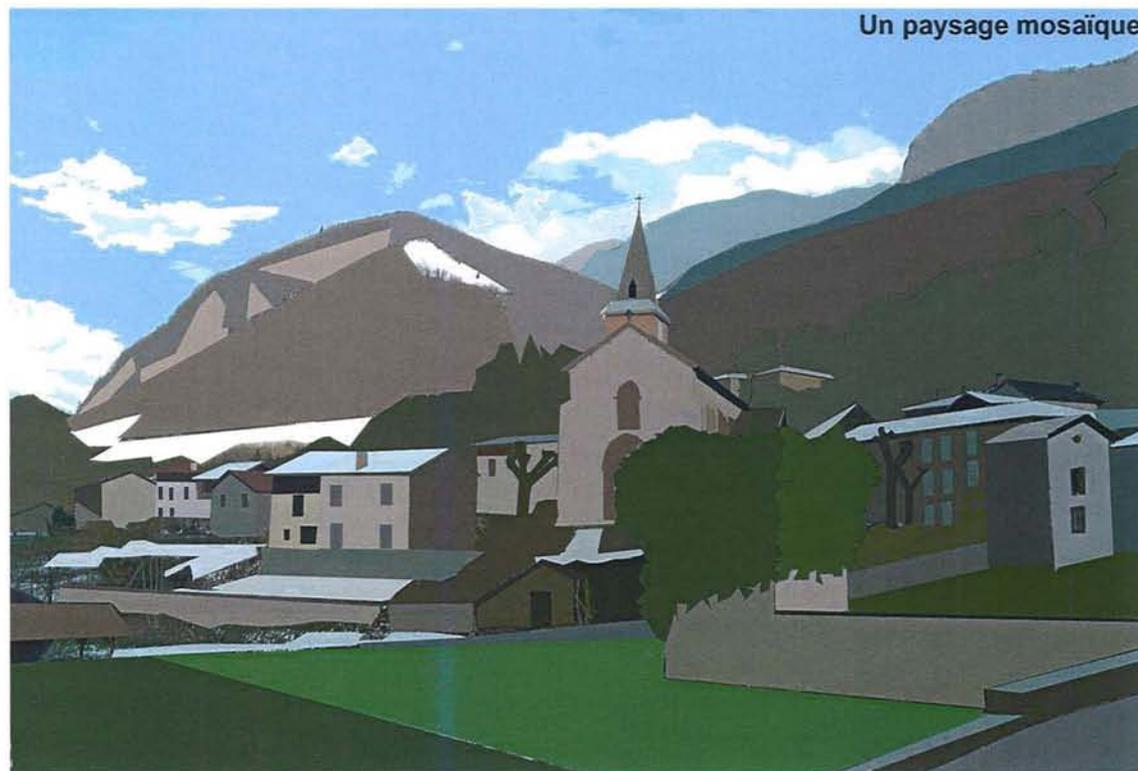
Le viaire : il est ramifié et tentaculaire au niveau du bourg.

Le paysage : Le village possède des contours identifiables formés par un patrimoine bâti rassemblé autour de sa place. Il se caractérise par un paysage urbain ouvert où, très souvent, la maison est en contact immédiat avec l'espace agricole extérieur.

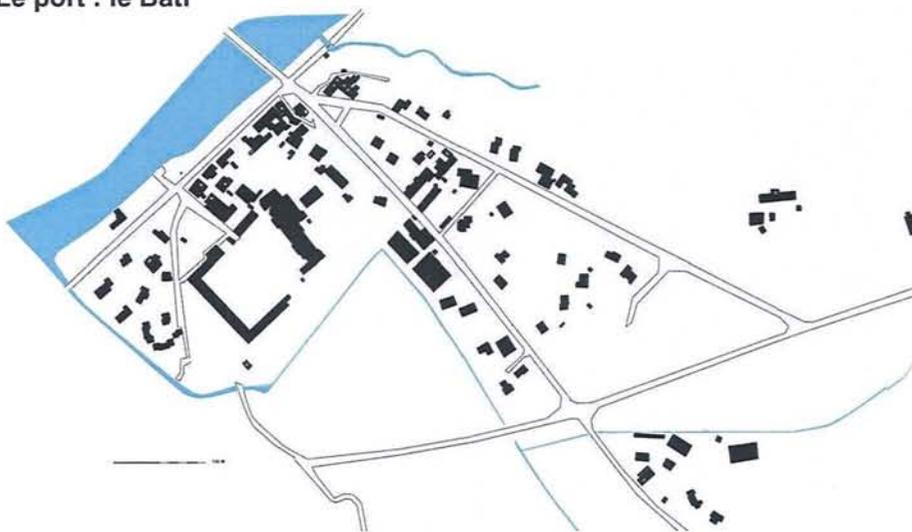
Le bâti de faible épaisseur est fréquemment étiré et les champs s'intercalent entre les bâtiments. L'ensemble bâti – champs – boisements – noyeraies crée alors un paysage mosaïque où les éléments s'interpénètrent. Le bâtiment peut être séparé des champs ou de la rue par un muret. C'est le cas des fermes ou des propriétés bourgeoises qui contiennent les espaces cultivés ou les boisements par un mur d'enceinte. D'autre part, les prairies permanentes et les noyeraies avec leur pelouses rases approchent fortement les fermes et l'habitat. La confrontation directe entre les champs agricoles, l'espace public et le bâti, forme une écriture spécifique des paysages du Pays de Tullins-Vinay.

4.1.2 Le port

L'ensemble construit est plus important que le village, avec notamment une organisation plus forte, déterminée par une logique économique qui marque l'espace : les ponts (l'ancien et le nouveau), le mail d'arbres (platanes), la fonderie et un front bâti régulier, une zone résidentielle est venue récemment s'accoler aux anciens tissus et brouille la compréhension de ce site remarquable et particulier dans le paysage de Tullins-Vinay.



Un paysage mosaïque

Le port : le Bâti

Le bâti : il s'organise autour de l'ancienne fonderie, aujourd'hui locaux de l'entreprise Depagne, et des axes de communication. On retrouve ici un large panel d'organisation possible de l'habitat. En effet, le long de l'Isère s'est développé un système de maisons de ville, de maisons mitoyennes formant un linéaire de façades homogène et une densité élevée pour de l'habitat individuel. On retrouve également du collectif (à caractère social) placé perpendiculairement à l'axe de la RD 35 à forte densité, de l'habitat mitoyen (à caractère social) entre la fonderie et Rovon. Enfin, on voit également du lotissement à proximité de la route nationale qui permet de doubler la densité par rapport à de l'habitat individuel dispersé.



Le viaire : sur la partie du port, l'organisation du viaire se fait dans le rapport des trois axes principaux qui sont la nationale 532, la départementale 35 et la voie le long de l'Isère. Le réseau de voiries est orienté parallèlement et perpendiculairement à l'axe du lit de l'Isère. Cette organisation rationnelle reste en accord avec le caractère industriel de l'ensemble du site modelé autour des bâtiments des anciennes fonderies.

Le port : le Viaire

La fonderie : des bâtiments remarquables inscrits dans un site au caractère industriel. On rappelle ici que l'ancienne fonderie est aujourd'hui classée comme Monument Historique générant un périmètre de protection de 500 mètres.

4.1.3 L'évolution de l'urbanisation

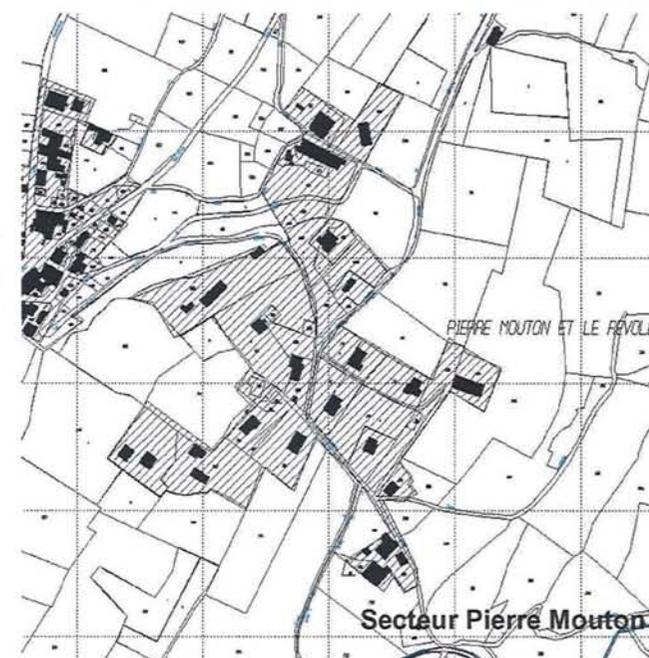
Année	Nombre de Permis de construire	Localisation
1999	6	4 au port, 1 à Pierre-Mouton, 1 aux Travers
2000	2	1 au port + Maison de la Drevenne
2001	4	1 au port, 1 à Pierre-Mouton, 1 au village, 1 à Barrillonnière
2002	10	8 au port (9 logements), 1 à Pierre-Mouton, 1 à Bassetière
2003	8	3 au port, 5 à Pierre-Mouton (6 logements)
2004	1	1 au port
2005	3	2 au village, 1 à Pierre-Mouton
2006	4	1 à Pierre-Mouton (3 logements), 2 au port, 1 au village
2007	3	1 à Barrillonnière (2 logements), 1 au village, 1 au port (7 maisons)



En comparant les tâches urbaines de 1820 et 2005, on constate que :

- le port a triplé de superficie
- les contours du village n'ont quasiment pas bougé
- et qu'un nouveau secteur est apparu : Pierre Mouton

En effet, ces dernières années le territoire communal a vu la naissance d'un nouveau pôle situé sur les premières hauteurs, en dessus du village. Pierre Mouton s'est développé sur le modèle de l'habitat individuel isolé lors de ces vingt dernières années et l'on note l'absence d'équipements et de structure commerciale.

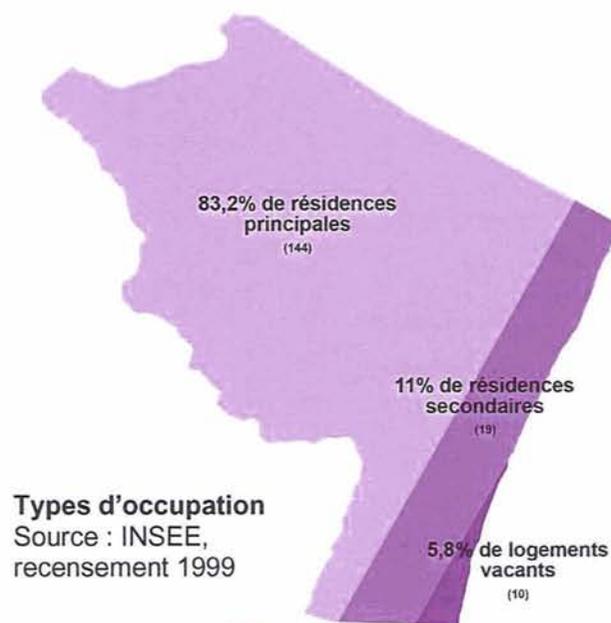


4.2 LE PARC DE LOGEMENTS

4.2.1 Les types d'occupation

En 1999, le parc de logement de la commune de Saint-Gervais se constituait à plus de 83% de résidences principales. Ce taux est équivalent à la moyenne nationale. En revanche, on repère un pourcentage légèrement plus important pour le nombre de résidences secondaires (moyenne nationale de 10,1%) et légèrement plus faible pour le nombre de logements vacants (moyenne nationale de 6,9%).

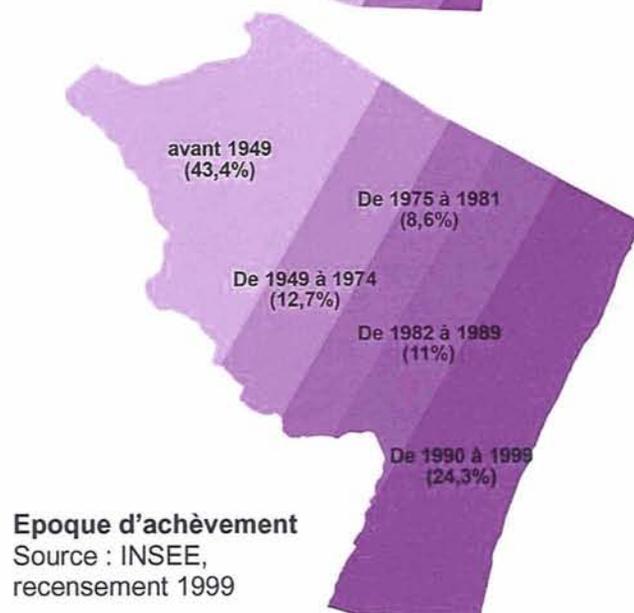
En 1999, le nombre de logements sur la commune était de 173 alors qu'en 1990 il était de 150, soit une progression de +15,3%. Cette progression s'est essentiellement fait par de la résidence principale qui a augmenté de +30,9% alors que dans le même temps, les résidences secondaires et les logements vacants baissaient respectivement de -17,4% et de -41,2%.



4.2.2 Age du parc de logements

De manière générale, le parc de logement de la commune a augmenté de 54% entre 1982 et 1999. Près de ¼ des logements ont été construit entre 1990 et 1999, soit 42 logements sur les 173 présents sur la commune en 1999, alors que la moyenne nationale est de 10,3%.

On peut également constater que le parc de logement de la commune est relativement âgé puisque une grande partie, plus de 43% des logements, a été construit avant 1949, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale qui n'atteint pas les 35%. En revanche, la part des constructions réalisées entre 1949 et 1974 ne représente que 12,7% alors que sur la France, elle représente 31,4%.



4.3 LES RESIDENCES PRINCIPALES

4.3.1 Répartition des types

On constate que près de 80% des logements principaux de la commune sont de types Maisons Individuelles, ce qui reste une proportion largement plus importante que la moyenne nationale (55,9%). Cette large part de maisons individuelles est une des caractéristiques d'une commune rurale. On observe donc que le développement de Saint-Gervais s'est fait à travers un développement de maisons individuelles, grandes consommatrices de surface surtout sous une forme isolée ou de lotissements.

Le niveau de logements collectifs qui atteint les 15% reste bien en dessous de la moyenne nationale (41,3%) mais reste tout à fait considérable pour une commune rurale comme Saint-Gervais. Entre 1990 et 1999, la commune est passée de 6 à 22 logements collectifs, soit une progression de +267% alors que le nombre de maisons individuelles est passé de 97 à 114 soit une progression de +17,5%. On note donc qu'un effort a été fait et que sur cette période, il s'est construit quasiment autant de maisons individuelles que de logements collectifs.

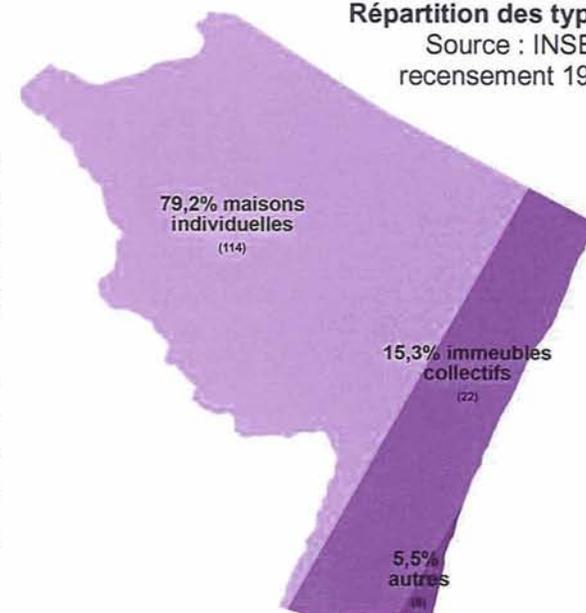
4.3.2 Le statut d'occupation

Le nombre de propriétaire en 1999 était de 94 ce qui représente 65,3% des résidences principales alors que le taux en 1990 était de 63,7% et le nombre de 70. Le taux de locataires représente 27,1% avec 39 résidences soit une augmentation de +95% par rapport à 1990. Le statut de locataire demeure très important pour une commune rurale, ce qui peut sans doute s'expliquer par la position péri-urbaine de la commune par rapport à l'agglomération grenobloise.

En revanche, le nombre de résidences occupées gratuitement a fortement baissé passant de 20 à 11 sur la période 1990-1999. Ce phénomène peut, peut être, s'expliquer par la pression foncière de plus en plus grande sur la commune qui se traduit par la hausse du parc locatif.

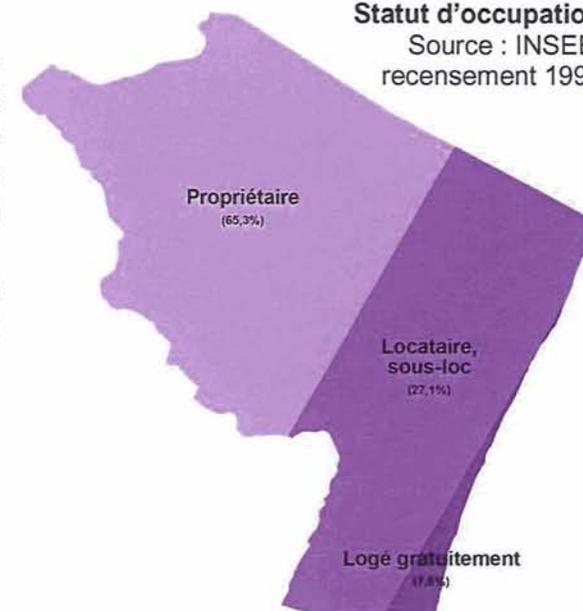
Répartition des types

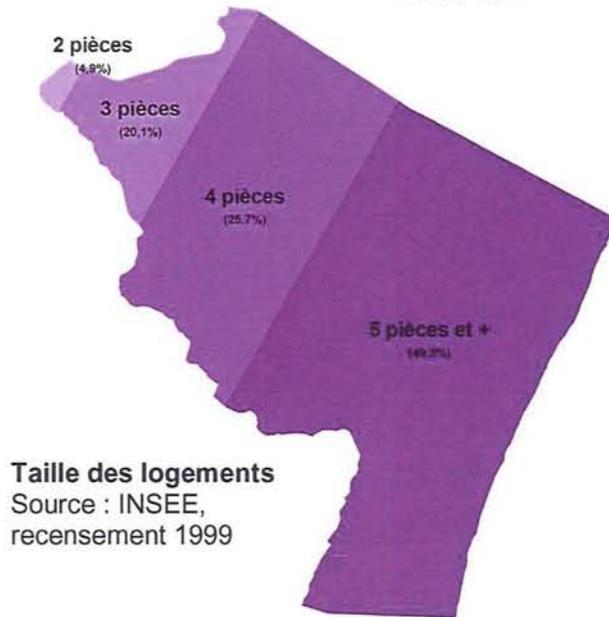
Source : INSEE, recensement 1999



Statut d'occupation

Source : INSEE, recensement 1999





4.3.3 Taille des logements

La taille des logements reste relativement importante puisque les $\frac{3}{4}$ des logements possède 4 pièces au minimum, alors que le pourcentage en France est de 58,6%. Le taux de grand logement reste cohérent avec le nombre de maisons individuelles présentes sur la commune. On remarque également qu'il n'y avait pas en 1999 de studio sur la commune et que les petits logements de 2 pièces ne représentaient que 4,9% du parc des résidences principales contre 12,7% pour la France (6,4% pour les studio).

Le confort de ces logements reste très bon car 138 des 144 logements sont recensés avec douche ou bains et seulement 6 sans. 99 possèdent un chauffage centrale individuel.

La Minoterie



4.4 LE LOGEMENT SOCIAL

Saint-Gervais compte 21 logements sociaux répartis sur deux sites. C'est donc 14,7% du parc des résidences principales qui sont des logements sociaux. Selon le porter à connaissance du 21/01/2004, douze demandes concernant la commune sont enregistrées sur le serveur départemental d'enregistrement de la demande locative sociale.

Le groupe de la Minoterie est situé au centre de l'entité urbaine du Port. Il s'intègre bien au tissu urbain en donnant forme et structure aux espaces publics. Ce regroupement de logements sociaux se compose de 15 logements collectifs de types T2, T3 et T4 avec 12 garages. Les premières locations ont été effectuées en 1998.

Le port



Le groupe du Port s'intercale entre l'entreprise Depagne et la Drevenne, limite avec Rovon. Ce groupe de logements sociaux se répartit en 6 maisons (4 T3, 1 T4, 1 T5 en duplex) dont 5 mitoyennes et 1 excentrée. Les premières mises en location ont été effectuées en août 1992.

Pour ces logements sociaux, le bailleur est l'OPAC 38, et la commune reçoit régulièrement (en moyenne 2 par mois) des demandes pour ce type de logements sociaux.

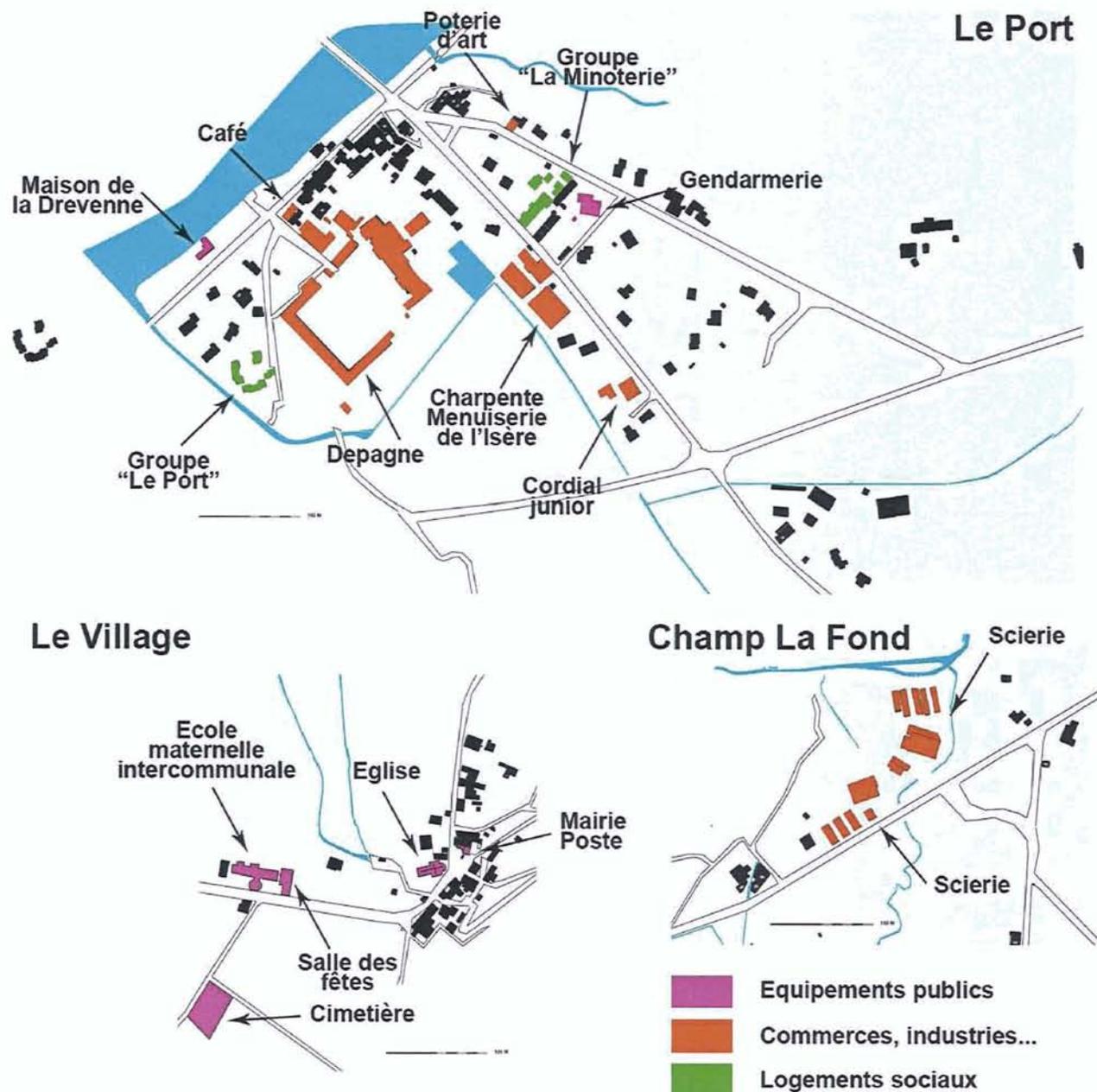
4.5 EQUIPEMENTS ET SERVICES...

Sur le territoire de la commune, on retrouve quelques activités comme le café Le Drevenne, le commerce d'alimentation dépôt de pain et de tabac, la Poterie d'art, l'industrie Depagne, etc. localisés sur la partie du port et deux scieries le long de la nationale à l'entrée Est de la commune. On constate que sur la partie village, il n'y a pas d'activités économiques. En revanche, on y trouve de nombreux équipements publics.

4.5.1 La mairie

Le bâtiment qui accueille aujourd'hui la Mairie de Saint-Gervais est une grosse maison de village, située à la croisée de la départementale 35 et de la route des Ecouges. L'analyse du fonctionnement actuel appelle plusieurs remarques :

- les contraintes du bâtiment (répartition sur 3 niveaux, liaisons verticales difficiles voire dangereuse, escaliers non adaptés) induisent une sous-utilisation des mètres carrés théoriquement à disposition ; de fait, seul le rez-de-chaussée est investi, le premier étage est utilisé uniquement pour l'archivage.
- La salle du conseil semble trop petite.
- Le secrétariat et l'accueil sont confondus dans un même local de 11



- mètres carrés (pas de confidentialité, surface insuffisante).
- Le bureau du Maire semble trop petit, sans fenêtres.
- Manque une salle de réunion pour les adjoints
- Bâtiment non adapté pour les personnes à mobilité réduite.

En conséquence, la commune a décidé de s'engager dans un processus visant à redéployer les locaux Mairie dans un nouveau bâtiment, qui permettra d'assurer un meilleur accueil pour tous, une meilleure fonctionnalité, une meilleure visibilité.

A l'heure actuelle, la mairie emploie 1 personne à temps plein pour le service administratif et 3 pour le service technique (1 temps plein, 1 mi-temps et 1 emploi de 10h/semaine) qui possède ses locaux non loin de la mairie, à proximité immédiate de l'ancienne cure.

Les horaires d'ouvertures de la mairie sont les mardi et vendredi de 9h à 18h30 et les mercredi et jeudi de 10h à 16h30.

4.5.2 La poste

Elle jouxte et communique avec la mairie et s'ouvre sur la place du village. Le guichet est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 11h. Elle emploie 1 agent postal à 28h/semaine.

4.5.3 Les écoles

4.5.3.1 Ecole maternelle intercommunale

Présente sur la commune, elle regroupe à travers un syndicat scolaire intercommunal les enfants de Cognin-les-Gorges, Rovon, Malleval et Saint-Gervais. L'école se positionne à l'écart même du centre bourg. Elle est composée de 2 salles de classes, d'une salle de jeux de 100m², d'un dégagement – vestiaire, d'une salle de repos, d'une salle à manger avec une cuisine satellite, de sanitaires et d'un préau. Elle fut agrandie en 1996 sur sa façade principale pour accueillir la salle de jeux.

Année	2002	2003	2004	2005	2006
Effectifs	73	80	88	83	76

L'école compte pour l'année 2007, 76 enfants (dont 21 de Saint-Gervais) réparties en 3 classes dirigées par 4 enseignantes et 5 personnes faisant office d'atsems dont 4 pendant le repas et la garderie.

La forte évolution démographique de la commune et des communes alentours ces dernières années poussent les partenaires à réfléchir à l'extension nécessaire de l'école qui pourrait ainsi passer à 5 classes et un restaurant scolaire plus conséquent.

4.5.3.2 Les autres établissements scolaires

Pour l'école élémentaire qui est ici encore intercommunale entre Rovon, Malleval, Cognin et Saint-Gervais, les enfants vont à Rovon pour les niveaux CP – CE1 – CE2 où il y a 2 classes et autant d'enseignantes et accueillant 45 enfants en 2004, 51 en 2005, 47 en 2006 et 48 en 2007 dont 19 de Saint-Gervais. De plus, 2 personnes sont également présentes pendant le repas et les garderie.

Pour les niveaux CE2 à CM2, c'est à l'école primaire de Cognin-les-Gorges que vont les enfants des quatre communes. Elle se compose de 3 classes et autant d'enseignantes et elle accueille 78 enfants en 2006 dont 24 de Saint-Gervais.

Pour les trois écoles du regroupement pédagogique, les enfants ont cours les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin. Chaque école dispose d'un service de restauration scolaire et les enfants bénéficient d'un service de ramassage scolaire du conseil général. Ce ramassage scolaire est présent avec un car le matin et un car le soir avec une accompagnatrice le matin de 8h à 9h (l'agent postal de Saint-Gervais) et le soir de 16h30 à 17h30 (celle de Cognin).

25 enfants de Saint-Gervais sont au collège. La plupart vont au collège Joseph Chassigneux de Vinay. Les enfants s'y rendent soit accompagnés par leurs parents, soit avec les transports scolaires. Le collège Le Savouret à Saint-Marcellin est également un lieu susceptible d'accueillir les enfants de Saint-Gervais.

Pour le lycée, c'est 13 enfants de la commune qui sont lycéens. C'est également sur Saint-Marcellin que se dirige la plupart des lycéens au lycée La Saulaie qui accueille 980 lycéens venants des communes alentours dont une toute petite partie de Saint-Gervais. Les transports scolaires établis entre Saint-Gervais et le lycée sont mis en place par la région. On peut également voir des jeunes de Saint-Gervais s'orienter vers les lycées de Voiron ou même de Grenoble.

4.5.4 La salle des fêtes

A proximité immédiate de l'école maternelle, on trouve la Salle des Fêtes. Cette salle municipale est un lieu polyvalent à destination et à l'usage de la population locale. Elle s'organise autour d'un volume unique avec une partie buvette. Elle accueille des réunions, des cours de gym une fois par semaine. Elle est utilisée par l'école maternelle 2 à 3 fois par an. Elle est également louée à des particuliers pour des soirées festives entre 15 et 20 fois par ans avec un tarifs de 140€ pour les habitants de Saint-Gervais, Malleval, Rovon et Cognin, et 450€ pour les autres.

4.5.5 Le cimetière

C'est proche de la partie bourg que l'on retrouve le cimetière, un peu à l'écart. Des places restent disponibles et des reprises sont en cours. Il n'y a pour le moment pas de nécessité d'extension.

4.5.6 La maison de la Drevenne

Réalisée en 2000, la maison de la Drevenne se situe sur les berges de l'Isère. Cette salle est intercommunale puisqu'elle fut financée par Saint-Gervais et Rovon. Elle permet d'accueillir les activités, les manifestations des associations de ces communes et elle permet aux jeunes de se regrouper dans un lieu convivial.

4.5.7 La gendarmerie

Elle se situe également dans la partie du Port, près des logements de la Minoterie. Elle fut construite dans le début des années 80 et elle compte 5 sous-officiers

Le secteur d'intervention de la gendarmerie reste vaste et regroupe les cantons de Vinay et de Tullins.

4.5.8 La caserne des pompiers

La commune est rattachée en premier appel au centre de secours de Vinay après la fermeture en 2006 de la caserne de la commune.

4.5.9 La bibliothèque mobile

La bibliothèque s'arrête à côté de la salle des fêtes. Elle est ouverte les mercredi de 15h30 à 18h et le jeudi de 16h30 à 19h. Elle fonctionne grâce à 4 – 5 bénévoles.

4.5.10 Les équipements intercommunaux

Les principaux équipements intercommunaux se situent dans le chef lieu de canton, à savoir Vinay. On y retrouve une école de musique intercommunale qui propose de multiples activités et la piscine intercommunale de Vinay.

On retrouve également l'office de tourisme et la Maison de la Noix à Vinay. Le Grand Séchoir retrace l'histoire des hommes qui d'hier à aujourd'hui, ont fait la renommée de la noix de Grenoble. Situé au cœur de la noyeraie iséroise, dans une ancienne ferme réhabilitée de manière contemporaine, l'espace muséographique met en scène la richesse du pays de la noix forgée autour d'une culture spécifique, faite de coutumes, de savoir-faire et d'un patrimoine singulier.

Le centre aéré et le centre d'animation jeunesse, comme le relais des assistantes maternelles est du ressort de la communauté de communes du Pays de Vinay. En 2006, le pôle petite enfance a accueilli 126 enfants avec une part de 49,2% provenant de Vinay et le reste des communes de la CCV ou limitrophes. Le schéma de développement 2007-2009 du mode d'accueil porte sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes et a pour but de fixer les objectifs à réaliser par rapport aux besoins déterminés :

- reprise de la halte garderie vinoise
- création d'une nouvelle structure multi accueil et extension du nombre de places d'accueil collectif de 12 à 30 places
- création éventuelle d'une structure itinérante conjuguant accueil occasionnel et action sociale de proximité
- développement et promotion de l'action du Relais Assistantes Maternelles.

Il y a également un Service Animation Jeunes qui est un centre de loisirs organisé par la CCV qui met en place de l'aide aux devoirs, un local pour les jeunes, des activités pendant les vacances. Ce centre reste ouvert hors vacances scolaires le mardi de 15h à 18h, le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 13h à 17h. Durant l'année scolaire 2005/2006, il y avait 66 inscrits dont 53 % venait de la CCV hors Vinay, et l'été 2006 a permis d'accueillir 55 adolescents de plus de 11 ans avec 42% de ceux-ci venant de Vinay.

Enfin, le centre aéré intercommunal basé à Cognin pour le mois de Juillet 2006 un total de 269 enfants dont 18 de Saint-Gervais. La capacité d'accueil de la structure est de 100 enfants par jour et en moyenne, le taux de remplissage était de 99,4 enfants pour cette période de juillet 2006.

4.5.12 Vie associative

L'activité associative est bien développée sur la commune avec la présence de 7 associations dans les domaines sportifs, festifs ou culturels. On retrouve le sou des écoles Cognin – Rovon – Saint-Gervais, les P'tits d'Armieux (associations de l'école maternelle), Le Club de l'Amitié (3^{ème} et 4^{ème} âge) ainsi que le Comité d'Animation Rovon – Saint-Gervais, le Comité des fêtes et pour finir l'ACCA et le Club Vélo et VTT. De plus il y a une demande des jeunes du village pour avoir un terrain (vélo-cross, tags, etc.) au village.

4.5.13 Les services de santé

Il n'existe pas de service de santé sur la commune.

On recense 1 médecin sur L'Albenc, de l'autre côté de l'Isère et 5 autres sur Vinay.

Il y a également l'hôpital Brun Faulquier sur Vinay et le centre Hospitalier de Saint-Marcellin.

Il en est de même pour les dentistes, les kinés ou autres spécialistes courants. Les habitants de Saint-Gervais doivent se déplacer jusqu'à Vinay, voire Saint-Marcellin.

5. RESEAUX, INFRASTRUCTURES & TRANSPORTS

5.1 LES RESEAUX

5.1.1 Liste des concessionnaires des réseaux

Réseau d'Eau Potable Et Réseau d'Assainissement	Communauté de Communes du Pays de Vinay 705 rte Grenoble 38470 VINAY Régie : 04 76 36 90 57
Eclairage Public	EDF-GDF Distribution Alpes Dauphiné Service DR/DICT 11, rue Félix Escalon – BP 95 – 38 040 Grenoble Cedex 9
Réseau de Télécommunication	France Télécom, URR Alpes Pôle Chambéry DR/DICT 203, Faubourg Montmélian 73 018 Chambéry
Distribution Gaz Basse Pression	EDF-GDF Distribution Alpes Dauphiné Groupe exploitation Gaz Service DR/DICT 11, rue Félix Escalon – BP 95 – 38 040 Grenoble Cedex 9
Réseau Electrique Distribution	EDF-GDF Distribution Alpes Dauphiné Agence Réseau Electricité Service DR/DICT 11, rue Félix Esclangon – BP 95 – 38 040 Grenoble Cedex 9
D.D.E. (Voiries départementales)	D.D.E de l'Isère, Subdivision de Saint-Marcellin 52, bd du champs de mars - 38160 ST MARCELLIN Mel : Saint-Marcellin.DDE-Isere@equipement.gouv.fr

5.1.2 Les réseaux d'eau

5.1.2.1 L'alimentation en eau potable

Données générales

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par plusieurs ouvrages, gérés par la Communauté de Communes de Vinay. On compte ainsi 3 captages de sources sur la commune de Saint-Gervais, bénéficiant d'un périmètre de protection rapproché (Tourtonnière, Gabouille, Pré Paillet). *Voir Carte L'Hydrographie et l'AEP dans la partie II, Etat initial de l'environnement.*

En cas de besoin, une interconnexion de secours existe avec la commune voisine de Rovon, ainsi qu'en alimentation moyenne, avec la commune de l'Albenc pour le port. Cette alimentation complémentaire permet à Saint-Gervais de s'affranchir de problèmes de ressources.

Le gîte des Ecouges bénéficie quant à lui, pour son alimentation en eau, de deux captages de sources (Ecouges et Molière Amont) dont les périmètres de protection rapprochés se superposent.

Les eaux distribuées sont de bonne qualité en ce qui concerne les Nitrates (<25 mg/l).

Etat des ouvrages

Les captages

On distingue deux types de ressources sur la commune de Saint –Gervais :

- les captages gravitaires situés sur le versant Nord-Ouest de la commune desservent en eau la partie Sud-Est de la commune (village + hameaux alentours jusqu'à la Route Nationale).
- l'interconnexion avec le réseau d'eau potable de l'Albenc permet d'assurer l'alimentation de tout le hameau du Port.

Les trois captages qui alimentent la commune de Saint-Gervais en eau potable sont les suivants:

- le captage de Pré Paillet : c'est le plus ancien de la commune (1940 env.). Il est constitué par deux ouvrages très rudimentaires (simples bacs de réception de l'eau à l'air libre). Sa réfection est actuellement envisagée.
- Les captages de Tourtenière constitués de deux ouvrages de captage à drains (un amont et un aval) dans un état moyen. Une vanne motorisée en amont des captages permet d'acheminer une partie de l'eau de Pré Paillet dans les captages de Tourtenière.
- Le captage de Gabouille se compose d'un ouvrage unique à galerie, dans un état moyen.

Source : carte du document de gestion de l'espace agricole et forestier de l'Isère, octobre 2003

Source : Diagnostic réseau Saint-Gervais, Phase 1, Communauté de communes de Vinay, Alp'Etudes,

Aucun de ces ouvrages n'est accessible facilement, il est nécessaire de s'y rendre à pied, ce qui représente une contrainte importante lors d'intervention de réparation ou de nettoyage.

Les réservoirs

Trois réservoirs approvisionnent la commune en eau :

- Le réservoir des Gailleux : il est situé en amont du hameau du même nom et reçoit les eaux de la source de Pré Paillet. Ce réservoir, d'une capacité de 50 m³ est quasiment neuf.
- Le réservoir de Tourtenière : en amont du lieu-dit Pierre Mouton, il contient 80 m³ d'eau et présente un état satisfaisant. Il reçoit les eaux des captages de Tourtenière et alimente le village de Saint-Gervais jusqu'à la Route Nationale.
- Le réservoir de Gabouille : en amont du lieu-dit "le Moléron", il contient 80 m³ d'eau et se présente dans un état moyen. C'est le réservoir le plus ancien de la commune. Il est en équilibre avec le réservoir de Tourtenière et alimente également le village de Saint-Gervais jusqu'à la Route Nationale. C'est dans ce réservoir qu'arrive l'interconnexion de secours que peut apporter le réseau d'eau de la commune de Rovon.

Les réseaux

Le réseau de distribution de la commune de Saint-Gervais se décompose en trois entités indépendantes :

- Le sous réseau des Travers :

Alimentation : source de Pré Paillet;

Distribution : hameau des Gailleux;

Pas d'interconnexion sur la distribution avec le reste du réseau du village.

Interconnexion entre le réseau de distribution des Travers et le captage de Tourtenière.

- Le réseau du Village :

Alimentation : sources de Gabouille et de Tourtenière;

Distribution : le Village et les hameaux de la "plaine" de St Gervais jusqu'à l'école à l'Ouest et la Route Nationale au Nord (le Regonfle).

2 Interconnexions en vannes fermées (école + le Regonfle) avec le hameau du Port.

- Le réseau du Port :

Alimentation : captage du Thias via le réseau de l'Albenc;

Distribution : tout le hameau du Port.

Source : Diagnostic réseau
Saint-Gervais, Phase 1,
Co_mmunauté de communes de
Vinay, Alp'Etudes,

2 Interconnexions (école + le Regonfle) avec le réseau du Village; 1 interconnexion avec le réseau de l'Albenc (Pont de l'Isère).

Nom	Ressource	Réservoir	Nombre d'abonnés desservis
RESEAU DU PORT	CAPTAGE DU THIAS (ALBENC)	LE CHATEAU 500M ³	471 ab. de l'Albenc, 96 ab. au Port
RESEAU PRINCIPAL	CAPTAGE DE TOURTENIERE CAPTAGE DE GABOUILLE	TOURTENIERE 80 M ³ GABOUILLE 80 M ³	58 abonnés
RESEAU DES TRAVERS	CAPTAGE DE PRE PAILLET	GAILLEUX 50 M ³	16 abonnés

Volumes distribués et consommés

- Production

Aucun réservoir de la commune de Saint-Gervais n'est équipé de compteur.

On ne possède donc de données de production que sur le réseau du Port (compteur sur l'interconnexion avec l'Albenc). En 2001, l'Albenc a distribué 51 347 m³ à Saint-Gervais.

- Consommation

En 2001, la totalité des volumes consommés (relevés chez les 170 abonnés) atteignait 20 534 m³ (dont 13 295 m³ au Port). La moyenne générale de consommation est donc de 120 m³/an/abonné.

On dénombre 5 gros consommateurs sur la commune de Saint Gervais. Ils totalisent 4 341m³.

Ces valeurs correspondent donc à moyenne par abonné domestique de 98 m³/an. Cette valeur est assez proche de la moyenne nationale qui est de 120 m³/an/ab.

Bilan

L'état des ouvrages est globalement moyen mais la plupart des ouvrages sont anciens, sauf le réservoir des Traverses.

Le rendement calculé sur le réseau du Port n'est pas du tout satisfaisant (26 %), il semble que ce secteur soit particulièrement sujet aux fuites.

Il n'a pas été possible de calculer les rendements des réseaux du Village et des Traverses puisque les réservoirs ne sont pas équipés de compteurs. Pour les besoins des calculs, nous avons donc choisi arbitrairement un rendement de 40 % sur ces deux réseaux mais des incertitudes pèsent sur les résultats.

Les bilans besoins-ressources, en situation actuelle et future, sont actuellement largement excédentaires si l'on conserve l'alimentation du Port par le réseau de l'Albenc. Le cas échéant, les ressources propres à la commune ne sont pas assez productives pour assurer la production moyenne actuelle et ne pourraient

Sont considérés comme gros consommateurs les abonnés utilisant plus de 500 m³/an d'eau potable.

Source : Diagnostic réseau Saint-Gervais, Phase 1, Communauté de communes de Vinay, Alp'Etudes,

subvenir aux besoins futurs de façon très étroite que si les rendements des réseaux étaient nettement améliorés.

5.1.2.2 L'assainissement des eaux usées

Données générales

Si le Bourg de Saint-Gervais et le Port disposent, pour leur majeure partie, d'un réseau collectif de collecte des eaux usées, la commune n'a pas à l'heure actuelle de station d'épuration : les rejets des effluents se font directement dans l'Isère et participent ainsi à la pollution de la rivière, déjà mise à mal en amont de la commune.

Le reste de la commune dispose d'un assainissement individuel qui représente une grande part de l'assainissement communal.

Un projet de STEP intercommunale est actuellement à l'étude et un schéma directeur d'assainissement est en cours.

Source : Etude pour schéma directeur d'assainissement, Commune de Saint-Gervais, Alp'Etudes, Novembre 2003

État actuel de l'assainissement

Assainissement eaux usées collectif

La commune de Saint Gervais dispose à ce jour d'un réseau d'assainissement qui dessert :

- le secteur du port où le réseau est majoritairement séparatif constitué de collecteurs en grès Ø200mm
- et le village où les réseaux sont unitaires.

Le taux de raccordement est de 50% avec 90 abonnés assainissement.

Les effluents collectés sont rejetés directement dans l'Isère.

Source : Etude pour schéma directeur d'assainissement, Commune de Saint-Gervais, Alp'Etudes, Novembre 2003

Assainissement eaux usées autonome

A Saint Gervais, l'assainissement individuel est caractérisé par :

- 28 % de filières de traitement complètes comprenant une fosse septique toutes eaux ou une fosse septique suivie de tranchées filtrantes ou d'une autre filière de traitement à part entière,
- 44 % de rejets au sortir d'un pré-traitement,
- 28 % de rejets directs au milieu naturel.

L'arrêté du 6 mai 1996 précise qu'un dispositif d'assainissement autonome conforme comprend au minimum une fosse septique toutes eaux suivie d'un champ d'épandage, d'un filtre à sable ou d'une autre filière de traitement. A Saint Gervais, seuls 8 % de filières sont strictement conformes à la réglementation en vigueur. Sur les 11 installations visitées, 9 sont classées en niveaux de priorité 1 et 2 selon les critères de jugement de l'Agence de l'Eau RMC.

Un rapport d'enquête sur les équipements d'assainissement individuel par hameau a été fait pour l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement; il s'appuie sur :
25 retours de questionnaires (soit 30 % de réponses),
11 visites de dispositifs sur 1 quartier (Pierre Mouton).

Source : Etude pour schéma directeur d'assainissement, Commune de Saint-Gervais, Alp'Etudes, Novembre 2003

Le Schéma directeur d'assainissement

Il met en place un zonage d'assainissement de Saint-Gervais où l'on distingue deux grands secteurs sur la commune qui correspondent aux zones d'assainissement collectif et aux zones d'assainissement autonome.

Zone d'assainissement collectif :

Elle s'étend du village jusqu'au Port. Sur cette zone, la collectivité assurera la collecte et le traitement des eaux usées domestiques. Les usagers ont l'obligation de se raccorder sur les réseaux existants ou dans un délai de deux ans à compter de la mise en service des nouveaux réseaux, conformément au code de la santé publique (art. L 1331.1 et suivants), au code de l'urbanisme, au règlement sanitaire départemental, au règlement d'assainissement de la communauté de communes.

Les nouvelles constructions, réalisées antérieurement à la mise en place des réseaux d'assainissement collectif, devront s'équiper de dispositifs d'assainissement autonome conformes à l'arrêté du 6 mai 1996, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectifs.

Zone d'assainissement autonome :

Elle correspond à l'ensemble du territoire communal non compris en zone d'assainissement collectif. Elle comprend donc des secteurs comme Pierre-Mouton (maintenu en zone d'assainissement autonome), la Chatagnaire et Le Souillet, ainsi que l'habitat dispersé de la commune.

Les dispositifs d'assainissement autonome seront conformes à l'arrêté du 6 mai 1996, fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, et comprendront donc au minimum :

- un dispositif de prétraitement
- un dispositif assurant l'épuration et l'évacuation des effluents par le sol ou vers le milieu hydraulique superficiel.
- D'autres dispositifs (bac à graisse, fosse chimique, fosse d'accumulation ou puits d'infiltration) peuvent être mis en œuvre dans des circonstances particulières.

5.1.2.3 L'assainissement des eaux pluviales

Notons que le réseau de collecte du bourg et du Port est de type séparatif, ce qui permet une collecte des eaux de ruissellement, qui sont alors dirigées vers l'Isère. L'importance des ruissellements sur la commune nécessite sans doute une généralisation de cette collecte sur les différents hameaux.

5.2 INFRASTRUCTURES

5.2.1 Voirie et circulation, classements des voies

On retrouve sur le territoire communal trois voies qui ont un rôle de liaison intercommunal :

- La RD1532 qui est classée comme voie à grande circulation, est régulièrement utilisée par les transports exceptionnels de catégorie 3, classe D (Longueur maxi 45m, largeur maxi 7m, hauteur maxi 6m et Poids Total Roulant 250 tonnes). Le trafic constaté sur la RD1532 pour l'année 2001 est, de l'ordre de 5530 véhicules par jour en moyenne.
- La RD 35
- La RF 35c

Le territoire communal est donc traversé, sur sa partie nord, par la RD1532 qui constitue une voie de circulation importante car desservant les communes situées en rive gauche de l'Isère. De part et d'autre de cet axe se sont développés les deux pôles d'urbanisation de Saint-Gervais. Le reste du territoire communal est structuré par la présence de la route départementale 35 qui traverse Saint-Gervais du nord-ouest au sud-est et qui constitue une route touristique importante desservant le canyon des Ecouges. Des voies communales permettent la desserte des différents hameaux.

Notons la présence à proximité de la commune, en rive droite de l'Isère, de l'Autoroute A49.

Une des constatations faites sur la commune est que, vu le développement du secteur de Pierre Mouton, la route que relie ce secteur au village n'est plus dimensionnée pour accueillir autant de trafic et cela peut causer un certain nombre de problèmes aux heures de forte circulation pour les usagers.

5.2.2 Le stationnement

On retrouve sur la commune trois espaces majeurs réservés pour le stationnement public :

- Autour de la place du village et de l'église
- Le long de la RD 35 en face de l'école et de la salle des fêtes
- Le long de l'Isère avec un maillage d'arbre et un aménagement spécial pour les camping-cars.

Le stationnement privé est le plus souvent situé à l'intérieur même des parcelles occupées que ce soit pour de l'activité ou de l'habitat. Les logements collectifs possèdent quant à eux un espace réservé au stationnement extérieur pour les résidents et les visiteurs en plus des garages fermés de certains occupants.



5.3 LES TRANSPORTS

5.3.1 Les transports individuels

L'automobile reste le principal mode de déplacements des habitants. En 1999, sur 144 résidences principales, seulement 9 n'avaient pas de voiture et 73 en avaient deux ou plus, ce qui représente plus de 200 voitures sur le territoire communal à cette époque pour 377 habitants. De plus, on peut rappeler que 75% des actifs ayant un emploi utilise la voiture pour se rendre au travail alors que 29,5% travaillent et résident dans la commune.

On peut donc voir que l'utilisation des véhicules se fait pour des trajets relativement courts qui s'observent notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

5.3.2 Les transports en commun

5.3.2.1 Le train

Il n'y a pas de gare SNCF sur la commune mais les gares les plus proches sont celle de Voiron, Romans et Grenoble.

5.3.2.2 Les bus

Il n'y a sur la commune qu'une seule ligne de bus Translsère qui relie Pont-en-Royans à Grenoble, il s'agit de la ligne 5000. Elle s'arrête à deux reprises sur la commune Saint-Gervais au Port et à Le Regonfle. Il y a quotidiennement en semaine 5 passages par jour et par sens répartis sur la journée. Pour l'arrêt du port, le bus Translsère passe dans le sens Pont-en-Royans – Grenoble à 06h35, 07h20, 13h51, 16h30 et 17h45 ; il mettra entre 40 et 55 minutes pour arriver à la gare routière de Grenoble. Dans l'autre sens, le bus passe aux horaires suivant : 08h25, 09h20, 12h50, 18h10, 19h25.

5.3.2.3 Les transports scolaires

Comme nous l'avons vu précédemment, on retrouve pour tous les niveaux de l'école maternelle au lycée un réseau de transports scolaires qui relie les points stratégiques de Saint-Gervais à l'ensemble des établissements scolaires sous la tutelle des de l'intercommunalité, le département ou la région. Il y a 4 lignes de transports scolaires et 5 lieux d'arrêts sur la commune. Il y en a un au Port, un au Regonfle, un à Champ-Fleuri, un au Bourg et un à l'Ecole.

La première ligne est en destination des écoles primaires de Cognin et de Rovon avec les arrêts du port, du bourg et de l'école maternelle qui sont desservis.

La deuxième ligne qui dessert les arrêts du port et du Regonfle va en destination des établissements grenoblois et de son agglomération.

La troisième des ligne de transport scolaire dessert les établissement de Vinay et de Saint-Marcellin avec des arrêts au Port, au Regonfle, à Champ-Fleuri et au Bourg.

Enfin, la dernière ligne dessert l'école maternelle depuis le port et le bourg.

5.4 LES DEPLACEMENTS

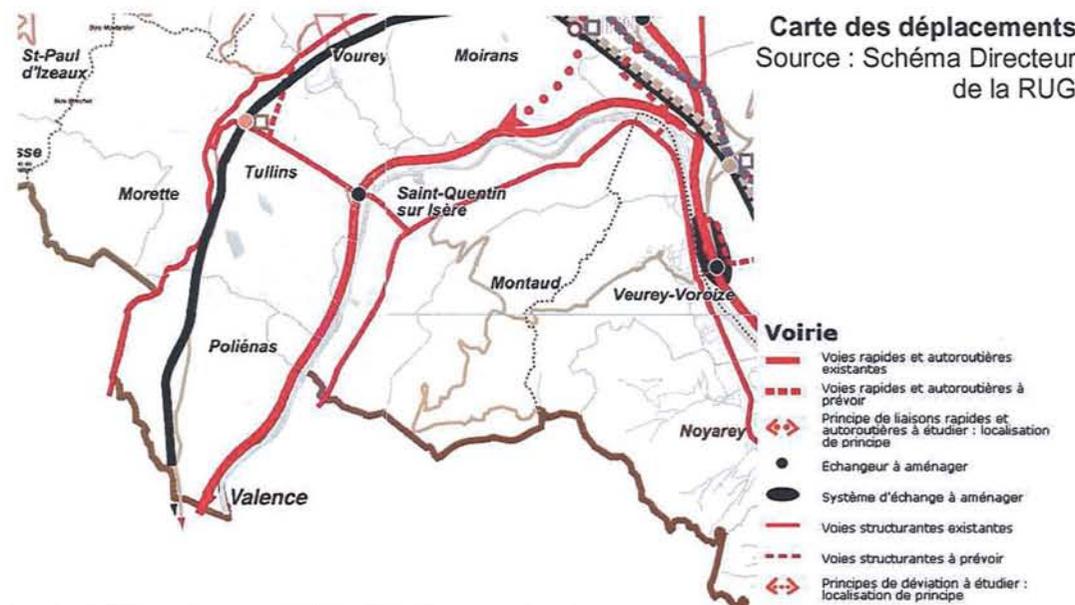
5.4.1 Les orientations du Schéma Directeur

On rappelle que la commune à travers son intercommunalité a intégré le schéma directeur de la région grenobloise et à ce titre un travail d'orientation sur les déplacements est en train d'être réalisé. Aujourd'hui le document de 2000, dont le périmètre s'arrête à la commune de Saint-Quentin sur Isère, n'établit une orientation qu'à travers la voirie et non sur les transports en commun.

5.4.2 L'accidentologie

Sur la période 1999-2003, le relevé d'accidentologie indique 13 accidents corporels ayant entraînés 2 morts, 4 blessés graves et 17 blessés légers.

Véhicules	Impliqués dans un accident	En %	Victimes				En % des victimes
			Tués	BG	BL	Total	
Bicyclette	1	4,3%	0	1	0	1	4,3%
Cyclomoteur	1	4,3%	0	0	2	2	8,3%
Moto	1	4,3%	1	0	0	1	4,3%
Automobile	19	82,8%	1	3	15	19	82,8%
Poids Lourd et bus	1	4,3%	0	0	0	0	0
Piétons	0	0	0	0	0	0	0
Total	23	100%	2	4	17	23	100%



Source : Tableau de bord technicien, période d'étude 01/01/1999 – 31/12/2003

Ainsi :

- Tous les accidents ayant entraînés des dommages corporels ont impliqué au moins un véhicule léger
- La très grande majorité des blessés sont des automobilistes.
- 10 des 13 accidents se sont déroulés sur la RD1532, 2 sur la RD 35.
- Seulement 3 accidents n'impliquent qu'un véhicule.
- 3 accidents ont eu lieu en juillet et 3 en décembre, 5 ont eu lieu pendant la semaine et 8 pendant les week-end et jours fériés. La majorité des accidents se sont produits entre 16h et 20h, heure de très fort trafic sur la RD1532.

On constate également que les accidents ayant fait des victimes mortels se sont produit sur la RD1532 un dimanche vers 18h et sur la RD 35 un lundi vers 6h. Seulement 1 accident sur les 13 survenus s'est produit en agglomération. Enfin, on remarque que 2 des accidents se sont produits en 1999, 7 en 2000 et 4 en 2001. aucun élément n'est à signaler pour 2002 et 2003.

5.4.3 Les déplacements motorisés

Le trafic lié aux déplacements motorisés est relativement important pour la commune. On peut constater trois types de déplacements qui sont les déplacements internes à la commune, les déplacements pendulaires et les déplacements de transit. Au vu de l'augmentation du nombre d'habitants et de l'étalement urbain qui s'en est suivi, les déplacements internes sont en augmentation même s'ils ne sont que très peu important sur la commune. En effet, ils sont liés à la dépose des enfants à l'école maternelle, au trajet domicile-travail quand cela se fait sur la commune, ou pour aller de chez soi à un commerce présent sur la commune.

Les mouvements pendulaires sont eux aussi en hausse avec la hausse de la population et une stagnation de l'économie sur la commune. En effet, que ce soit pour aller travailler, aller à l'école, aller faire des courses, etc. les habitants de Saint-Gervais prennent régulièrement la voiture et quittent le territoire communal afin d'accéder aux activités souhaitées. Souvent les heures de pointes que sont les périodes du matin et du soir posent quelques difficultés sur des points stratégiques comme les carrefours avec la RD1532 et l'accès à Pierre Mouton.

Enfin, les déplacements de transit sont les déplacements qui ne font que traverser le territoire communal. L'axe principal de ce support reste bien évidemment la RD1532 dont le trafic ne cesse d'augmenter et ainsi de rendre toujours plus dangereux sa traversée coupant de plus en plus les deux pôles de Saint-Gervais. On peut également constater que la route touristique des Ecouges peut, à certaines périodes de l'année, être un lieu de passage marqué.

5.4.4 Les modes doux

Il est très difficile d'observer en milieu rural comme c'est le cas à Saint-Gervais des structures prévues pour les modes doux : pistes cyclables, zones piétonnes, etc. Pourtant on peut constater quelques réflexions ou réalisations visant à améliorer et à encourager ce type de déplacements :

- C'est le cas concernant la traversée de la RD1532 qui pose de réels problèmes et où les pistes de réflexion sont nombreuses et la réalisation se faisant de plus en plus attendre.
- C'est le cas avec la réalisation d'une zone 30 et d'un passage surélevé sur la RD 35 au Port.

Le réseau cyclable peut être le lieu d'intégration de l'ensemble des réseaux de modes doux et favoriser ainsi sur le territoire communal et intercommunal le développement des modes alternatif à la voiture.

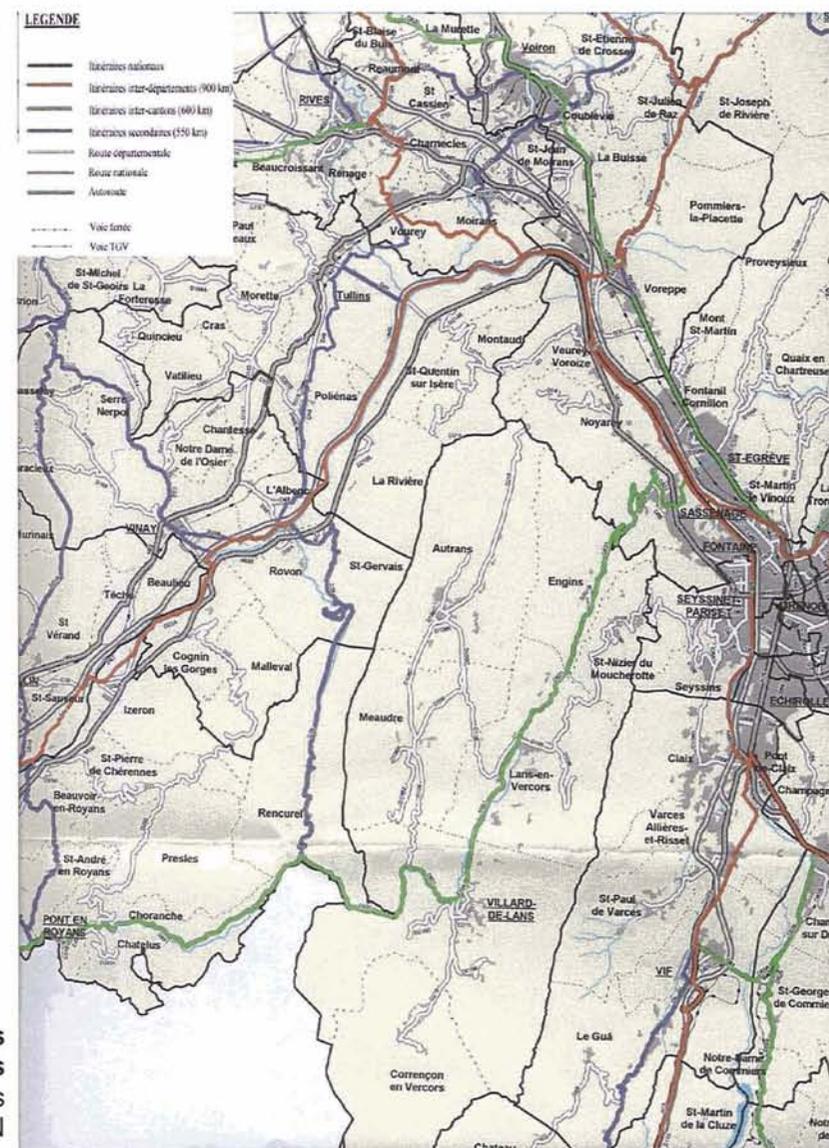


Schéma Départemental des itinéraires cyclables

Source : CG38 / DREAD – Services des routes SIR - IGN

PARTIE II : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de la bibliographie a permis d'identifier et de localiser les principaux types de milieux naturels en présence et d'en déterminer les potentialités et les principaux enjeux. Des prospections de terrain en avril et mai 2004 ont permis de compléter les données naturalistes et de préciser l'occupation du sol communale.

6. CONTEXTE REGLEMENTAIRE & INSTITUTIONNEL

6.1 ZONE NATURELLE D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Rappel : L'inventaire des ZNIEFF en Rhône-Alpes a été mis à jour entre 1998 et 2004 et publié en 2007. Cet inventaire, qui remplace celui de 1982, a déterminé un certain nombre de secteurs, particulièrement riches d'un point de vue écologique que l'on peut considérer comme des secteurs majeurs d'un point de vue patrimonial. D'une superficie limitée, les ZNIEFF de type I sont caractérisées par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares ou menacés du patrimoine naturel qui doivent être préservés. Les ZNIEFF de type II, de surfaces généralement importantes, sont des espaces naturels offrant de bonnes potentialités biologiques et contenant généralement plusieurs ZNIEFF de type I. La portée des ZNIEFF de type II est plus réduite. En revanche, les ZNIEFF de type I, si elles n'instituent pas de protection réglementaire et ne sont pas opposables aux tiers en tant que telle, sont prises en compte par la jurisprudence des tribunaux dans les projets d'aménagement.

Contexte local : La commune est concernée par 2 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II:

- ZNIEFF I n°3817007 « Falaises du Canyon des Ecouges » : il s'agit d'une ZNIEFF de petite superficie située au niveau du Canyon des Ecouges et identifié pour son fort intérêt en matière de milieux de vie de rapaces rupestres (Faucon pèlerin, Tichodrome échelette). Des espèces caractéristiques de la flore telle que la Primevère oreilles d'ours sont également présentes dans ce site de grande qualité typique des milieux rocheux de la frange ouest du Vercors.
- ZNIEFF I n°3817002 « Vallon des Ecouges »: il s'agit ici d'une grande ZNIEFF (plus de 500 ha) dont l'extrémité sud constituée de falaises se situe sur St Gervais. L'intérêt, sur la commune, est essentiellement lié à la présence de rapaces vivants et se reproduisant dans les falaises et milieux rocheux situés au sein de massifs forestiers importants : Aigle royal, Bondrée apivore, Circaète Jean le Blanc ou encore Faucon pèlerin fréquente assidûment ces milieux.

- ZNIEFF II n° 3817 « Chaînon septentrionaux du Vercors (Quatre Montagne et Coulmes) »: cette très vaste ZNIEFF de type II (18780 ha) concerne les Quatre Montagnes et identifie toute la partie boisée et pentue de la commune, soit environ 90% du territoire. Ce grand ensemble est identifié en raison de sa grande richesse naturelle qu'elle soit faunistique ou floristique et par la juxtaposition de nombreux milieux remarquables ou caractéristiques peu perturbé par des aménagements. Cette identification en ZNIEFF II est également justifiée par le rôle fonctionnel important de cet ensemble et de ses constituants, par la bonne qualité des bassins versants et par l'extrême sensibilité de la faune souterraine tributaire des réseaux karstiques.
- ZNIEFF II n° 3816 « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Grenoble »: cette très vaste zone qui concerne l'ensemble inférieure de l'Isère et son espace de fonctionnalité ne concerne St Gervais qu'à la marge, à proximité du Port. L'identification de ce secteur dans l'inventaire ZNIEFF souligne les rôles multiples des bords de l'Isère avec ses espaces naturels de grande qualité, sa fonctionnalité écologique, ses fonctions de régulation hydrique, la sensibilité de sa nappe d'accompagnement...

6.2 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Rappel : La politique ENS confiée aux départements a été instituée par la loi du 18 juillet 1985. Elle vise la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels menacés et des sentiers figurant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Elle est financée par une Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) prélevée sur les surfaces construites. Seuls des équipements légers peuvent être autorisés dans les ENS, permettant l'accueil et l'information du public, la gestion courante et la mise en valeur du milieu. Le Département de l'Isère a élaboré et mise en oeuvre cette politique à partir de 1999.



Contexte local : Le domaine des Ecouges, déjà inventorié en ZNIEFF, est identifié comme ENS de l'Isère. Ce site de 918 hectares d'un seul tenant a été acquis par le Département en avril 2003. Il bénéficie d'une grande diversité de milieux, notamment forestiers, caractéristiques de l'étage montagnard des massifs calcaires préalpins : hêtraie sèche, hêtraie sapinière, zones humides, prairies, pessière, érable. Le site présente d'autre part un intérêt culturel et historique important (couvent des Chartreux, haut lieu de la Résistance). Enfin, le domaine des Ecouges fait l'objet d'importantes actions de sensibilisation et d'interprétation menées grâce au gîte d'accueil et de l'association « La Trace » (éducation à l'environnement).

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET SCIENTIFIQUE

Inventaires internationaux :

-  Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
-  Site inventorié au titre de la directive Habitats Natura 2000

Inventaires régionaux

-  ZNIEFF de type 1
-  ZNIEFF de type 2

Inventaires départementaux :

-  Espace Naturel Sensible des Ecouges

Autre :

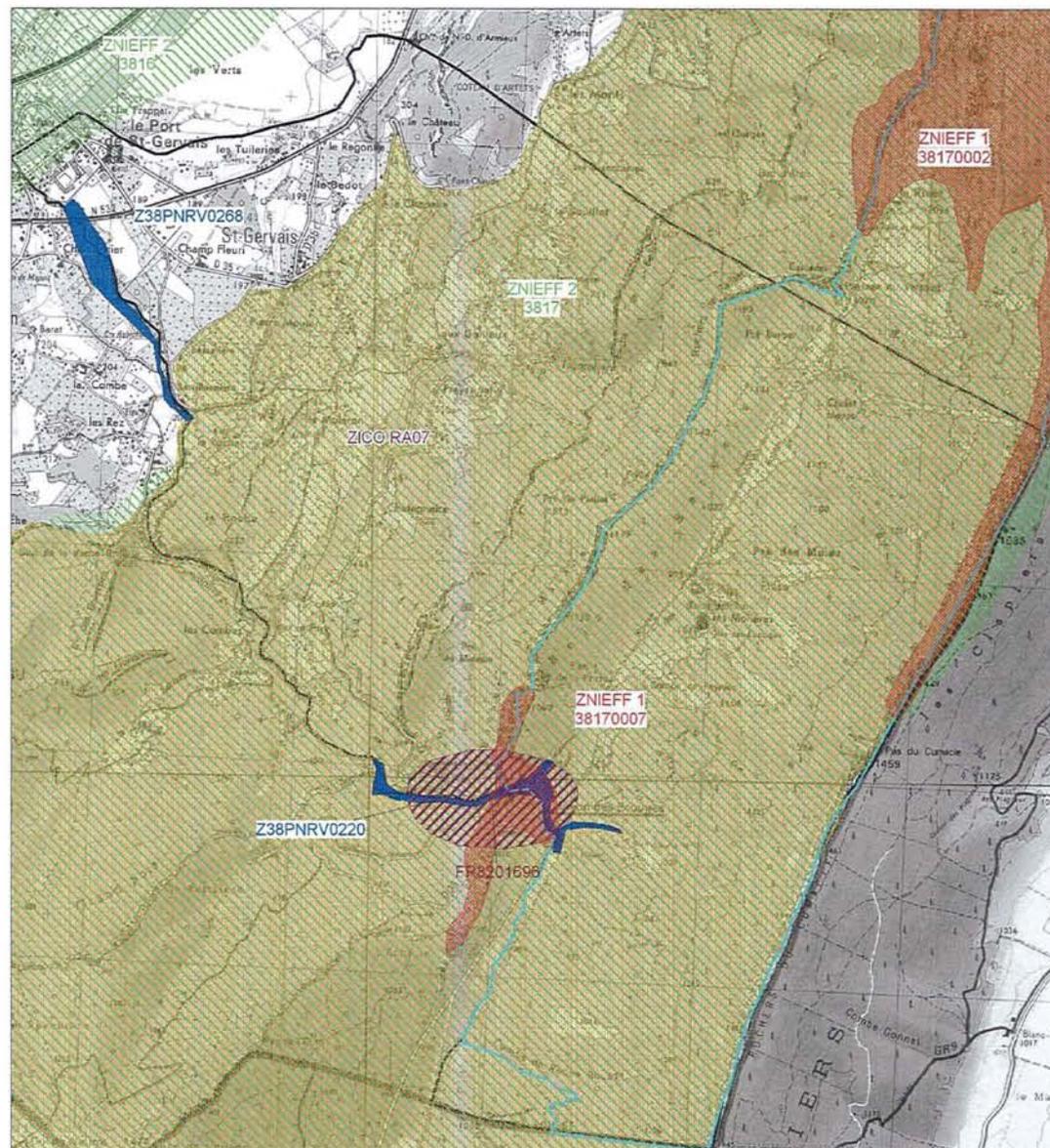
-  Zone humide de l'inventaire du Parc Naturel Régional du Vercors






 1/25 000

Fond : scan25 (c) IGN (R)
Source : DIREN, Conseil général, PNR Vercors



Le site fait actuellement l'objet d'une étude pour la mise en place d'un plan d'interprétation et d'aménagement. Une convention passée avec les éleveurs définit actuellement les règles d'entretien de l'espace, d'ouverture du paysage et d'accueil du public.

Un règlement intérieur fixe les règles d'usage du site dont la propriété est dorénavant publique (Conseil général de l'Isère).

6.3 SITES ELIGIBLES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS (CEE/92/43)

Rappel : La directive communautaire CEE/92/43 (directive Habitat-Faune-Flore) concernant la protection des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvage, a pour principal objectif le maintien de la biodiversité. Des sites abritant des habitats et espèces d'intérêt européen ont été pré-sélectionnés par les scientifiques et naturalistes locaux. Après désignation au niveau européen, les sites constitueront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) intégrées dans le réseau Natura 2000. Elles feront l'objet de mesures de gestion visant à assurer leur pérennité et celle des milieux et espèces qu'elles abritent et dont la rareté et/ou la fragilité sont reconnues à l'échelle de l'Europe.

Cette directive comporte plusieurs annexes, les deux principales étant les annexes I et II qui énumèrent respectivement les types d'habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire (en danger, vulnérables, rares ou endémiques) dont certains sont prioritaires (en voie de disparition). Au niveau national un document d'objectifs est réalisé pour chaque site proposé. Une fois validé, ce document doit être pris en compte par les documents d'urbanisme notamment dans leurs perspectives de développement.

Contexte local : La commune de Saint-Gervais est concernée par le site FR820 1696 éligible au titre de la directive Habitats : ce site éclaté est constitué d'un ensemble de zones d'une superficie totale de 71 ha situées dans le Vercors. L'une d'entre elle est située sur la commune de Saint-Gervais. L'intérêt de ce site provient de la présence de sources carbonatées pétifiantes qui constituent un habitat très particulier et très localisé. A l'heure actuelle, l'opérateur du site n'ayant pas encore été désigné, le document d'objectifs de ce site n'est pas réalisé.

Le PLU devra prendre en compte la présence d'un tel patrimoine sur le territoire, la France s'étant engagée, en notifiant la Directive Habitats, à préserver les habitats et espèces d'enjeu européen présents sur son territoire.

6.4 ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)

Rappel : La directive communautaire CEE/79/409 (directive Oiseaux) vise à assurer la préservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen. L'Annexe I de la directive énumère les espèces les plus menacées de la communauté qui doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction. Cette liste comprend aujourd'hui 175 espèces et sous-espèces, dont 142 sont susceptibles d'être rencontrées en France (24 l'étant de façon occasionnelle).

Les ZICO constituent un inventaire, à l'échelle de la France, des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

À partir de l'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux seront retenues des Zones de Protection Spéciales (ZPS) qui constitueront, avec les ZSC de la Directive Habitats, le réseau Natura 2000. Dans ces ZPS doivent être définies des mesures de protection adéquates garantissant la pérennité des populations d'oiseaux et de leurs habitats. Les Etats membres doivent prendre les mesures nécessaires pour écarter toute pollution, détérioration de l'habitat, ainsi que les perturbations touchant les oiseaux, pour autant qu'elles aient un effet significatif par rapport aux objectifs de la Directive. Il en est de même pour les espèces migratrices non visées à l'Annexe I dont la venue est régulière, compte tenu des besoins de protection dans la Communauté, de leurs aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou leurs zones de haltes migratoires. La directive insiste également sur la protection des zones humides d'importance internationale.

Contexte local : la commune de Saint-Gervais est concernée par une vaste ZICO : RA07 « Hauts plateaux du Vercors et forêt des Coulmes ». Cette zone montagneuse de 52850 ha est composée de boisements de résineux et feuillus, de landes et cultures ainsi que de nombreuses falaises calcaires abruptes. On y trouve plusieurs oiseaux nicheurs de fort intérêt patrimonial : Aigle royal, Faucon pèlerin, Tétrins lyre, Grand-duc, Chouette de Tengmalm, Pic noir, Chevêchette d'Europe, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Crave à bec rouge et Venturon montagnard.

Une très grande majorité de la surface communale est concernée par cette ZICO. En revanche, la ZPS initiée à partir de cette ZICO (document d'objectifs en cours) n'intéresse que la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors et ne concerne donc pas la commune de Saint-Gervais.

6.5 INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DU PNR DU VERCORS

Rappel : Conscient de l'intérêt prioritaire d'une préservation et d'une gestion des zones humides, le Parc Naturel Régional du Vercors a engagé le contrat de rivière « Vercors Eau pure ». L'un des objectifs prioritaires de cette procédure est l'amélioration des connaissances concernant les zones humides de son territoire, par la mise en oeuvre de leur inventaire. Cet objectif rejoint celui du SDAGE Rhône Méditerranée-Corse qui, dans sa Charte pour les zones humides, a défini comme premier engagement de : « mieux connaître et inventorier les zones humides et leurs espaces de fonctionnalité ».

Bien que n'appartenant pas au territoire du Contrat de Rivière Vercors Eau Pure, la commune de Saint-Gervais a été incluse dans cet inventaire pour une vision à une échelle plus large des enjeux représentés par les zones humides.

L'objectif de cet inventaire est de fournir aux élus, ainsi qu'à la société civile, une information objective sur les zones humides du territoire. Cette information, sans portée réglementaire, est destinée à favoriser une meilleure prise en compte de ces espaces dans les procédures d'aménagement et de développement (préservation, valorisation, protection,...).

Contexte local : la commune de Saint-Gervais est concernée par deux zones humides liées à la Drevenne :

- la zone Z38PNRV0220 « Tuffières du Vercors » : cette zone présente *a priori* des fonctions écologiques (alimentation, reproduction, échanges) importantes. Elle est constituée par le cours de la Drevenne, des falaises et rochers ainsi que des sources d'eau dure. Elle a été identifiée comme une « zone humide à surveiller en priorité » (groupe des zones humides d'intérêt fort ou moyen qui, du fait de leur position géographique, pourraient subir des perturbations).
- la zone Z38PNRV0268 « Drevenne moyen » : cette portion de la Drevenne renferme plusieurs habitats typiques des zones humides tels que des phragmitaies, des forêts rivulaires de frênes et d'aulnes. Il semble que l'urbanisation ait un impact fort sur ce site, de même que la colonisation par la Renouée du Japon (espèce exogène envahissante). Cette zone joue également un rôle dans la régulation hydraulique de la Drevenne. Considérée comme menacée, cette zone a été identifiée comme devant faire l'objet d'une « intervention nécessaire assez urgente ».

6.6 RESEAU ECOLOGIQUE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (REDI)

Rappel : Les espèces animales ont besoin, pour se maintenir sur un territoire, de disposer de milieux (habitats) leur permettant d'assurer leurs différentes fonctions vitales, qui soient de qualité suffisante, aussi vastes et nombreux que possible, et reliés entre eux. Nombre d'espèces vont en effet vivre dans un type de

milieu et se nourrir ou se reproduire dans un autre. On assiste ainsi à des migrations, journalières ou saisonnières selon les espèces concernées, entre les différents types de milieux (domaine vital, zone d'alimentation, site de reproduction), ces déplacements se faisant via des corridors biologiques. Ces ensembles interconnectés constituent le réseau écologique.

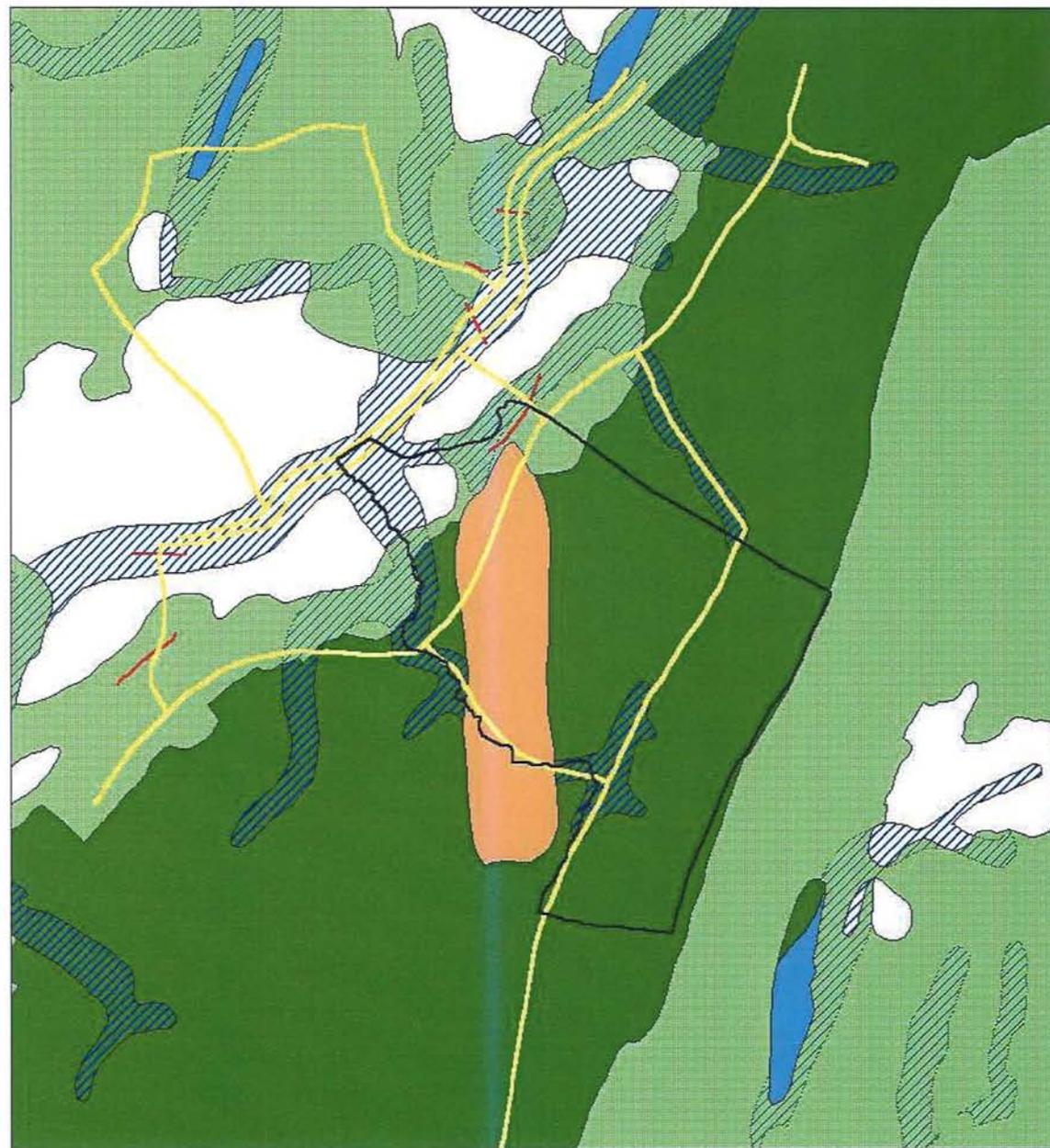
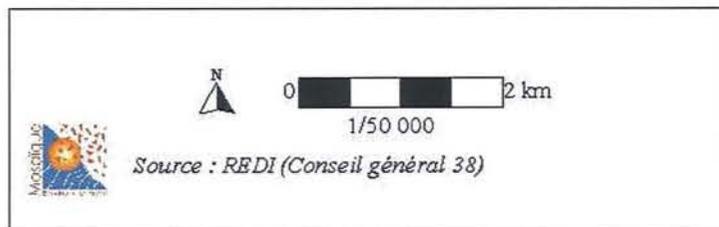
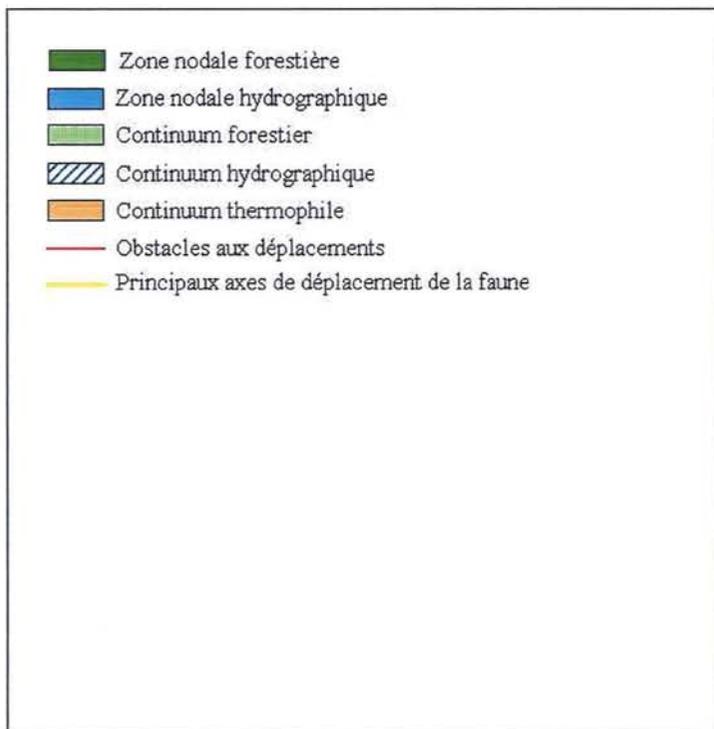
Le Conseil général de l'Isère a fait établir, en 2001, le réseau écologique départemental. Cet outil est destiné à permettre un développement et un aménagement durables du territoire isérois en identifiant et hiérarchisant les corridors biologiques indispensables aux échanges, et donc au fonctionnement des espèces, à préserver de toute fragmentation.

Contexte local : L'étude du Réseau Ecologique du Département de l'Isère (REDI) distingue plusieurs districts naturels. Saint-Gervais appartient à celui de la basse vallée de l'Isère, caractérisé par la présence de l'Isère et la proximité immédiate du massif du Vercors, mais également par des barrières importantes telles que l'autoroute. La zone est considérée comme un lieu stratégique de déplacement de la faune, tant grâce à l'Isère que pour la traversée de la plaine.

Ces continuums (« ensemble des milieux favorables ou simplement utilisables temporairement par un groupe écologique ») sont fragmentés par les grandes infrastructures de transport, ce qui génère des points de conflits. Sur le territoire communal, la principale zone de rupture identifiée est constituée par la RD1532 qui renforce la fragmentation de l'A49. Un point de passage et d'accident de la faune est identifié sur cette voie, à l'extrémité Nord du territoire.

Le REDI identifie les boisements de l'Est du territoire comme une zone nodale prioritaire : il s'agit d'un véritable réservoir de biodiversité qui offre « un espace vital suffisant pour l'accomplissement de toutes les phases de développement d'une population végétale ou animale. »

RESEAU ECOLOGIQUE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (REDI)



Les cours d'eau constituent, quant à eux des couloirs biologiques très importants puisqu'ils permettent des échanges amont/aval ainsi qu'entre milieux terrestres et aquatiques. A ce titre, la Drevenne et l'Isère matérialisent des continuums pour les espèces aquatiques mais aussi, pour l'Isère, pour l'avifaune (couloir migratoire). Le réseau hydrographique assure la connexion entre les piedmonts du Vercors et la plaine. Enfin, un continuum thermophile (zones prairiales sèches) traverse le territoire communal du Nord au Sud et est vraisemblablement lié à la présence de prairies de fauche.

6.7 LES ESPECES PROTEGEES

Rappel : Le texte à l'origine de la protection de certaines espèces de la faune et de la flore sauvages est la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Les listes des espèces protégées sont déterminées par arrêtés interministériels. Des arrêtés spécifiques précisent dans chaque région les espèces sujettes à protection locale (régionale, départementale). La liste des espèces végétales protégées au niveau national a fait l'objet de l'arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'arrêté du 31 août 1995. La protection des espèces animales au niveau national dépend quant à elle des groupes concernés.

La prise en compte des espèces protégées est obligatoire: la loi du 10 juillet 1976 précise en effet, dans son article 1^{er}, que sont interdites toutes les actions directes (destruction, mutilation, arrachage, ...), ou affectant les habitats (destruction, altération, dégradation du milieu particulier à ces espèces) des espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées dont la conservation est justifiée par un « *intérêt scientifique particulier ou ... les nécessités de la préservation du ... « patrimoine biologique* ».

Contexte local : Plusieurs espèces végétales (orchidées) et animales (oiseaux notamment) protégées sont présentes ou potentiellement présentes sur la commune de Saint-Gervais. Ces espèces sont détaillées dans l'analyse par milieux menée ci-après.

6.8 RESERVES DE CHASSE DES ACCA ET DE PECHE

Rappel : Les Associations Communales de Chasse Agréées ont l'obligation de mettre au moins 10% de leur territoire en réserve de chasse, sans que cette zone soit forcément d'un seul tenant. Elles délimitent des zones où la chasse est interdite afin de permettre la reproduction des espèces, et de ménager des zones de quiétude pour le gibier sur la commune.

Contexte local : La commune est concernée par une réserve de chasse ACCA. Située au-dessus du bourg, en zone de rupture de pente, cette réserve de chasse concerne une aire d'environ 26 hectares.

Les cours d'eau de la commune de Saint-Gervais ne sont concernés par aucune réserve de pêche.

Contextes réglementaire & institutionnels : Synthèse et Enjeux

Une superficie importante du territoire communal est concernée par un inventaire scientifique et/ou une procédure réglementaire. Il conviendra, dans le cadre du PLU de prendre en compte ces zonages en fonction de leur sensibilité :

- la ZICO qui vise à préserver un certain nombre d'espèces d'oiseaux, n'engendre que peu de contraintes vis-à-vis de l'urbanisation, en ce sens que le développement prévu ne devrait pas affecter fortement les espèces en présence (les espaces naturels seront peu touchés à l'échelle communale). Les oiseaux en présence restent peu sensibles à l'urbanisation d'une faible partie de l'espace.
- le domaine des Ecouges et le secteur de canyon devront, en revanche, être exclus de l'urbanisation en raison de la superposition des procédures et inventaires présents : ZNIEFF, ENS, Zone Natura 2000, Inventaire des zones humides.
- de la même manière, le site Z38PNRV0268 concernant une zone humide de la Drevenne devra être préservé de tout aménagement susceptible de nuire à son intégrité ou à son fonctionnement. A ce titre, il serait judicieux d'exclure de l'urbanisation le secteur agricole limité par la D35 et la route de « Pierre Mouton », ce secteur de noyers constituant l'espace de fonctionnalité de la zone humide et garantissant son bon fonctionnement.

7. LES MILIEUX NATURELS

La population est concentrée sur le bourg et le Port de Saint-Gervais, les caractéristiques physiques du territoire (cf. contexte physique) limitant de fait l'occupation humaine de l'espace. L'habitat diffus est peu représenté et constitué essentiellement de corps de fermes ou d'anciens séchoirs à noix. L'occupation du sol est largement dominée par les boisements (1130 ha, environ 85 % de la surface communale) notamment très présents sur la partie Est du territoire.

7.1 DIAGNOSTIC DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

La commune de Saint-Gervais s'inscrit dans le domaine médio-européen ou continental de l'Est de la France. La végétation naturelle de l'aire d'étude appartient en majeure partie à l'étage collinéen de type mésophile ; elle est ainsi adaptée à des conditions moyennes de température et d'humidité.

La commune abrite des groupements végétaux diversifiés, depuis les milieux humides (cours d'eau) jusqu'aux plus secs (pelouses sèches). Le secteur subit diverses influences climatiques à l'origine d'espèces végétales à tendance thermophile* (ex : Garance voyageuse : *Rubia peregrina*, Séslerie blanchâtre : *Sesleria albicans*, Hippocrévide arbrisseau : *Hippocrepis emerus*), ou montagnarde (ex : Hêtre : *Fagus sylvatica*).

De même, on observe des espèces végétales calcicoles* (Tétragonolobe maritime : *Tetragonolobus maritimus*, Saponaire faux basilic : *Saponaria acymoides*, Arabette tourette : *Arabis turrata*, Garance voyageuse : *Rubia peregrina*, Séslerie blanchâtre : *Sesleria albicans*) ou acidiphiles (Châtaignier : *Castanea sativa* ...), dans une moindre mesure. Cette dernière situation, localisée, s'explique par l'exposition à l'ouest des versants boisés de la commune où les fortes précipitations sont à l'origine d'un sol profond, frais, et décarbonaté, permettant, localement, l'installation d'espèces neutres à acidiphiles. En revanche, sur les secteurs de talus où la roche-mère affleure, on observe une végétation typique des milieux calcaires (pelouses sèches, chênaie blanches).

7.1.1 Les boisements

Couvrant près de 85 % de la superficie communale, les boisements sont massivement représentés sur Saint-Gervais. Leurs types sont diversifiés, ces formations se répartissant depuis la plaine alluviale de l'Isère jusqu'à l'étage montagnard (entre 600 et 1600 mètres d'altitude).

e plante se
rence dans
e soleillés.
calcaires.



Description des milieux et composition floristique

Boisements de châtaigniers (Code Corine Biotopes 41.9)

Ce boisement est dominé par le Châtaignier (*Castanea sativa*), à tendance acidiphile. Depuis la deuxième moitié du XX^{ème} siècle cette essence a été favorisée par l'homme, sous la forme de taillis, à des fins d'utilisation comme bois de chauffage.

Le Châtaignier est en mélange avec le Charme (*Carpinus betulus*), le Chêne sessile (*Quercus petraea*) et l'Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*).

Chênaies blanches occidentales (Code Corine Biotopes 41.71)

Ce boisement, qui occupe des expositions chaudes sur substrat calcaire, est composé de Chêne pubescent, encore appelé Chêne blanc (*Quercus pubescens*), accompagné de Buis (*Buxus sempervirens*).

On y observe localement le Grémil pourpre-bleu (*Lithospermum purpurocaeruleum*), l'Hellébore foetide (*Hellebora foetida*), l'Hippocrévide arbrisseau (*Coronilla emerus*), l'Euphorbe des bois (*Euphorbia amygdaloides*), l'Arabette tourette (*Arabis turrita*), des fraisiers (*Fragaria* sp.), la Séslerie blanchâtre (*Sesleria albicans*)...

Hêtraie sèche et Hêtraie sapinière (Code Corine Biotopes 41.1)

Ces différents types de hêtraies sont localisés sur les formations de calcaires marneux et les terrains mollassiques de la commune, à plus de 1000 mètres d'altitude (étage montagnard) ; on les retrouve notamment sur le domaine des Ecouges. La Hêtraie est parfois en mélange avec le Sapin blanc (*Abies pectinata*).

Boisements de conifères (purs et mixtes) (Code Corine Biotopes 42)

Situés dans la partie supérieure de l'étage montagnard compris entre 600 et 1600 mètres d'altitude, ces milieux sont dominés par l'Epicéa (*Picea abies*). Cette essence étant plutôt caractéristique des hautes altitudes (étage sub-alpin), la pessière (bois d'Epicéas) est ici dans la situation anormale de l'étage montagnard des Alpes externes. La pessière surplombe donc la hêtraie sapinière d'un point de vue topographique. Ce type de boisement est localisé dans le domaine des Ecouges.

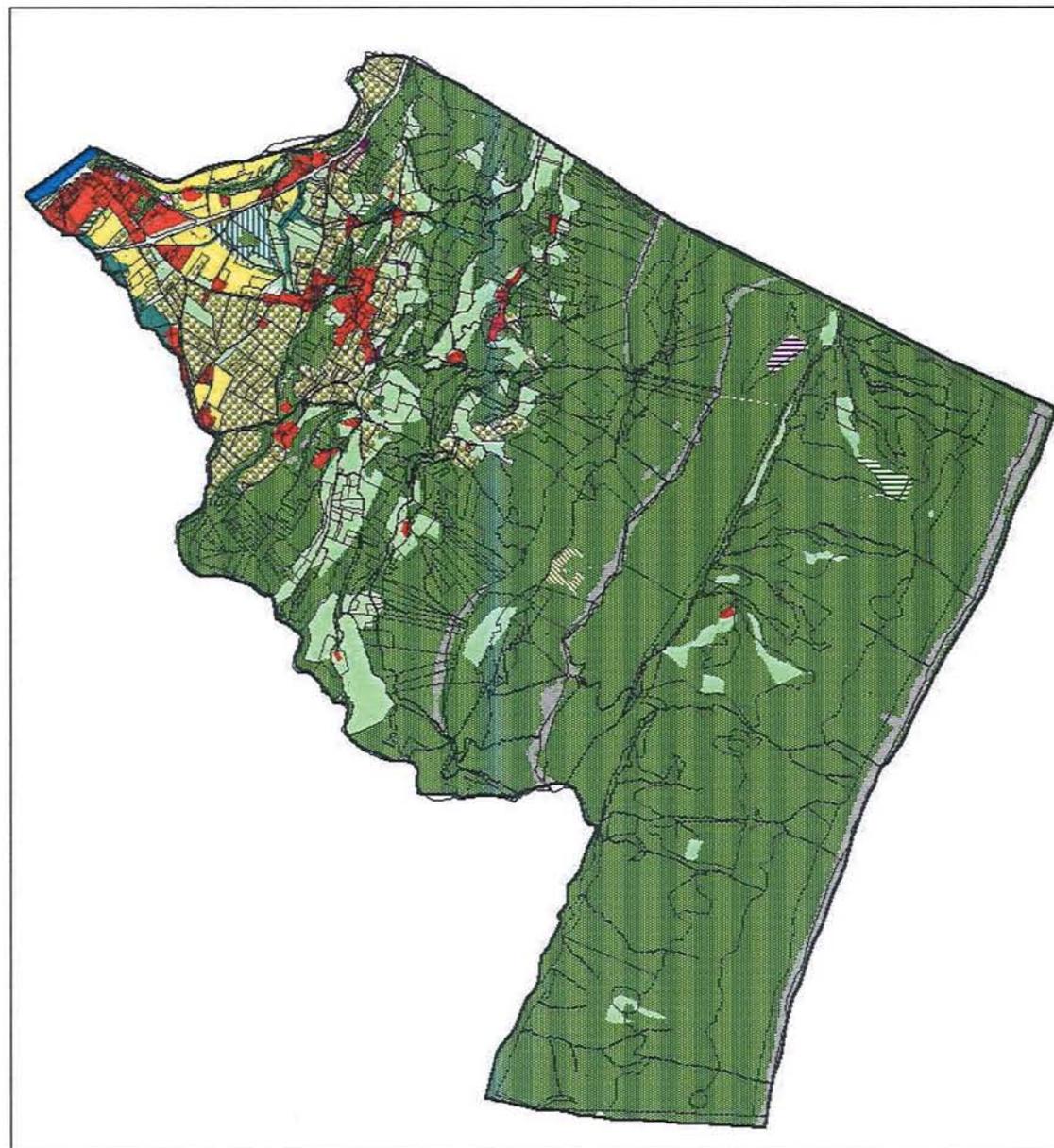
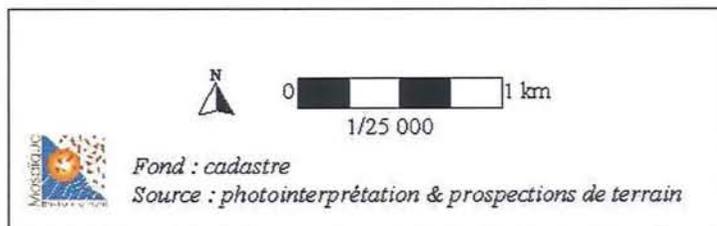
Erablaie de pente (Code Corine Biotopes 41.4)



Feuilles et fruits du Hêtre

Ce boisement est signalé dans le domaine des Ecouges, au niveau des éboulis ou des fonds de ravins. Il correspond à des forêts étroites, fraîches et humides, installées sur des pentes et dominées par les Erables (*Acer pseudoplatanus* et *Acer platanoides*).

L'OCCUPATION DU SOL



Forêts de Frênes et d'Aulnes des ruisselets et des sources (Code Corine Biotopes 44.31)

Il s'agit d'une formation riveraine des petits cours d'eau étroits, dont le Versoud et la Drevenne. Ce type de boisement est lié à des sédiments sableux ou limoneux et filtrants. De manière générale, il se développe sur des sols périodiquement inondés lors des crues annuelles, mais bien drainés et aérés durant les basses eaux : il ne peut croître sur des sols engorgés en permanence.

Ce boisement joue un rôle primordial tant en termes de protection des berges contre l'érosion, que d'épuration chimique de l'eau, d'écrêtage des crues (ralentissement du courant et dépôts de sédiments) ou de paysages.

Il est dominé par le Frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'Aulne (*Alnus glutinosa*). Le Charme (*Carpinus betulus*), le Noisetier (*Corylus avellana*), ainsi que quelques Sureaux (*Sambucus nigra*) accompagnent également ces essences. En sous-bois, on observe le Groseillier rouge (*Ribes rubrum*), le Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), la Baldingère (*Phalaris arundinacea*), le Lierre (*Hedera helix*), des Laîches (*Carex* sp.), des Prêles (*Equisetum maximum*), la Consoude officinale (*Symphytum officinale*), la Reine des prés (*Filipendula ulmaria*)...

Soulignons la présence, encore réduite, de la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) et du Buddléia (*Buddleja davidii*), espèces introduites, dite invasives*, qui tendent à proliférer en bordure de l'Isère.

La **Renouée du Japon** est une espèce pionnière, d'origine asiatique, et très envahissante : elle est accusée d'augmenter les sapements de berges et d'appauvrir le milieu qu'elle colonise en empêchant le développement des espèces indigènes. L'élimination de la Renouée du Japon est difficile car l'espèce se développe par multiplication végétative : elle possède un rhizome capable de se fragmenter et dont le système racinaire est très développé, formant un réseau dense horizontal et relativement profond, parfois au-delà d'un mètre (les branchages laissés sur place après la coupe sont aussi capables de prendre racines).

Le **Buddleia** (ou « arbre aux papillons ») est une espèce issue d'une introduction volontaire par l'horticulture afin d'agrémenter les parcs et jardins en France. Comme les autres plantes invasives, le Buddleia concurrence fortement les arbustes indigènes des bords de cours d'eau. Cet arbuste a une croissance très rapide et rejette de souche si on le coupe. Il peut atteindre 2 m de haut un an après avoir été coupé à la base ; il peut se propager le long des cours d'eau par bouturage des tiges.

* Les espèces invasives peuvent être définies comme étant des espèces exogènes (espèces importées) et dont l'introduction provoque ou est susceptible de provoquer des nuisances à l'environnement ou à la santé humaine. Les espèces dites envahissantes sont celles qui présentent une croissance et une multiplication souvent rapide.



La faune associée

Les boisements de feuillus abritent le cortège typique d'espèces forestières comme le Pinson des arbres, le Geai des chênes, le Troglodyte mignon, la Grive musicienne, le Pigeon ramier, le Rouge-gorge familier, le Pouillot véloce, la Fauvette à tête noire, le Rossignol Philomèle ... Le Hibou moyen-duc, qui habite les forêts de feuillus et de résineux, est signalé dans le domaine des Ecouges. Un couple de Bouvreuil pivoine a été observé près des boisements de résineux qu'il apprécie.

Les vieux Châtaigniers peuvent permettre l'implantation des pics, dont le Pic-vert et le Pic épeiche. Les forêts sont également propices à de nombreux insectes comme les Coléoptères liés au cycle du bois : le Lucane cerf-volant et le Grand Capricorne sont potentiels sur le site d'étude.

Des grands mammifères comme le sanglier, le chevreuil et le chamois sont signalés sur le territoire communal par l'ACCA de Saint-Gervais. La marmotte a été réintroduite dans le domaine des Ecouges.

Intérêt patrimonial des boisements :

La commune de Saint-Gervais présente des boisements importants et riches, en relation avec le dénivelé de la commune (étagement de la végétation depuis la plaine de l'Isère jusqu'à l'étage montagnard). L'intérêt biologique (flore et faune diversifiée) et écologique (rôle multifonctionnel : filtre, ombrage, protection des berges...) des forêts riveraines des cours d'eau (ripisylves) est majeur.

Parmi les oiseaux protégés en France, signalés dans les boisements de la commune, on peut citer le Hibou moyen-duc. Des insectes d'enjeu européen (Lucane et Grand capricorne) sont potentiels sur la zone.

7.1.2 Les milieux aquatiques et humides

Les milieux aquatiques sont essentiellement représentés par les eaux courantes. En effet, outre la rivière Isère, la commune de Saint-Gervais est particulièrement bien irriguée par de nombreux ruisseaux et sources.

Description des milieux et composition floristique***Milieux d'eau courante : groupement de ceintures des bords des eaux (Codes Corine Biotopes 24 et 53.4)***

Aucune végétation aquatique (hormis des algues) n'a été observée lors de nos prospections. On observe en revanche, une végétation typique de bordure de cours d'eau composée notamment d'Ache nodiflore (*Apium nodiflorum*). La Consoude officinale (*Symphytum officinale*), la grande Prêle (*Equisetum maximum*), l'Iris jaune (*Iris pseudacorus*), la Véronique Mouron d'eau (*Veronica anagallis aquatica*), quelques touffes de



Le Pic épeiche

Laîches (*Carex* sp.), de Roseaux communs (*Phragmites australis*) ou de Baldingères (*Phalaris arundinacea*), la Spirée ou « Reine des prés » (*Filipendula ulmaria*) sont souvent présents en bordure de ruisseaux.

Milieux d'eau stagnante (Codes Corine Biotopes 53.21, 37.1, 44.92, 22, 37.219)

Ce milieu n'est représenté que par des mares au niveau de l'ENS des Ecouges. Bien que de petite superficie, ces milieux sont particulièrement riches en espèces végétales. Depuis le centre de la mare jusqu'à sa périphérie, la végétation se répartit selon un gradient d'humidité : le milieu aquatique abrite du Cératophylle immergé (Cornifle) et quelques feuilles de Nénuphars blancs (*Nymphaea alba*), tandis qu'une ceinture de Laîches (*Carex vesicaria*), de Jonc épars (*Juncus effusus*) ou de Rubaniers rameux (*Sparganium erectum*) bordent la mare. Une population de Glycérie aquatique (*Glyceria fluitans*), en situation intermédiaire, tolère une baisse saisonnière de niveau d'eau.

Source carbonatées pétifiantes (tufières) (Code Corine biotopes 54.12)

Il s'agit de milieux fontinaux dominés par les mousses (bryophytes). Plusieurs tufières sont présents sur la commune, donnant lieu à de nombreuses cascades. Parmi les plantes à fleurs associées aux mousses, des saxifrages et la Grassette vulgaire (*Pinguicula vulgaris*), espèce carnivore (les insectes sont piégés dans les feuilles), sont potentielles sur le site.



La faune associée

La Grenouille agile (*Rana dalmatina*) et la Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) ont été signalées par le gîte des Ecouges, dans les mares situées à proximité. Ces milieux d'eau stagnantes abritent également de nombreux insectes (Dytique, Libellules, Demoiselles...) et gastéropodes.

Sur les cours d'eau, la présence de nombreuses autres espèces protégées tel le Martin pêcheur d'Europe sont probables. La Bergeronnette des ruisseaux est présente sur l'Isère. Deux Canards colvert ont été observés près de ruisseaux.

Intérêt patrimonial des milieux aquatiques et associés :

Les milieux humides de Saint-Gervais représentent un enjeu majeur d'un point de vue écologique : riche en espèces animales et végétales remarquables et protégées (ex : amphibiens et nombreux oiseaux), ces milieux ont également un



La Salamandre tachetée

rôle fonctionnel important. Il s'agit notamment pour les eaux stagnantes et tufières, de milieux rares et menacés à l'échelle européenne.

7.1.3 Les milieux prairiaux



Description des milieux et composition floristique

Les prairies mésophiles (Code Corine Biotopes 38)

La composition floristique des prairies dépend des pratiques agricoles (pâturage, fauche, fumure) et des facteurs écologiques (humidité, nature du substrat). On observe autant des prairies pâturées que fauchées sur la commune. Ces formations sont composées, entre autres espèces, de graminées et de légumineuses tel le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Chiendent rampant (*Agropyron repens*), le Pissenlit (*Taraxacum* sp.), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), la Renoncule âcre (*Ranunculus acris*), des Vesces (*Vicia sativa*).

S'ils abritent des espèces généralement communes, ces milieux ont toutefois un rôle fonctionnel intéressant (zone d'alimentation, de passage...).

Les prairies humides (Code Corine Biotopes 37.2)

On observe quelques prairies humides sur le territoire, en particulier sur le domaine des Ecouges, près de petites mares. Elles sont dominées par la Reine des prés (ou Spirée) (*Filipendula ulmaria*) et la Menthe à longues feuilles (*Mentha longifolia*).



Les pelouses et talus calcaires à Orchidées (Code Corine Biotopes 34.32)

Certaines prairies sèches et des secteurs de talus sur milieux calcaires sont particulièrement riches en espèces végétales remarquables. On y observe, en effet, plusieurs espèces d'**espèces d'Orchidées** : Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), Orchis brûlé (*Orchis ustulata*), Orchis homme-pendu (*Aceras anthropophorum*), Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), Orchis mâle (*Orchis mascula*).

De nombreuses espèces typiques des pelouses sèches accompagnent ces orchidées : le Brome stérile (*Bromus sterilis*), la Flouve odorante (*Anthoxantum odoratum*), la Grande Marguerite (*Leucanthemum vulgare*), le Trèfle des prés (*Trifolium pratense*), la Petite Sanguisorbe (*Sanguisorba*

Prairie à Orchis pyramidal (fleurs roses)

minor), l'Hippocrévide arbrisseau (*Hippocrepis emerus*), la Saponaire fauxbasilic (*Saponaria ocymoides*), la Sauge des prés (*Salvia pratensis*), la Garance voyageuse (*Rubia peregrina*), le Tétragonolobe maritime (*Tetragonolobus maritimus*), la Globulaire à tige nue (*Globularia nudicaulis*)...

Les haies (Code Corine Biotopes 84)

Les haies sont peu représentées sur le secteur d'étude : les prairies sont souvent séparées par des boisements. Il s'agit de formations linéaires à base de feuillus divers. Elles peuvent être formées de différentes strates arborescentes, arbustives et herbacées, et être de largeur et hauteur variables. La haie représente un écosystème complexe qui accueille une grande diversité d'animaux en fonction des strates qui la composent. L'effet de lisière qu'elle induit est également source de biodiversité, nombre d'espèces y trouvant refuge.

Les haies jouent de multiples rôles : biologique et écologique, fonctionnel (corridor biologique), protection efficace contre le vent, limitation du ruissellement, lutte contre l'érosion des sols, protection naturelle contre la pollution ...

La faune associée

La Buse variable trouve, dans les prairies, un territoire de chasse. Les secteurs de talus thermophiles attirent les Reptiles comme le Lézard vert et le Lézard des murailles.

Malgré l'absence de bocage, les lisières forestières, au contact des prairies, permettent d'accueillir certains oiseaux comme le Rossignol philomèle.

Les prairies humides représentent de véritables zones de reproduction et de refuge pour certaines espèces animales (ex : Libellules).

Intérêt patrimonial des milieux prairiaux :

Les zones de contact entre prairies et boisements sont à l'origine d'une bonne diversité floristique et faunistique. Les pelouses sèches abritent de nombreuses orchidées remarquables dont des espèces présentant un intérêt local, inscrites sur la Liste Rouge des plantes rares et menacées en région Rhône-Alpes (Marciau, 1989) :

- Orchis Homme-pendu (*Aceras anthropophorum*)
- Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*)
- Orchis mâle (*Orchis mascula*)
- Orchis brûlé (*Orchis ustulata*)
- Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*)

Les prairies humides représentent un fort enjeu patrimonial en raison de la richesse des espèces qu'elles abritent (faune et flore particulière et souvent remarquables). Il s'agit également de milieux en régression.

7.1.4 Les cultures et noyeraies

Les cultures sont peu représentées en superficie (environ 12 % de la surface communale) et se concentrent essentiellement sur la partie ouest de la commune. La culture du noyer est prédominante.



Jeune noyeraie au printemps

Description des milieux et composition floristique

Ces milieux sont globalement pauvres en espèces végétales car assez intensifiés. On observe une végétation essentiellement formée de plantes annuelles sur les abords des cultures et noyeraies. L'entretien régulier de ces surfaces n'autorise en effet que l'implantation d'espèces capables d'effectuer leur cycle rapidement, au détriment des plantes vivaces. Il s'agit de plantes adventices, c'est-à-dire des plantes étrangères à la flore indigène, persistant temporairement dans des milieux soumis à l'influence humaine : Pâturin annuel (*Poa annua*), Pissenlit (*Taraxacum* sp.), Pâquerette (*Bellis perennis*), Véronique de Perse (*Veronica persica*), Lamier pourpre (*Lamium purpureum*), Cardamine hirsute (*Cardamina hirsuta*), la Capselle bourse-à-pasteur (*Capsella bursa-pastoris*), ...

La faune associée

Le Pic épeiche a été observé à plusieurs reprises dans les noyers, de même que le Pic vert, dans une moindre mesure : ces espèces fréquentent les grands arbres à la recherche d'insectes xylophages. Peu d'espèces animales ont été recensées au sein des cultures et noyeraies : l'Etourneau sansonnet, la Corneille noire apprécient les plaines cultivées présentant quelques arbres ; le Chardonneret élégant et le Merle noir fréquentent les jardins près des habitations ; la Buse variable a également été observée : ce rapace chasse dans les milieux ouverts (prairies, cultures...). Enfin, parmi les mammifères présents, l'Ecureuil roux a été observé à plusieurs reprises dans les noyers.

Intérêt patrimonial des zones cultivées :

Les milieux cultivés présentent un intérêt écologique limité du fait de leur gestion intensive. Les cultures peuvent toutefois servir de zone de chasse et de nourrissage pour un certain nombre d'oiseaux (rapaces).

7.1.5 Les falaises et autres zones rocheuses

Description des milieux et composition floristique

La commune présente des parois rocheuses abruptes à l'extrémité est de son territoire. Au niveau du canyon des Ecouges, on observe une flore typique des milieux rocheux composée essentiellement de fougères, de mousses (Bryophytes) et de quelques plantes à fleurs dont la rare Primevère « Oreille d'ours » (*Primula auricula*) dans les fissures de rochers.

La faune associée

L'Aigle royal, le Hibou Grand-duc sont signalés sur le domaine des Ecouges. Le Tichodrome échelette a été observé en vol dans le canyon des Ecouges : il niche dans les crevasses des parois rocheuses. Parmi les mammifères, le chamois est inventorié sur la commune.

Intérêt patrimonial des zones rocheuses :

Les milieux rocheux (falaises et parois) présentent un enjeu écologique majeur. Ils abritent des espèces remarquables :

- le Hibou Grand Duc et l'Aigle royal sont inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux et sont protégés en France, le Tichodrome échelette est inscrit sur le livre rouge de la faune menacée en France (espèce signalée comme rare) ;
- l'Oreille d'Ours (*Primula auricula*) est une plante protégée en France.



Diagnostic des milieux naturels : Synthèses et Enjeux

Le territoire de Saint-Gervais bénéficie de milieux naturels diversifiés, de qualité et en quantité (vastes superficies concernées), dont certains ont un intérêt particulier (falaises, milieux humides, prairies à Orchidées).

Les falaises abritent des espèces protégées. Les ripisylves (forêts riveraines des cours d'eau), le long de l'Isère et des autres rivières, assurent de multiples fonctions (ombrage, lutte contre l'érosion des berges, filtre ...) primordiales pour les espèces associées au milieu aquatique.

Les pelouses et talus calcaires à Orchidées abritent un cortège remarquable d'espèces végétales, et notamment d'orchidées. Il s'agit d'un habitat naturel d'intérêt européen (inscrit à la Directive Habitats Faune Flore, CEE/92/43) qu'il convient de préserver en appliquant une gestion adaptée. De la même manière, les tufières constituent des milieux originaux et rares que le document d'urbanisme devra contribuer à préserver.

La présence de prairies au sein des massifs boisés à l'est de la commune, propose une alternance de milieux ouverts à fermés très favorables à de nombreuses espèces animales.

Les enjeux faunistiques concernent surtout les oiseaux associés à l'Isère et aux parois rocheuses, les mammifères remarquables, et les Amphibiens, qui sont tous protégés en France. Une espèce végétale protégée en France a été observée sur le site au cours de nos périodes d'observation (mai-juin 2004) : *Primula auricula*. Rappelons que les objectifs de cette mission ne consistaient pas à établir un inventaire exhaustif des espèces présentes.



L'Oreille d'Ours (*Primula auricula*) est une espèce protégée en France

7.2 ANALYSE FONCTIONNELLE

Outre la qualité intrinsèque des milieux naturels en présence, la qualité environnementale d'un territoire dépend largement de son organisation et des relations qui existent entre ces différents milieux.

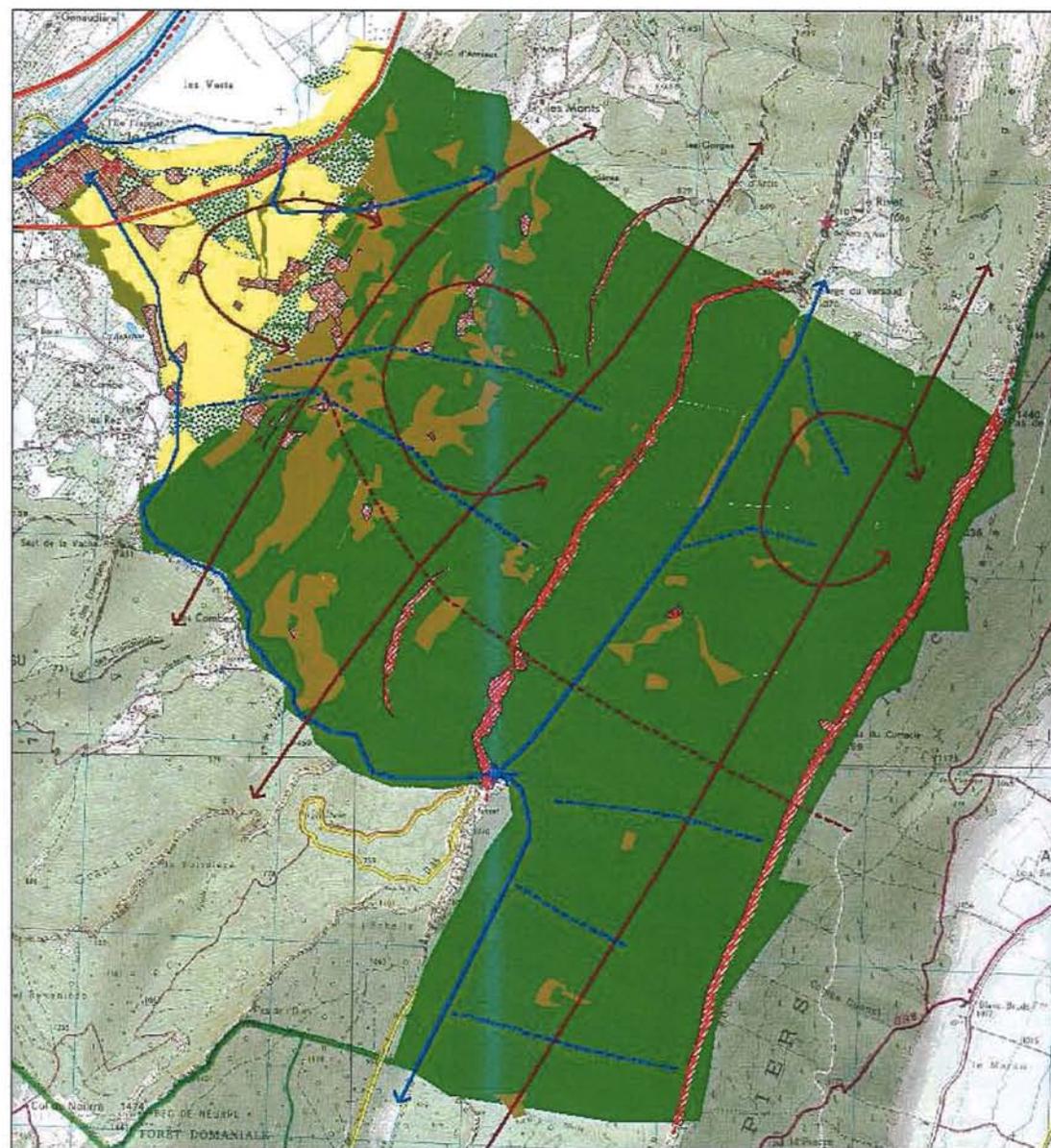
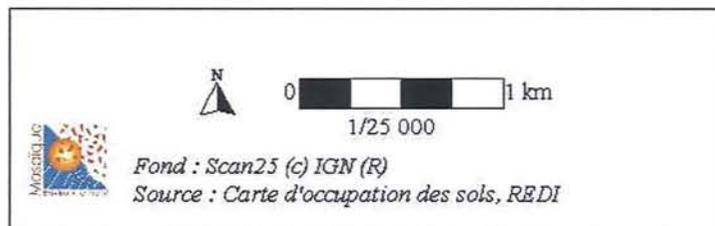
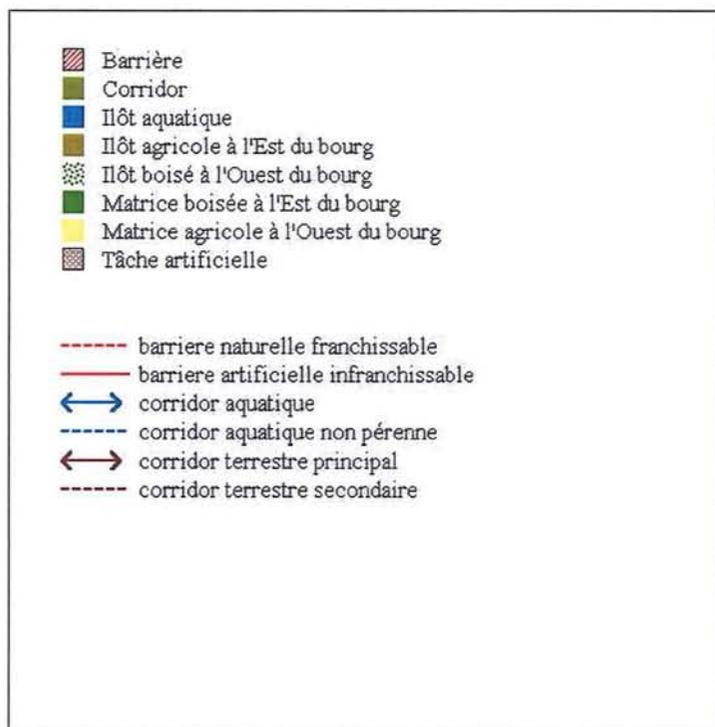
Ainsi, l'intérêt environnemental d'un territoire dépend-il :

- de sa **diversité spatiale** : soit du nombre élevé d'unités écologiques différentes ;
- de **l'hétérogénéité spatiale**, qui découle de la répartition des unités et qui est d'autant plus forte que celles-ci sont variées et que leur répartition est fragmentée et aléatoire ;
- de **sa complexité**, qui découle de la nature et de la longueur des contacts entre éléments constitutifs. Plus ces contacts sont nombreux et différents, plus les contours des unités sont sinueux, plus les échanges entre les unités sont importants et plus il existe des effets de lisière favorables à la richesse biologique de l'espace ;
- **de la contiguïté** (voisinage des unités) et de la connectivité (assurée par l'intermédiaire des corridors), qui déterminent l'intensité des échanges entre les unités environnementales. Elles permettent le déplacement des espèces et le brassage biologique.

Pour analyser ces différents paramètres, on considère que le territoire est fait de plusieurs composantes :

- **la matrice** qui est l'élément le plus étendu. Celle-ci diffère entre l'est et l'ouest du territoire : sur la frange du village, il s'agit d'une matrice forestière, composée de boisements de feuillus ou en mélange avec des résineux. Ces formations constituent d'ailleurs une zone nodale prioritaire pour le REDI (cf § précédents). Sur la frange occidentale du village de St Gervais, la matrice est agricole, composée de cultures, noyeraies et prairies amendées ;
- **les îlots** qui sont des éléments ponctuels " baignant " au sein de la matrice : pour la partie Est de la commune, ces îlots sont constitués par les prairies situées au sein des boisements, des cultures de noyers, de quelques cultures et friches. A l'inverse, se sont les quelques boisements relictuels qui constituent les îlots à l'ouest du village ;
- les hameaux et zones urbanisées constituent des **tâches artificielles**, peu favorables aux échanges et peu attractives pour les espèces. Il s'agit du bourg, de zone du Port de Saint-Gervais ainsi que des hameaux disséminés principalement à l'Ouest du territoire ;

FONCTIONNALITE DU TERRITOIRE



- **les corridors**, éléments linéaires qui relient entre eux les îlots et irriguent la matrice : ce sont, sur la commune, les ripisylves associées aux cours d'eau, quelques boisements linéaires ainsi que quelques haies résiduelles.

De leur organisation dans l'espace dépendent la diversité et la répartition des espèces que l'on rencontre, ainsi que l'organisation des autres flux (matière, énergie, etc, ...).

Sur la commune, la **diversité** des habitats en présence est forte malgré une dominance des milieux forestiers. Cette diversité est fortement conditionnée par les facteurs physiques (topographie, géologie, hydrographie) et l'occupation humaine de l'espace : ces facteurs vont en effet permettre le développement de nombreux milieux différents.

Sont ainsi juxtaposés des milieux, tant naturels qu'anthropiques, ce qui confère un potentiel biologique important au territoire : la forte hétérogénéité et la complexité de la structure paysagère y contribue fortement. Celles-ci sont liées à la densité de la trame boisée, la mosaïque de prairies, cultures et boisements, favorisant la diversité des espèces présentes. Cette complexité est renforcée par l'importance du réseau hydrographique qui permet de multiplier les interfaces entre les milieux terrestres et aquatiques. Ce réseau est bien identifié au REDI en continuums aquatiques et permet une bonne connexion entre les massif de l'Est et la plaine de l'Ouest. Cependant, sur la frange Sud-Est, cette hétérogénéité apparaît plus faible en raison de l'omniprésence des grands boisements. La présence de prairies relictuelles dans ce secteur revêt alors une importance particulière pour le maintien d'échanges entre milieux ouverts et fermés. De la même manière, sur la frange Nord-Ouest de la commune, plus homogène en raison de la présence de cultures et noyeraies, la présence des cours d'eau permet la diversification des milieux.

La taille des territoires naturels a également son importance : certaines espèces (notamment la grande faune comme le chevreuil, le chamois, et certains oiseaux) ont en effet besoin de grands territoires pour accomplir leurs cycles vitaux. Les boisements situés à l'Est du bourg, et qui s'étendent ensuite largement dans le massif du Vercors (jusqu'au Val d'Autrans), permettent ainsi le maintien de nombreuses espèces. Compte tenu de l'importance des surfaces boisées, celles-ci constituent un vaste continuum favorable à la circulation des espèces et notamment de la grande faune. Les cours d'eau (corridors aquatiques) constituent un véritable réseau et font office de lien entre les parties orientales et occidentales du territoire.

Les capacités d'échanges sont nettement plus réduites à l'Ouest du territoire, en lien avec la dominance des cultures et noyeraies, l'urbanisation et la présence des infrastructures routières, notamment de la N532, qui joue le rôle de barrière. A une échelle plus vaste, l'autoroute (à l'Ouest) constitue une barrière majeure. Par

ailleurs l'Isère, corridor aquatique important amont-aval, voit ses capacités d'échanges transversaux diminués par la présence de part et d'autre de son cours de la RD1532 et de l'A49 qui constituent des obstacles infranchissables pour la faune terrestre. Le mitage de l'espace par les zones urbanisées réduit également les échanges ainsi que les habitats favorables aux espèces. Les développements du bourg, et surtout du Port, limitent les échanges dans cette zone.

Notons enfin que les falaises parallèles, orientées Nord-Sud, constituent des obstacles naturels difficilement franchissables pour certaines espèces.

Il conviendra, dans le cadre du PLU, de garantir le maintien des corridors constitués par les ripisylves comme de la trame boisée continue située à l'Est de la commune qui revêt une importance fonctionnelle à une échelle bien plus large que le seul territoire communal. De même, la préservation de vastes espaces naturels et des zones de quiétude par la limitation de la dispersion urbaine sont indispensables au bon fonctionnement du territoire. En ce sens, il conviendra de privilégier la densification de l'existant au mitage de l'espace.

Afin de ne pas accentuer les effets de barrières, il conviendra également de proscrire l'urbanisation linéaire le long de la RD1532.

Le bon fonctionnement du territoire passe par le maintien d'une mosaïque de milieux, entre espaces ouverts et fermés. A ce titre, le maintien des prairies apparaît très important dans un contexte de fort développement forestier. Il conviendra donc d'affirmer dans le PLU la vocation agricole de ces terrains.

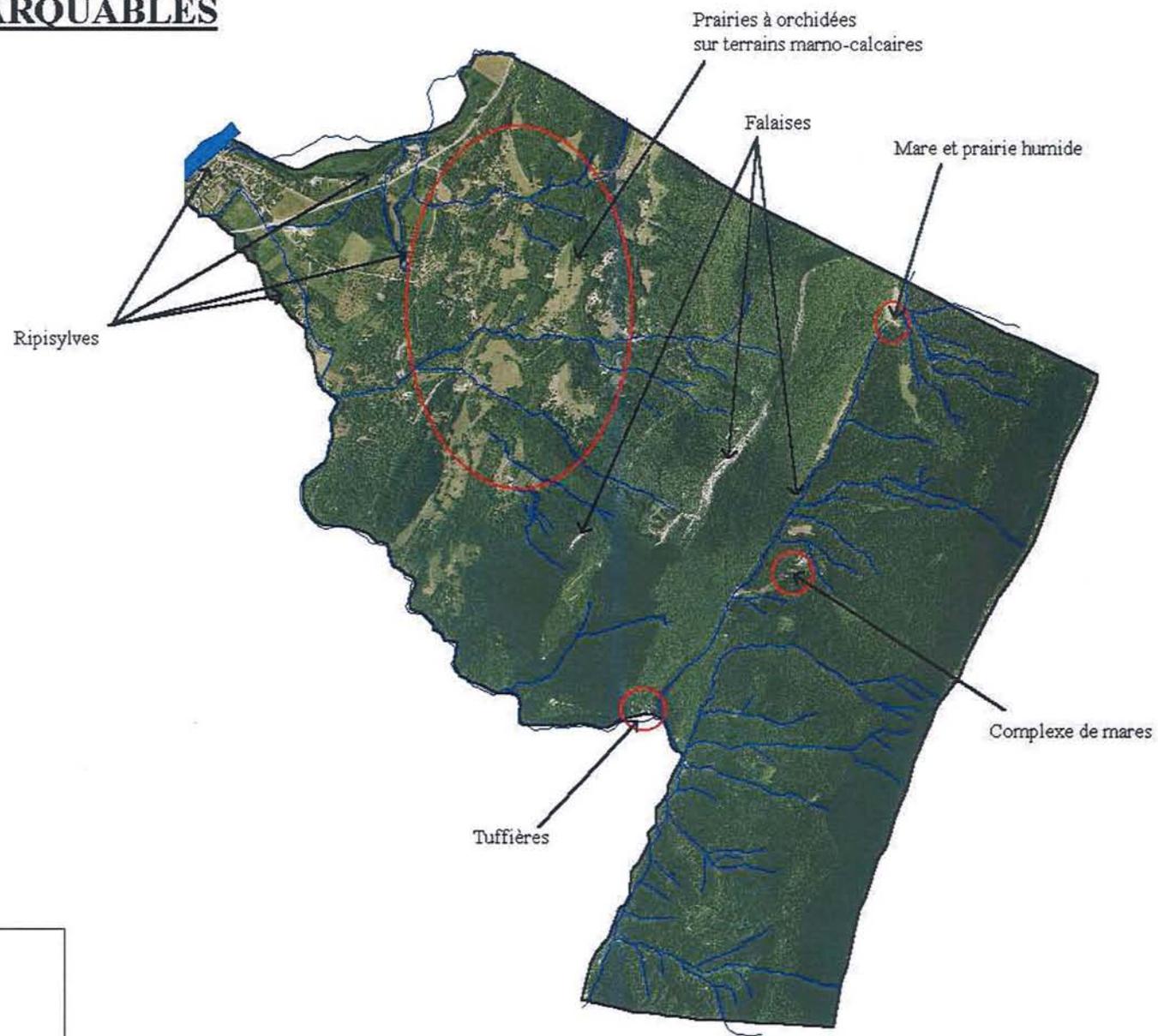
7.3 DYNAMIQUE ET EVOLUTION

Les milieux évoluent spontanément sous l'effet d'une dynamique naturelle qui conduit les milieux les plus jeunes à se boiser. L'homme, par ses interventions, peut bloquer ou inverser cette évolution et substituer à ces milieux un autre élan.

La présence de friches et fourrés atteste de la régression importante du nombre d'exploitations agricoles sur la commune. Ceci conduit nécessairement à une diminution des espaces ouverts, en particulier des prairies, sur les secteurs les plus contraignants (pentes fortes, zones les plus éloignées du bourg). La diversité du territoire peut ainsi s'en trouver diminuée.

Du maintien de l'activité agricole extensive dépendent largement la richesse, la diversité et le bon fonctionnement du territoire.

MILIEUX NATURELS REMARQUABLES



0 1 km
1/25 000



Fond : photographie aérienne IGN (c)
Source : prospections de terrain

Les milieux naturels: Synthèses et Enjeux

La commune de Saint-Gervais présente une grande diversité de milieux (boisements diversifiés, prairies, cultures, rivière, mares, tuffières, falaises...). La préservation d'un paysage de qualité et d'écosystèmes fonctionnels implique leur maintien en qualité et en quantité suffisantes, en particulier :

- Les **milieux humides** (cours d'eau, mares, sources, tuffières, prairies humides...) constituent des zones très riches d'un point de vue biologique (amphibiens, plantes...) qu'il convient de préserver ;
- Les **boisements alluviaux**, le long des cours d'eau, présentent un intérêt patrimonial et fonctionnel important (filtre, protection des berges, ombrage, milieux complémentaires pour la faune inféodée aux milieux aquatiques et en particulier les amphibiens). Le classement de la ripisylve en EBC sur toute sa longueur permettrait de la préserver;
- Les **falaises** : ces milieux, qui présentent un intérêt patrimonial très fort, sont à préserver. Hormis les activités de canyoning et d'escalade, qui peuvent localement être préjudiciables à certaines espèces, ces milieux sont globalement peu menacés.
- Les **prairies à orchidées** : elles abritent des espèces remarquables à l'échelle régionale. Ce milieu correspond à un habitat d'intérêt communautaire (inscrit à l'annexe I de la Directive Habitats).
- Les **boisements et prairies** : la majeure partie de la commune, composée de massifs forestiers localement interrompus par quelques prairies, constitue une zone relativement riche et diversifiée. L'alternance de milieux ouverts à fermés est favorable à de nombreuses espèces. **Les espaces bocagers** (prairies et haies) constituent des éléments à maintenir en proportions suffisantes. Ils constituent, en effet, des espaces tampons entre les zones de cultures et les milieux aquatiques, des espaces de nourrissage et des axes de déplacement (corridors biologiques). Il peut être souhaitable de protéger certaines haies par un classement en EBC. Leur devenir sera toutefois étroitement lié aux exploitations agricoles qui permettent leur maintien. La préservation de l'intégrité des grands boisements situés sur la partie orientale de la commune est également importante en raison notamment du rôle fonctionnel joué par ce continuum.

Les enjeux faunistiques concernent surtout les oiseaux associés à l'Isère et les parois rocheuses, les mammifères remarquables, et les Amphibiens, qui sont tous protégés en France. Une espèce végétale protégée en France a été observée sur le site au cours de nos périodes d'observation (mai-juin).

8. NUISANCES, POLLUTIONS & RISQUES

8.1 EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

8.1.1 Hydrographie

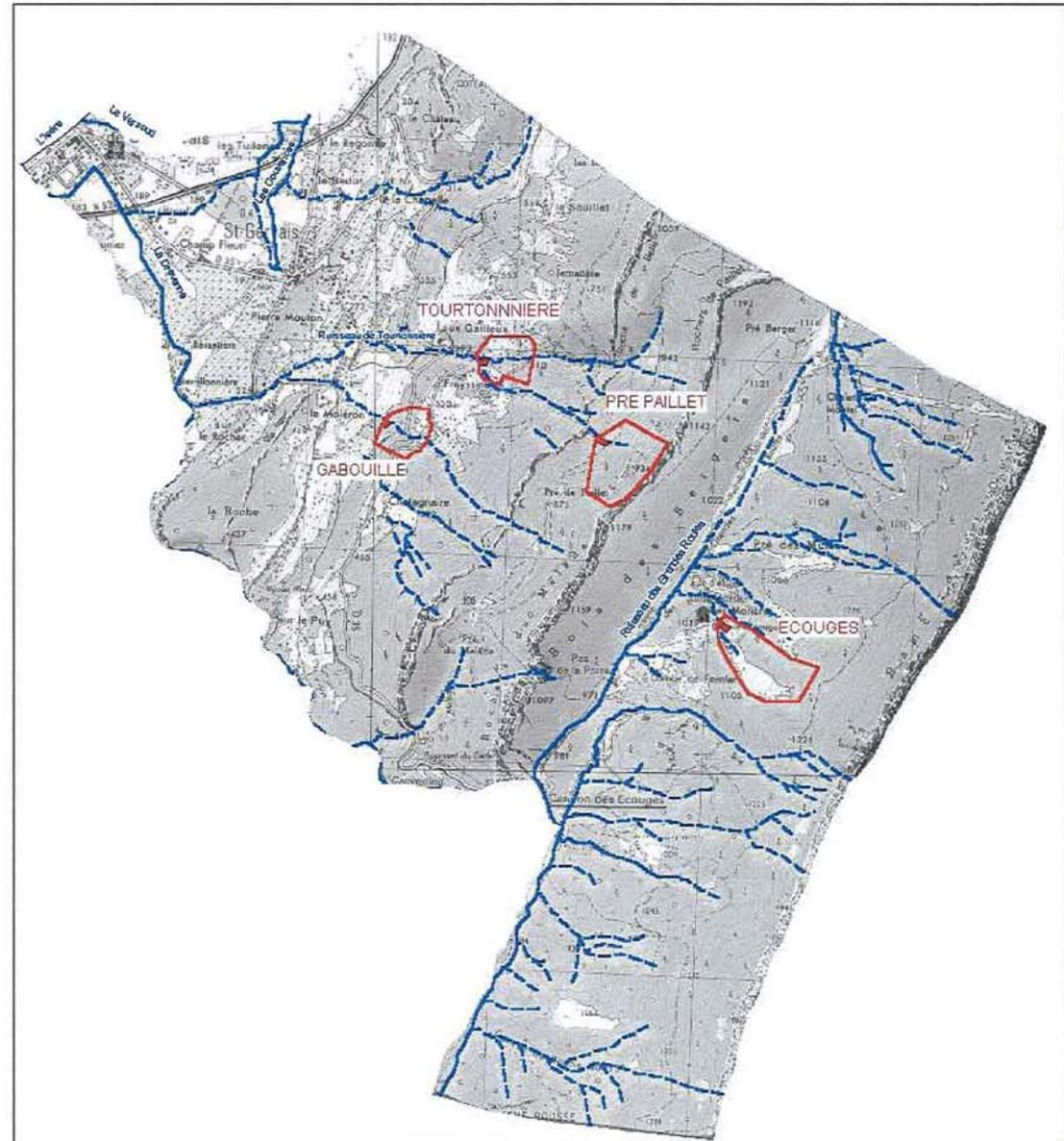
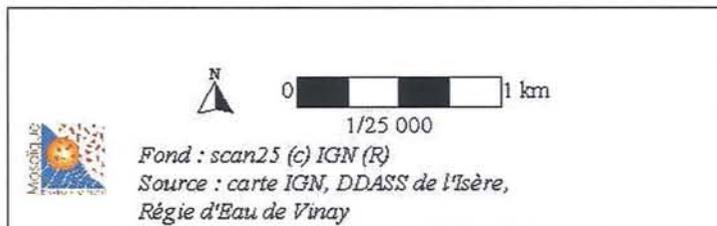
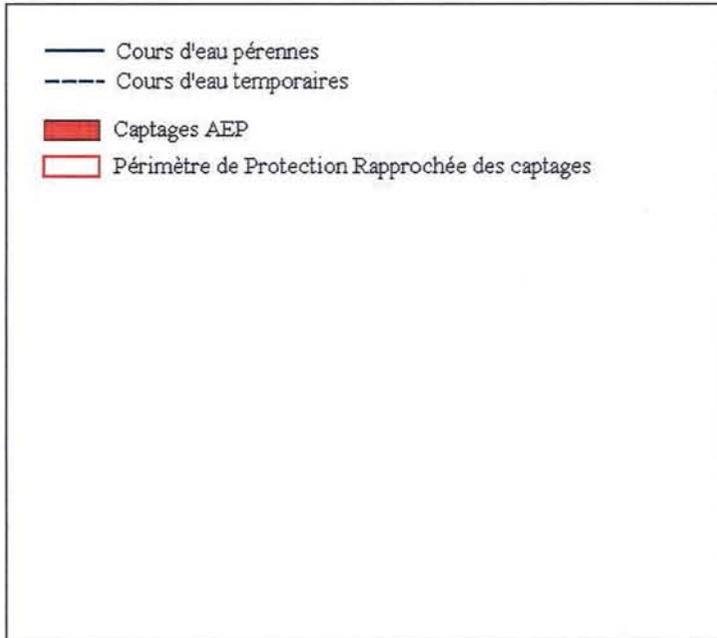
Saint-Gervais appartient du bassin versant de l'Isère, rivière importante dont le parcours concerne la frange Nord-Ouest de la commune. Affectée par diverses dégradations sur tout son cours, la rivière présente une qualité physico-chimique de classe 3 (pollution nette) selon l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée-Corse. Des pollutions azotées et phosphorées importantes sont notées en amont de Saint- Gervais, ainsi que la présence de micropolluants (Arsenic ; Mercure et Nickel)*. Il s'agit d'un cours d'eau fortement artificialisé, endigué et rectiligne. Selon le Plan Départemental pour la protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles de l'Isère (PDGP), l'Isère est confrontée à des problèmes de chenalisation (limitant les capacités d'accueil) et de qualité des eaux nuisant aux populations piscicoles présentes.

*Source : Atlas du Bassin RMC, Comité de Bassin RMC, Oct 1995

La Drevenne, principal affluent de l'Isère sur la commune, est un cours d'eau non domanial qui prend sa source au col de Romeyere (1074m, commune de Rencurel). Longue de 9 km, elle matérialise, sur la majeure partie de son cours, la limite administrative sud-ouest de la commune de Saint Gervais. Ce cours d'eau parcourt le canyon des Ecouges où il constitue une rivière impétueuse, comportant plusieurs cascades. La Drevenne se jette dans l'Isère au niveau du Port de Saint-Gervais. Il s'agit d'une rivière de bonne qualité (classe 1A) présentant des potentialités piscicoles importantes. Cependant, la présence de deux prises d'eau (dont une microcentrale hydro-électrique privée), associée à des débits réservés limite la capacité d'accueil du cours d'eau pour les populations piscicoles et entrave la remontée des géniteurs (source PDGP). Ce problème est également souligné par le Schéma Départemental de Vocation Piscicole (SDVP) qui identifie un obstacle infranchissable pour les migrateurs sur la Drevenne. C'est également le cas du Versoud, qui concerne la commune pour partie.

L'important réseau karstique de la commune permet la présence de nombreux cours d'eau plus modestes, ruisseaux ou rus, pérennes ou temporaires alimentant la Drevenne et l'Isère. Tous, à l'exception du ruisseau des Grandes Routes, qui s'écoule du Nord au Sud dans la Drevenne, ont globalement une orientation Sud-Est / Nord-Ouest. Ces cours d'eau de faible importance peuvent présenter des faciès d'écoulement très rapides (torrents) dans les zones de fortes pentes. Ils s'écoulent, pour la plupart, en milieu forestier et

L'HYDROGRAPHIE ET L'AEP



bénéficient généralement d'une ripisylve plus ou moins importante dans la zone de plaine. Cette dernière, rarement entretenue, laisse toutefois souvent place à diverses broussailles.

En raison des caractéristiques climatiques et des pentes importantes, ces cours d'eau sont sujets à des phénomènes de crues torrentielles.

8.1.2 Hydrogéologie

Une étude hydrogéologique concernant pour partie Saint-Gervais est actuellement en cours par l'Institut de géographie Alpine. Elle devrait être disponible fin 2004.

La commune est concernée par deux principaux systèmes aquifères de bonne productivité :

- les alluvions de cours d'eau constitués par la nappe d'accompagnement de l'Isère. Située à faible profondeur, cette nappe offre des capacités de pompage élevées ;
- les systèmes karstiques du Vercors (calcaires fissurés), qui renferment de très importantes ressources souterraines, à des profondeurs parfois importantes. Ces systèmes sont à l'origine de sources à gros débits, utilisées pour l'AEP.

Ces deux aquifères offrent à la commune de Saint-Gervais de très bonnes potentialités pour sa ressource en eau, qu'il convient de préserver de toute pollution.

8.2 L'AIR

8.2.1 La pollution atmosphérique

Il n'existe pas, à proximité du territoire communal, de station de mesure de la qualité de l'air permettant d'évaluer précisément la présence d'une éventuelle pollution atmosphérique. Néanmoins, le contexte communal permet d'évaluer les enjeux liés à la qualité de l'air : il n'y a en effet aucun établissement industriel susceptible d'altérer la qualité de l'air sur ou à proximité de la commune, et la présence de vastes espaces naturels est propice à une bonne qualité d'air. La commune se situe cependant à proximité de l'autoroute A49, en rive droite de l'Isère, et est traversée par la RD1532 et l'on peut supposer que ces infrastructures importantes génèrent des pollutions liées à la circulation automobile susceptibles d'altérer, en fonction des conditions météorologiques, la qualité de l'air de la commune.

Globalement, la pollution atmosphérique sur la commune de Saint-Gervais peut cependant être considérée comme peu importante, au regard des grandes agglomérations comme celle de Grenoble.

8.2.2 Les nuisances olfactives

Les sources de nuisances olfactives sont peu nombreuses sur la commune. Il peut s'agir des exploitations agricoles, par l'activité d'élevage en particulier.

Sur la commune de Saint-Gervais, on ne compte que trois exploitations agricoles ayant une activité d'élevage dont une soumise au régime des installations classées (élevage de porcs). Concernant cette dernière exploitation, un périmètre inconstructible est obligatoire au regard de la législation (Arr Pref n°D2-B1 96-316 du 27 septembre 1996, Arr Pref n°DDASS87 -174 du 11 juin 1987 et Loi 2000-1208 dite Loi SRU). Ce périmètre est de 50 à 100 m en fonction du type de classement. Sur la commune de Saint-Gervais le périmètre légal est de 50 mètres.

De manière générale, pour toutes les exploitations agricoles, classées ou non, il convient, afin de garantir une réduction des nuisances aux riverains et d'éviter ainsi tout conflit de voisinage futur, de prendre en compte le paramètre des nuisances potentielles dans le document d'urbanisme, en amont de l'urbanisation future, en prévoyant un périmètre de 50 m non ouvert à la construction autour des bâtiments d'élevage existants. Cette distance peut par ailleurs être favorable au développement des exploitations.

De la même manière, les futurs bâtiments agricoles devront respecter une distance suffisante par rapport aux zones résidentielles ou constructibles.

La RD1532 constitue également une source potentielle de nuisance olfactive liée à la circulation automobile. Difficilement réductible, ces nuisances doivent être prises en compte dans les orientations d'aménagement de la commune.

8.3 LE BRUIT

8.3.1 Les infrastructures routières

Les principales sources de nuisances sonores sur la commune sont sans doute les axes routiers (RD1532 et de manière plus lointaine A49). Il convient donc de respecter une distance d'éloignement par rapport à ces axes, et de manière plus générale d'éviter l'urbanisation linéaire le long des infrastructures. Ces dispositions sont également justifiées par des préoccupations environnementales (réseaux écologiques) et de sécurité.

Rappel : les infrastructures routières classées sont concernées par la loi n°92.1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit et par ses décrets d'application qui ont fixé, pour les infrastructures supportant plus de 5000 vehic/jour, les seuils limites de 60 dB(A) le jour et de 55dB(A) la nuit. Ces textes ont pour but :

Source : DSV Isère

- de limiter les nuisances sonores dues à la construction de routes et de voies ferrées nouvelles ou modifiées de façon significative à proximité d'habitations existantes ;
- de s'assurer que les bâtiments nouveaux, construits à proximité de routes ou de voies ferrées existantes ou en projet, sont suffisamment insonorisés.

La législation prévoit ainsi des dispositions particulières d'urbanisme pour les infrastructures classées comme voies à grande circulation.

La RD1532 est une voie classée à grande circulation. Des comptages routiers effectués par la DDE en 2003 à la Rivière ont fait apparaître une moyenne annuelle de 3890 véhicules/jour en direction de Grenoble et 3918 Véhicules/jour en direction de Valence (moyenne annuelle des comptages) dont 7 à 9% de poids-lourds. Cette circulation présente des pics à plus de 5000 veh/jour aux mois de mai et juin. Par ailleurs, 85% des véhicules circulent à des vitesses comprises entre 90 et 110 km/h. Les nuisances engendrées par cet axe sont donc importantes et multiples : bruit, pollution, sécurité.

Le Code de l'Urbanisme fixe une distance de recul pour les constructions à 75 mètres par rapport à l'axe des routes à grande circulation en-dehors de toute agglomération. Dans les zones urbanisées des agglomérations, cette distance est réduite à 50 m pour les habitations et 35 m pour les autres bâtiments (art. L111-4 C. Urb.). Pour des motifs de sécurité et de réduction des nuisances sonores il conviendra de respecter ces distances dans le cadre du PLU.

La seconde voie structurante de la commune est la RD35, appelée « route des Ecouges » qui dessert le Port, le bourg et le canyon des Ecouges. Elle gravit le Vercors et serpente jusqu'au tunnel des Ecouges. Il s'agit d'une route touristique du Vercors, largement utilisée par les pratiquants d'activités liées à la rivière, mais aussi en raison des points de vue qu'elle offre. Elle est également largement utilisée localement. Des comptages effectués par la DDE en 2000 entre le village et la RD1532 font apparaître des circulations de 152 veh/jour en direction de la RD1532 et 105 veh/jour en direction du village. Plus récemment, en 2002, des comptages au-dessus du bourg indiquent des fréquentations de l'ordre de 200 vehic/jour dans les deux sens (direction bourg ou direction Col de Romeyere).

Le reste du territoire communal est desservi par un réseau de routes communales dont la fréquentation reste modeste, même si, en haute saison, la fréquentation du canyon des Ecouges est susceptible d'engendrer une augmentation notable du trafic sur l'ensemble du réseau.

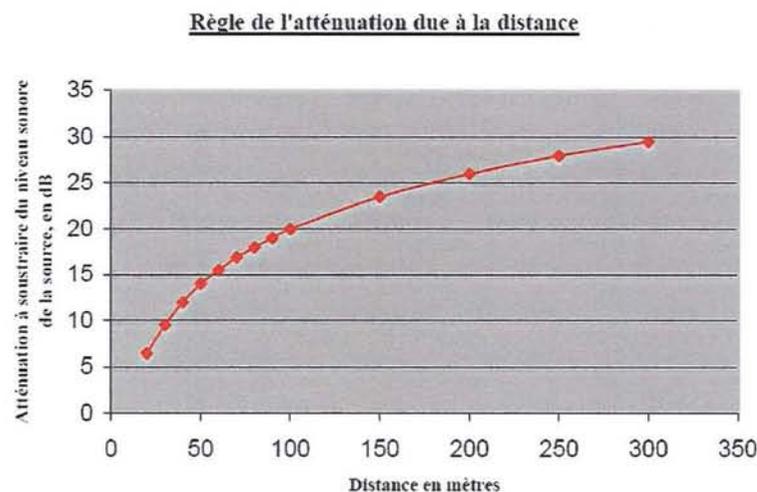
De manière général, pour des raisons de sécurité, de nuisances et afin de ne pas fragmenter le territoire, il convient d'éviter, autant que faire se peut, l'urbanisation linéaire le long des axes.

8.3.2 Autres sources potentielles

Certaines exploitations agricoles sont également susceptibles de générer des nuisances de ce type (bruits d'engins, de traite, de séchage,...).

Concernant les exploitations agricoles, il conviendra, dans le cadre du PLU, de prendre en compte cette nuisance éventuelle dans les projets d'urbanisation afin de s'affranchir d'éventuels conflits d'usages et de permettre aux exploitations agricoles de pérenniser leurs activités.

La courbe ci-après illustre la capacité d'atténuation des nuisances sonores en fonction de la distance par rapport à la source :



On observe ainsi que la plus forte réduction de bruit se fait dans les 100 premiers mètres d'éloignement. L'éloignement de l'urbanisation par rapport aux sources de nuisances suffit en général à pallier cette nuisance. Si cet éloignement est obligatoire pour les installations classées, il paraît également nécessaire aux autres exploitations et infrastructures.

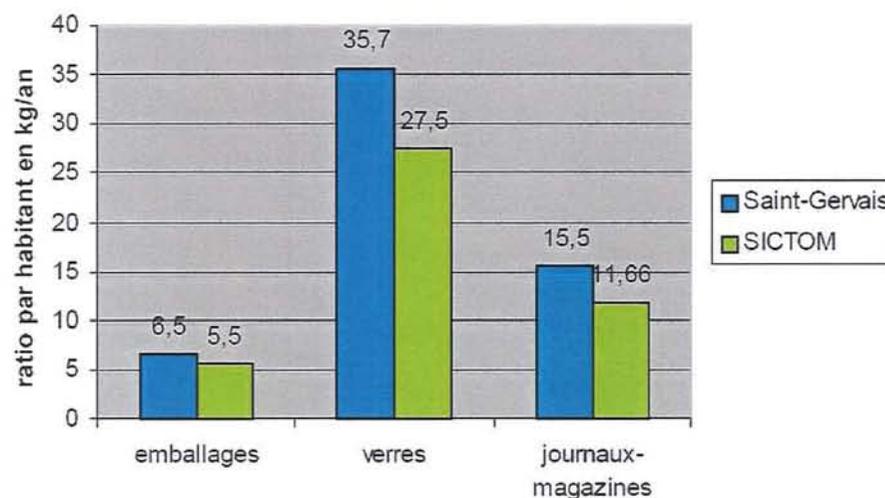
8.4 LE TRAITEMENT DES DECHETS

La gestion des ordures ménagères de la commune est confiée au SICTOM Sud-Grésivaudan qui regroupe 45 communes (Communautés de Communes de Vinay, de Saint-Marcellin, de la Bourne à l'Isère et commune de Poliénas et Quincieu), ce qui représentent 36430 habitants. La production moyenne d'ordures

ménagères collectées s'élève à 120 tonnes par an sur le SICTOM et le rythme de collecte est de une par semaine.

La commune dispose d'une zone de tri par apport volontaire complète (3 flux : verre, emballages, journaux-magazines) située au hameau « Le Port ». Plus de 21 tonnes de déchets y ont été collectés et triés en 2003 (2.44 t d'emballages, 5.88 t de journaux et 13.56 t de verre). Le taux de collecte sur Saint-Gervais est bon et supérieur à la moyenne du SICTOM, comme l'illustre le graphique ci-après :

Collecte sélective volontaire



Les habitants de la commune bénéficient également de la déchetterie intercommunale de Vinay - Saint-Marcellin, pour les déchets particuliers.

Enfin, des composteurs sont proposés à la vente par le SICTOM, afin de valoriser les déchets fermentescibles.

Le département de l'Isère dispose d'un Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés approuvé par arrêté préfectoral du 16/10/1996. Ce plan doit permettre de coordonner les actions à mener en vue de réduire la production de déchets et d'assurer notamment leur valorisation. Ce Plan fixe un objectif de taux de collecte sélective à 29kg/an/habitant pour l'horizon 2005, largement atteint pour la commune de Saint-Gervais qui présente un taux global de 57.7 kg/an/habitant en collecte sélective.

8.5 LES ENERGIES RENOUVELABLES

Il n'existe pas sur la commune d'utilisation d'énergies renouvelables à l'heure actuelle. Quelques projets semblent être évoqués sur le Domaine des Ecouges. Il conviendrait, à l'avenir, de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables pour les futurs bâtiments publics.

8.6 RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Remarque préalable : ce chapitre se veut synthétique et résume les principaux enjeux dans ce domaine. Il convient de préciser que le résumé relatif aux aléas ne saurait se suffire. Pour une prise en compte rigoureuse de cette problématique il convient impérativement de se reporter à l'étude spécifique d'Alp'géorisques (carte et texte associé, juin 2004).

8.6.1 Les risques naturels :

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et la base de données CORINTE (du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable) indiquent la présence de plusieurs risques naturels sur la commune :

- le risque inondation avec enjeu humain. Ce risque, qui concerne l'Isère et ses affluents, est pris en compte grâce à un Plan de Surfaces Submersibles (PSS) pour le bassin de l'Isère approuvé le 13/01/1950 ;
- le risque mouvement de terrain avec un enjeu humain à définir ;
- le risque séisme, la commune se situant dans une zone de sismicité la (faible) ;
- le risque feux de forêts sans enjeu humain est identifié en raison du grand nombre de boisements présents. Dans ce secteur géographique, il reste cependant bien en deçà des niveaux du Sud de la France.

En 2004, une carte des aléas a permis de préciser les enjeux au niveau communal*. Quatre grands types d'aléas concernent le territoire :

- **l'aléa inondation** concerne d'une part des inondations de plaine autour de l'Isère et de la basse Drevenne, et, d'autre part, des inondations de pied de versant, principalement sous le bourg et au niveau de Grand Champ ;
- **l'aléa crues torrentielles** est identifié pour les lits mineurs des ruisseaux et des combes (avec une bande de sécurité de 10 m en aléa fort) ;

* On entend par aléa l'occurrence d'un phénomène naturel d'intensité donnée. La notion de risque s'entend quant à elle par la superposition, dans un même lieu, d'un aléa et d'un enjeu.

LES RISQUES NATURELS

Zone présentant un aléa MOUVEMENT de TERRAIN
(Glissements de terrain ou Chutes de pierres et de blocs)



Zone présentant un aléa INONDATION
(inondations de plaine, en pied de versant ou zones marécageuses)



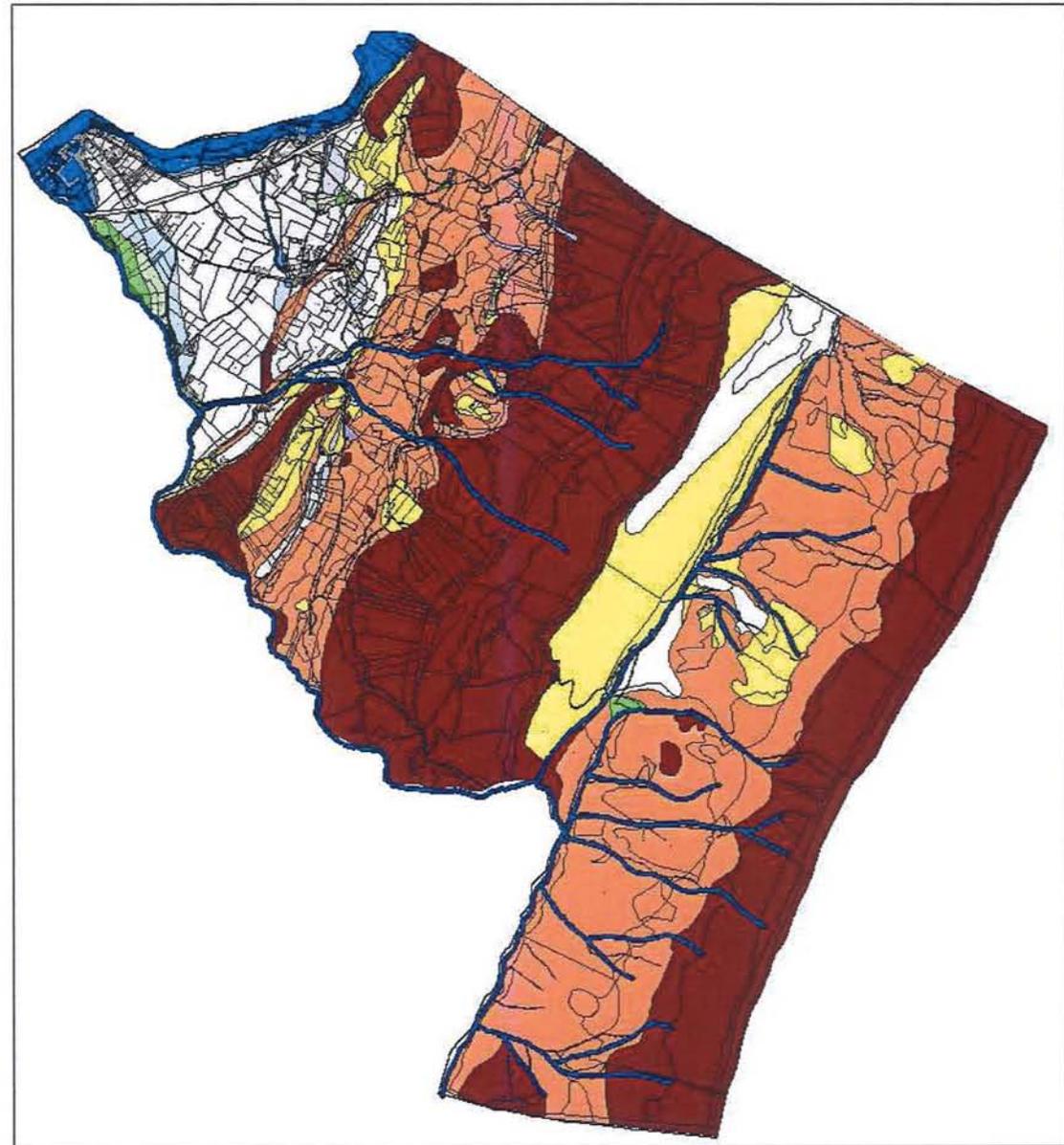
Zone présentant un aléa CRUE des TORRENTS
et des RUISSEAUX TORRENTIELS



Zone présentant un aléa RAVINEMENTS et
RUISSELLEMENTS SUR VERSANTS



Note importante : Simplification de la carte des aléas. Cette carte n'a pas de valeur réglementaire, se reporter à la carte des aléas 2004.



0 1 km

1/25 000



Fond : cadastre

Source : Carte des Aléas Alp'gériques 2004

Alp'géorisques, juin 2004



- **l'aléa de ruissellement de versant et de ravinement** concerne différentes combes, notamment autour du hameau de Moleron. La note de présentation de la carte d'aléas précise l'existence d'un ruissellement généralisé sur tout le territoire communal (Est du bourg) ;
- **l'aléa mouvement de terrain** est le plus étendu et le plus actif avec des phénomènes de glissements sur une très large part Est de la commune, et des phénomènes de chutes de pierres dus à la présence de falaises. Le seul arrêté de catastrophe naturelle pris sur la commune concerne la tempête de 1982.

Documents d'information :

Le DCS (Dossier Communal Synthétique), élaboré par le Préfet en liaison avec la CARIP (Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive), présente pour une commune donnée, les risques identifiés et doit permettre d'informer et de sensibiliser les citoyens. Il permet au maire d'élaborer le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) prévu par les textes réglementaires.

Selon les données de la base CORINTE, un DCS a été notifié le 12/01/2004 et transmis le 23/02/2004 pour la commune de Saint-Gervais.

Un Plan de prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 29 Août 2007.

Un étude spécifique de diagnostic et aménagement hydraulique du bassin versant de la Drevenne a été réalisée en Aout 2005 à la demande de la commune.

8.6.2 Les risques technologiques :

Le seul risque technologique identifié sur le territoire communal est le risque rupture de barrage qui présente un enjeu humain. Il concerne le barrage de St Egrève, situé largement en amont de la commune, et celui de Tignes. La commune est intégrée au dispositif d'alerte de rupture de barrage.

L'absence d'industrie sur le territoire communal explique l'absence d'autres risques technologiques.

Nuisances, pollution et risques : Synthèses et Enjeux

Les fortes pentes présentes sur la parties Est de la commune limitent naturellement l'urbanisation. Il conviendra cependant, dans le cadre du PLU de prendre en compte les risques pouvant résulter de l'association de pentes fortes et de ruissellements importants ainsi que des mouvements de terrain. L'important réseau hydrographique devra également être pris en compte en excluant de l'urbanisation les abords immédiats des cours d'eau.

L'activité agricole est susceptible de générer des nuisances sonores et olfactives pour les riverains. Les préconisations seront de favoriser la réduction de la gêne en limitant l'urbanisation autour des exploitations agricoles sur une distance de 50 mètres pour toutes les exploitations (pour l'exploitation classée cette distance correspond à celle de la réglementation).

Concernant les axes routiers, la RD1532 étant classée à grande circulation, il conviendra de respecter la réglementation en vigueur sur les distances d'éloignement des constructions par rapport à cet axe soit 75m hors agglomération. En tout état de cause, le PLU devra limiter, autant que faire se peut, l'urbanisation linéaire le long des axes routiers.

En matière de gestion des déchets, la commune de Saint-Gervais présente un excellent niveau de tri. Afin de maintenir ces bons résultats, il conviendra d'adapter le nombre et la localisation des zones de collecte aux nouvelles orientations d'urbanisation.

Concernant les énergies renouvelables, l'opportunité de leur utilisation pour les aménagements et bâtiments publics serait à étudier de manière plus systématique.

Les risques naturels, nombreux sur la commune de Saint-Gervais, constituent une forte contrainte pour le développement. En fonction des risques et des enjeux, les solutions préventives et/ou curatives ne sont pas les mêmes :

- les enjeux d'inondation de l'Isère nécessitent des solutions dépassant le strict cadre local tels que le PPRI ou l'entretien des ouvrages.
- les risques liés aux crues torrentielles et au ruissellement doivent être pris en compte dans le cadre des projets d'urbanisation. A ce titre, la carte d'aléas recommande de ne pas réaliser de nouvelles constructions sur les zones d'aléa, fort et moyen de crues des torrents et ruisseaux torrentiels dans le secteur de la basse Drevenne.

D'une manière générale, il est souhaitable de ne pas développer l'urbanisation dans les secteurs soumis aux aléas les plus importants.

9. SYNTHÈSES DES ENJEUX & PRÉCONISATIONS

9.1 LES ENJEUX DE PRÉSERVATION

9.1.1 Préservation du patrimoine naturel remarquable

Le secteur des Ecouges présente un enjeu majeur pour la commune en raison de sa richesse patrimoniale en termes de milieux et d'espèces. Ce niveau d'enjeu est largement reflété par la superposition des procédures réglementaires et inventaires sur cet espace. En conséquence, la zone N est le classement approprié à ce secteur, permettant sa préservation.

Nous proposons également un classement en zone N (naturelle) des milieux humides remarquables et notamment du secteur du canyon des Ecouges. Ce secteur représente un enjeu majeur en terme de patrimoine naturel.

D'une manière générale, la partie orientale de la commune (à l'exception des quelques hameaux existants) constitue une vaste zone naturelle qui devra être identifiée comme telle dans le zonage du PLU.

Afin de préserver les zones humides de la commune, le secteur de la Drevenne, identifié dans l'inventaire des zones humides du Vercors, devra être exclu de l'urbanisation : un classement en zone N du site est souhaitable et un classement en zone A de son espace de fonctionnalité (triangle entre la RD35 et la route de Pierre mouton) permettra de répondre aux enjeux de préservation.

Les pelouses calcaires qui abritent des orchidées nombreuses constituent un enjeu fort sur une commune à majorité forestière. Le classement en zone A de ces zones est nécessaire à leur maintien. La pérennité d'une activité agricole traditionnelle extensive sur ces zones est la condition indispensable à leur préservation.

9.1.2 Préservation de la diversité et de la fonctionnalité du territoire

Les boisements situés à l'est de la commune, associés aux milieux ouverts, créent une mosaïque de milieux riche et diversifiée favorable au bon fonctionnement du territoire. Cette juxtaposition doit être préservée en raison de son rôle fonctionnel.

Les évolutions constatés laissent présager, pour l'avenir, d'une augmentation des surfaces boisées aux dépens des espaces ouverts. La vocation agricole des espaces actuellement ouverts doit être affirmée par un classement en zone A.

9.1.2.1 Les ripisylves

Les ripisylves des cours d'eau constituent des éléments boisés linéaires présentant de multiples intérêts : zones d'abris et de nourrissage de la faune, filtre contre les pollutions des cours d'eau, corridors biologiques, stabilisation des berges, ralentissement des écoulements... En lien avec la valeur et les services rendus par ces éléments, il convient donc de les préserver par une inscription en EBC sur toute leur longueur.

9.1.2.2 Les haies

Les haies et les espaces de bocages sont peu nombreux sur la commune. Ils présentent cependant plusieurs rôles complémentaires :

- zone de refuge, de nichage, et d'alimentation pour la faune, corridor biologique ;
- protection des terrains contre l'érosion et le ruissellement (et donc protection contre les pollutions) ;
- espaces tampons avec les milieux forestiers.

Cependant, le caractère très forestier du territoire n'impose pas un classement en EBC de ces haies dont le maintien est essentiellement lié à la pérennité de l'activité agricole, très fragilisée sur la commune. Leur classement en Espaces Végétalisés à Préserver (EVP) peut s'avérer être une solution intéressante pour le maintien global de leur linéaire.

9.1.2.3 Equilibre global du territoire :

L'un des objectifs du PLU sera également de veiller à :

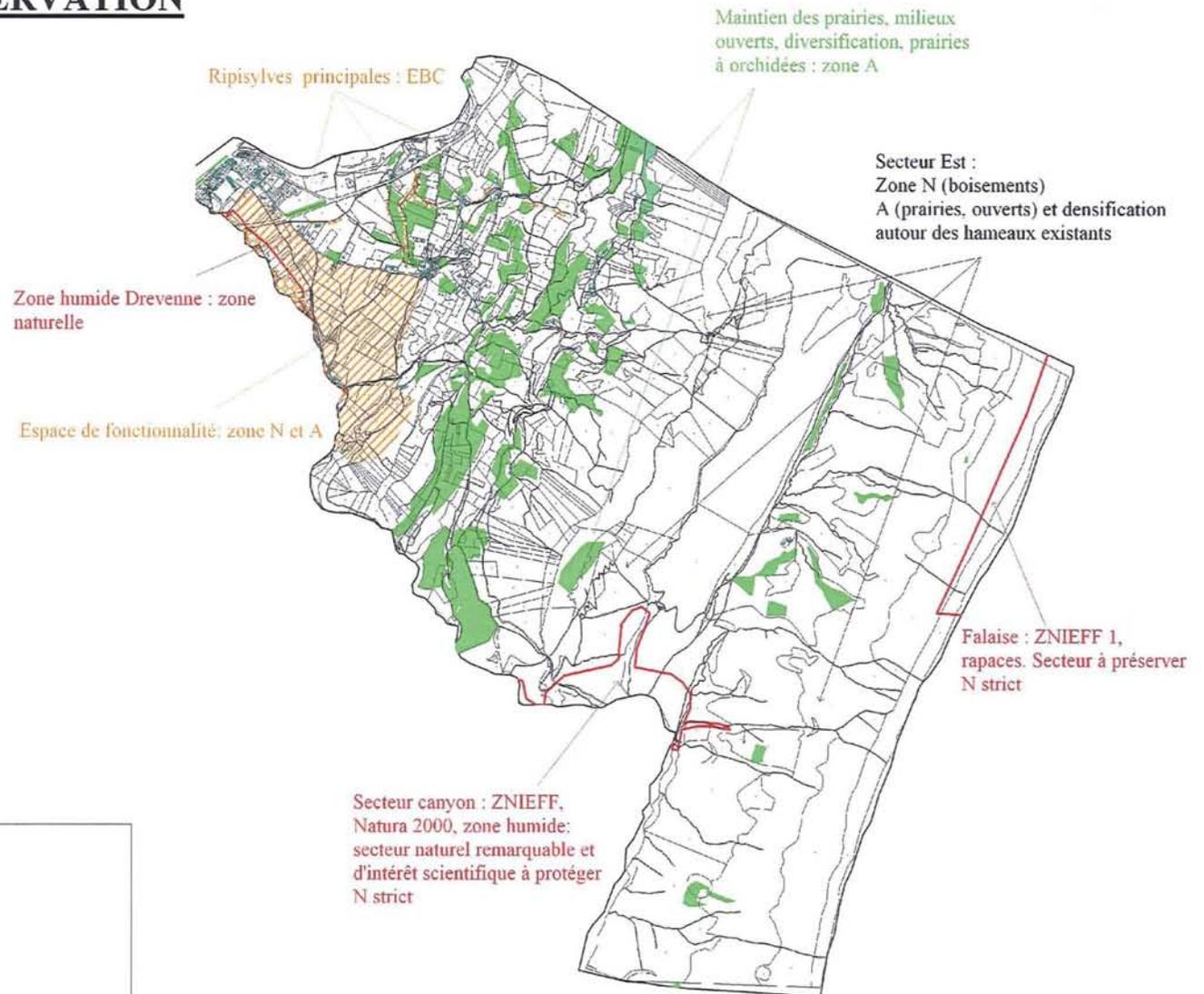
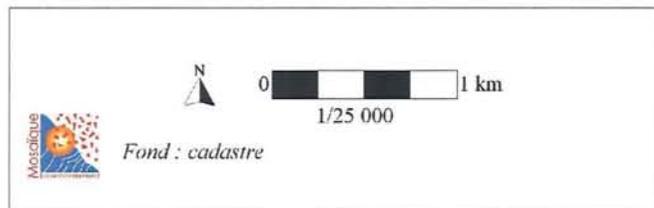
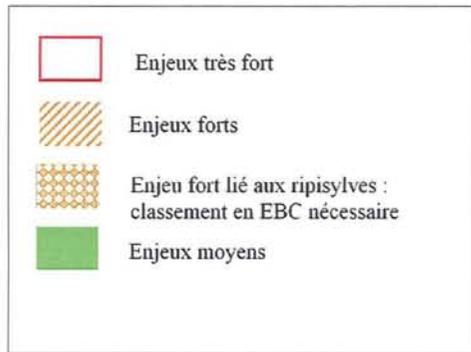
- préserver la diversité des milieux naturels et veiller à maintenir un équilibre entre les prairies et boisements;
- préserver des zones de quiétudes.
- ne pas accroître le fractionnement et les effets de barrière.

Il s'agira principalement de favoriser une urbanisation cohérente du territoire, au sein ou à proximité des principaux hameaux existants :

- densification de l'existant,
- pas d'urbanisation linéaire qui fractionne le territoire

Enfin, la préservation des espaces agricoles et des possibilités de développement des exploitations sera favorable au maintien de ces éléments. Compte tenu de la pression des boisements sur la commune, il est en effet primordial de favoriser l'activité agricole extensive, garante de la gestion des espaces et des paysages.

LES ENJEUX DE PRESERVATION



9.2 LES ENJEUX DE PREVENTION CONTRE LES RISQUES, NUISSANCES ET POLLUTIONS

9.2.1 Les risques naturels

Une très large part de la commune est soumise à des aléas forts, en particulier pour les risques inondation, mouvements de terrain ou crues torrentielles. Ces zones ne devront en aucun cas être ouvertes à une nouvelle urbanisation. Cette précaution s'applique également aux zones de crues torrentielles d'aléas moyen situées en rive droite de la Drevenne dans la plaine, conformément aux prescriptions de la note de présentation de la carte d'aléas.

Des précautions particulières devront être prises en cas d'ouverture à l'urbanisation dans les autres zones d'aléa moyen. D'une manière générale, les différents cours d'eau de la commune présentent des caractéristiques torrentielles qui engendrent un risque important associé aux fortes pentes. Il convient donc de respecter une distance minimale par rapport à l'axe des cours d'eau. Cette exclusion des constructions nouvelles en bordure de cours d'eau répond autant à des exigences de préservation de milieux naturels que de prévention face à des risques importants. Pour mémoire, rappelons que la préservation des ripisylves en bord de cours d'eau peut contribuer à limiter les impacts des crues torrentielles et à ralentir les débits.

Enfin, sur les zones soumises à un aléa faible, l'ouverture de secteurs à l'urbanisation devra s'accompagner de dispositions particulières permettant de limiter le risque au regard de sa nature et des préconisations formulées dans l'étude d'aléas.

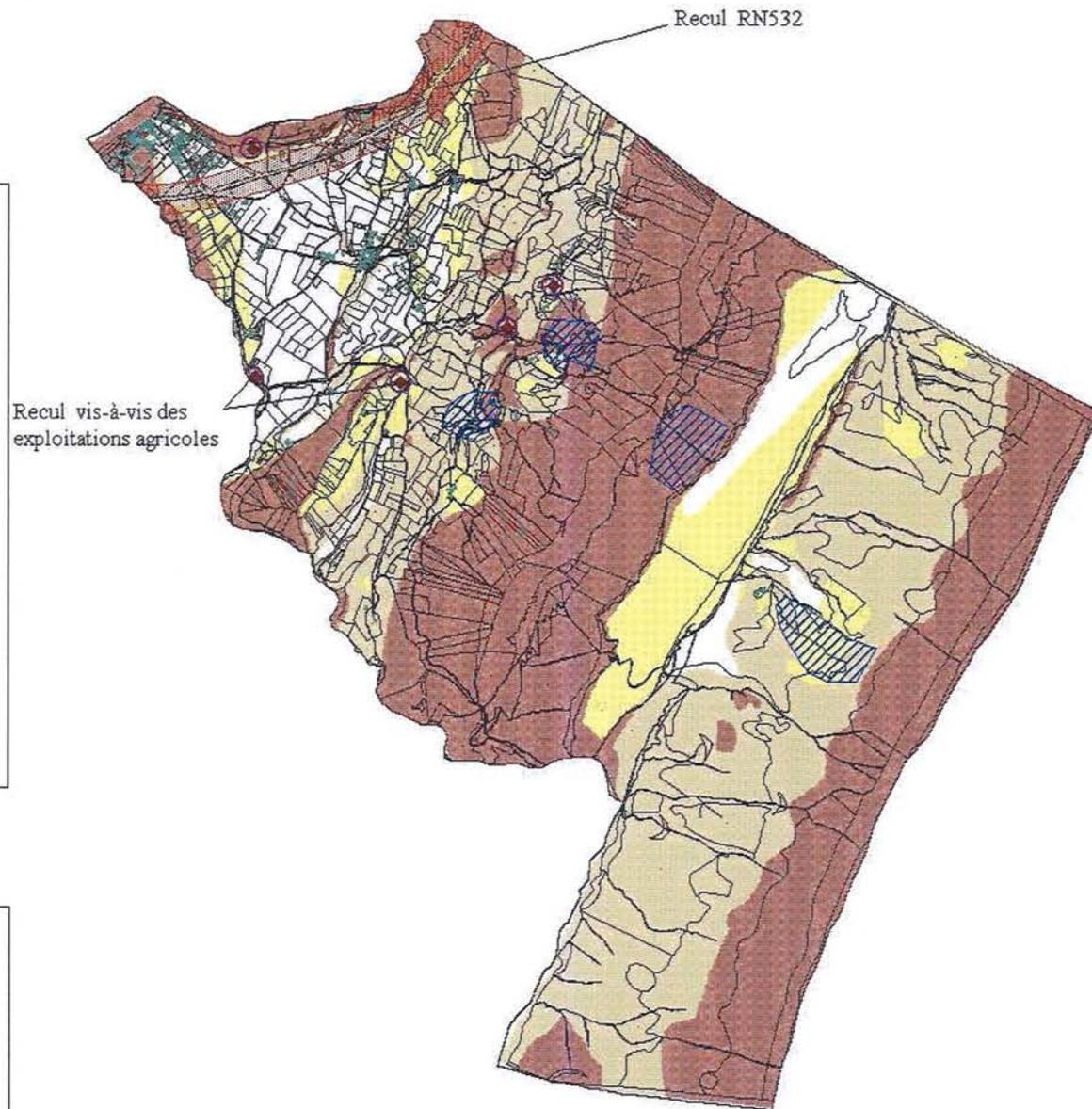
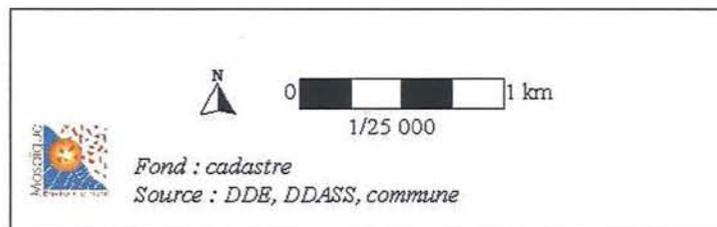
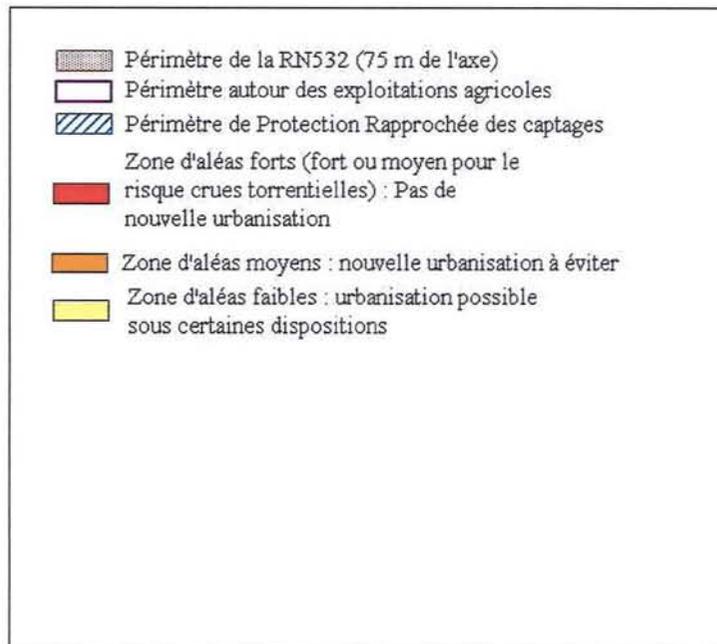
9.2.2 Pollutions des eaux

Le document d'urbanisme doit également participer à la lutte contre les pollutions d'origine domestiques. A ce titre, la densification des constructions doit permettre de faciliter le raccordement au réseau collectif d'assainissement et à la future station d'épuration. Les constructions nouvelles situées en dehors du système de collecte collectif devront bénéficier d'un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation en vigueur. Ces dispositions devront être rappelées dans le règlement du PLU.

De la même manière, le document d'urbanisme doit prévenir l'augmentation de volume de ruissellement des eaux pluviales sur la commune engendrée par l'urbanisation nouvelle : il conviendra d'imposer la gestion des eaux de ruissellement aux constructions nouvelles (raccordement au réseau séparatif).

Enfin, afin d'éviter tout risque de pollution des eaux de consommation, rappelons l'inconstructibilité des Périmètres de Protection Rapprochée des différents captages.

LES ENJEUX DE PREVENTION DES NUISANCES ET DE PROTECTION DE LA RESSOURCE



9.3 LES ENJEUX DE REDUCTION DES NUISANCES ET POLLUTION

9.3.1 Bruit et pollution de l'air

Afin d'éviter les nuisances futures liées aux infrastructures routières telles que la RD1532 ou la RD35, il est important d'éviter autant que faire se peut l'urbanisation linéaire le long des axes routiers.

Rappelons qu'un tel développement a aussi des conséquences en matière environnementale par la création de ruptures limitant les échanges de population d'espèces.

En tout état de cause, la RD1532 étant classée à grande circulation, les constructions nouvelles à usage d'habitation doivent respecter une distance minimale de 75 m en-dehors des agglomérations et 50 m en agglomération.

Les exploitations agricoles peuvent générer des nuisances sonores ou olfactives. Le respect d'une distance de 50 mètres autour des exploitations agricoles est nécessaire. Rappelons que, selon l'article L111-3 du Code Rural modifié par l'article 204 de la Loi SRU, cette exigence d'éloignement ne concerne pas les extensions de constructions existantes. Cet éloignement a aussi pour objectif de garantir les possibilités de développement des exploitations agricoles.

9.3.2 La gestion des déchets

Afin de préserver le très bon niveau de tri des déchets de la commune, il conviendra d'adapter le nombre et la localisation des zones de collectes sélectives aux nouvelles constructions et aux nouveaux espaces urbanisables.

9.3.3 Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables ne sont actuellement pas utilisées sur la commune. Dans un souci de préservation des ressources et de diminution des dépenses énergétiques, il est souhaitable qu'une réflexion concernant l'utilisation d'énergies renouvelables soit engagée lors des futures constructions ou rénovations de bâtiments publics. Cette réflexion pourrait notamment être engagée en partenariat avec le Domaine des Ecouges pour lequel des projets énergétiques semblent étudiés.

PARTIE III : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA DELIMITATION DES ZONES

Le rapport de présentation « explique les choix retenus pour établir le PADD et la délimitation des zones au regard des objectifs définis à l'article L.121-1 et des dispositions mentionnées à l'article L.111-1-1. »
Code de l'urbanisme, article R.123-2

10.1 LE RESPECT DU CODE DE L'URBANISME

10.1.1 L'article L.121-1

10.1.1.1 L'équilibre

Les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer « l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ».

Source : Article L.121-1,
alinéa 1 du Code de
l'Urbanisme

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de Saint-Gervais a pour but premier la mise en place de règles claires devant permettre une répartition équilibrée des fonctions sur le territoire communal ; cette répartition, et notamment la part que représente chaque sous-ensemble, est la conséquence directe de l'analyse élaborée en phase Diagnostic : les espaces naturels et agricoles sont très largement représentés, le développement urbain est maîtrisé autour des noyaux existants.

10.1.1.2 La mixité

Les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer « la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activité économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de la gestion des eau ».

Les conditions de la mixité des fonctions sont réunies, à travers le contenu du règlement applicable aux zones urbaines ; la mixité sociale est également sous-tendue, dans la mesure où les formes urbaines implicites issues de l'application des articles du règlement sont variées : habitat individuel, groupé, collectif.

10.1.1.3 La préservation de l'environnement

Les PLU déterminent les conditions permettant d'assurer « *une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau du sol et des sous-sol, des écosystèmes, des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature* ».

Cet objectif correspond intégralement aux orientations du présent projet, dont la clé de voûte est la maîtrise de l'étalement urbain, en réaction à des processus de développement subis plutôt qu'encadrés. Cette maîtrise de l'étalement urbain, illustrée par les documents graphiques et le PADD, permet de préserver largement les espaces naturels. Les ensembles urbains remarquables et le patrimoine bâti sont protégés par la mise en place de l'obligation d'établir une demande de Permis de Démolir dans les secteurs riches sur le plan patrimonial. Cette formalité doit permettre de sensibiliser et responsabiliser les citoyens et responsables locaux.

10.1.2 L'article L.111-1

« *Les PLU doivent être compatibles avec les orientations des Schémas de COhérence Territoriale et des schémas de secteur. En absence de ces schémas, ils doivent être compatibles avec les DTA et avec les prescriptions particulières prévues par le III de l'article L.145-7. En l'absence de ces documents ils doivent être compatibles avec les dispositions particulières aux zones de montagne et au littoral des articles L.145-1 et suivants et L.146-1 et suivants.* »

Saint-Gervais, à travers la Communauté de Communes de Vinay, est rattaché au Syndicat Mixte pour l'élaboration et le suivi du Schéma Directeur de la Région Grenobloise (SMSD).

En conséquence, la présente procédure d'Elaboration de Plan Local d'Urbanisme, dans l'attente de l'élaboration du volet cartographique et prescriptif appliqué au Sud Gresivaudan, doit prendre en compte les enjeux généraux du Schéma Directeur, déclinés comme suit :

- opérer un développement équilibré entre habitat, emplois et services

- préserver les espaces naturels et l'environnement
- maîtriser et optimiser les déplacements

Ces trois objectifs sont respectés par le présent projet.

10.2 JUSTIFICATION DES OBJECTIFS ENONCES DANS LE PADD

10.2.1 Promouvoir un développement qualitatif, maîtrise et plus economie d'espace

En dix ans (1990/1999), Saint-Gervais a connu une forte croissance démographique (+28%), et donc une forte progression (+31%) du nombre de résidences principales.

Cette croissance s'est traduite par l'urbanisation d'une part importante du territoire communal. Le mouvement de périurbanisation reste très fort (rareté et coût du foncier / desserrement de l'agglomération grenobloise), et concerne directement les communes du sud Grésivaudan.

Si rien n'est fait, c'est à terme l'identité et les grands équilibres de la commune qui seront menacés.

En conséquence, le Plan Local d'Urbanisme a pour objectif la mise en place de conditions devant permettre une croissance maîtrisée, à la fois spatialement mais aussi dans le temps, compatible avec le respect des équilibres actuels (place de l'agriculture, des espaces naturels, des hameaux).> Extrait du PADD

L'objectif de décélération de la croissance démographique se traduit très directement par une gestion stricte des enveloppes urbanisées et urbanisables à terme. Les périmètres prévus dans le cadre du projet PLU génèrent une capacité totale de logements neufs estimée à environ 40 unités (hypothèse individuel + collectif), soit 40 x 2,7 habitants (taux moyen) > 108 habitants sur les 10 prochaines années, qui correspond à une croissance ramenée à 1,6% par an (à comparer au taux moyen de 3% observé entre 1990 et 1999).

Cette volonté de maîtrise n'est pas uniquement liée à la volonté de contenir la croissance démographique ; l'idée consiste également à temporiser pour permettre à la commune d'améliorer un certain nombre d'équipements d'infrastructure, comme par exemple :

- la mise en place d'une Station d'Épuration pour traiter les Eaux usées collectées (actuellement, rejet direct dans l'Isère sans traitement / voir diagnostic)
- l'amélioration de certaines voies de circulation, comme par exemple la voie d'accès au secteur de Pierre-Mouton, aujourd'hui sous-dimensionnée au regard du trafic généré par le développement de ce pôle récent

Enfin, l'objectif est d'encourager l'émergence d'alternatives au tout pavillonnaire, comme conséquence mécanique de la rareté du foncier disponible.

10.3.2 – Pérenniser et encourager l'activité agricole

L'activité agricole a besoin de surfaces garanties à long terme pour se développer.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objectif de lever les incertitudes pouvant peser sur des portions importantes du territoire agricole (surtout dans la plaine) par l'affirmation de limites claires entre périmètres urbanisés ou urbanisables et zones agricoles. > Extrait du PADD

> Affirmation d'objectifs de préservation de l'agriculture, à travers un zonage A permettant une sécurisation de l'activité agricole face à la pression foncière, notamment dans les secteurs les plus exposés (secteur Barillonnière, et au delà l'ensemble constitué des secteurs la Boudonnière, Mezarie, Bassetière > périmètre à forte valeur agricole : forte présence de noyers, terres de bonne qualité et mécanisables).

10.3 JUSTIFICATION DU DOCUMENT GRAPHIQUE ET DU REGLEMENT

Le document graphique et le règlement sont les conséquences directes des objectifs énoncés au PADD :

- délimitation de zones U qui cernent les parties actuellement urbanisées, en permettant de faibles capacités d'extension
- mise en place de zones d'urbanisations futures, à court/moyen terme en frange du Port et sous réserve de projet global et intégré, à long terme au niveau de Pierre Mouton en raison de l'insuffisance des équipements d'infrastructure (voie d'accès, qu'il est prévu d'élargir)

- répartition entre zones A et N des espaces naturels, sur la base de l'analyse des usages agricoles notamment
- création d'une appellation Nh, qui concerne l'habitat dispersé en secteur à dominante agricole (quelques rares cas) et permet leur évolution à la marge

Les emplacements réservés répondent aux besoins de la commune en termes d'amélioration de certains équipements d'infrastructure ou de superstructure : extension de l'école, élargissement de voies aujourd'hui insuffisamment dimensionnées, agrandissement du parking de l'école.

Le règlement distingue les zones Ud, dans lesquelles l'objectif est d'assurer la mixité des fonctions (avec toutefois une limitation des activités artisanales et/ou commerciales) et les zones Ub, de développement récent, à dominante résidentielle.

10.4 JUSTIFICATION DE LA PRISE EN COMPTE

DE L'ARTICLE L.123-1 ALINEA 7

Extrait : (...) 2° Les plans locaux d'urbanisme (...). A ce titre, ils peuvent : (...) 7° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection (...)

La phase Diagnostic a permis de mettre en évidence la richesse du patrimoine bâti communal, et sa diversité liée à la superposition des strates historiques. Ce patrimoine est cependant fragile, car encore insuffisamment valorisé. En conséquence, afin de protéger ce patrimoine et conformément aux articles R.421-12 et R.421-28 du Code de l'Urbanisme :

10.4.1 Permis de démolir

- doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie de construction située en zones Ud, Uh.

10.4.2 Edification de clôtures

- doivent être précédées d'une déclaration préalable l'édification des clôtures situées en zones Ud, Ub, Uh.

PARTIE IV : INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

11.1 CADRE GENERAL

Les volontés affirmées dans le zonage tel qu'il est établi prennent en compte les recommandations générales de l'étude d'environnement : densification de l'urbanisation existante plutôt qu'un mitage de l'espace, maîtrise de la consommation d'espace, préservation des espaces naturels remarquables ainsi que des éléments boisés identifiés comme présentant un enjeu particulier par le classement en EBC (Espace Boisé Classé) et en zone Ns (zone naturelle sensible), maintien de l'équilibre des exploitations agricole et de surfaces agricoles en grande quantité, prise en compte des risques naturels et des nuisances.

Le projet de PLU permet ainsi de respecter l'équilibre global du territoire de Saint-Gervais et de répondre aux enjeux environnementaux de la commune.

11.2 ENJEUX DE PRESERVATION

11.2.1 Préservation du patrimoine naturel remarquable:

Le secteur des Ecouges présente un enjeu majeur pour la commune en raison de sa richesse patrimoniale en termes de milieux et d'espèces. Ce niveau d'enjeu est largement reflété par la superposition des procédures réglementaires et inventaires sur cet espace. En conséquence, la zone N est le classement approprié à ce secteur, permettant sa préservation.

Nous proposons également un classement en zone N (naturelle) des milieux humides remarquables et notamment du secteur du canyon des Ecouges. Ce secteur représente un enjeu majeur en termes de patrimoine naturel. Par ailleurs, les zones de falaises et particulièrement ceux identifiés en ZNIEFF I doivent également être préservés de toute perturbation par un classement adapté en zone N.

D'une manière générale, la partie orientale de la commune (à l'exception des quelques hameaux existants) constitue une vaste zone naturelle qui est identifiée comme telle dans le zonage du PLU.

Afin de préserver les zones humides de la commune, le secteur de la Drevenne, identifié dans l'inventaire des zones humides du Vercors, est exclu de l'urbanisation : un classement en zone N du site est souhaitable et un classement en zone A de son espace de fonctionnalité (triangle entre la RD35 et la route de Pierre mouton) permettra de répondre aux enjeux de préservation.

Les pelouses calcaires qui abritent des orchidées nombreuses constituent un enjeu fort sur une commune à majorité forestière. Le classement en zone A de ces zones est nécessaire à leur maintien. La pérennité d'une activité agricole traditionnelle extensive sur ces zones est la condition indispensable à leur préservation.

11.2.2 Préservation de l'équilibre et de la fonctionnalité du territoire:

Par la présence de zones N et de zones A, le PLU participe à garantir la diversité des espaces, de milieux ouverts à fermés. Les espaces boisés situés à l'est de la commune sont importants et le développement de surfaces fermées constitue une menace pour la diversité des habitats naturels et des espèces. Le classement des secteurs ouverts en espaces à vocation agricole est particulièrement important pour en garantir la préservation et contribuer ainsi au maintien de la biodiversité du territoire. L'affirmation dans le PLU du maintien de la vocation agricole des espaces encore ouverts répond à un enjeu environnemental fort pour Saint-Gervais.

Par ailleurs, les boisements linéaires constitués par les ripisylves de cours d'eau ainsi que les quelques boisements isolés autour du bourg ou au niveau du Port sont bien pris en compte dans le PLU. Le document d'urbanisme garantit en effet leur préservation par une inscription en EBC.

Enfin, les exploitations agricoles comprenant un élevage sont clairement identifiées sur le plan de zonage permettant d'appliquer un périmètre de réciprocité conforme à la réglementation des ICPE agricoles et à la réglementation locale imposée par le RSD (Règlement Sanitaire Départemental). Ceci permet de garantir aux exploitations la possibilité de se développer et donc de favoriser le maintien d'une activité agricole communale gestionnaire des espaces et garante de l'équilibre territorial.

Les zones d'extension de l'urbanisation (AU) sont de faible ampleur et participent, grâce à leur implantation, à la densification de l'existant. Le mitage urbain ne devrait pas se voir accentuer par le projet de PLU tel qu'il est présenté, les zones ouvertes à l'urbanisation se situant en continuité de l'existant et les zones identifiées U prenant en compte les « dents creuses » existantes dans la trame urbaine actuelle.

11.3 ENJEUX DE PREVENTION DES RISQUES ET NUISANCES

11.3.1 Les risques naturels :

Les éléments de l'étude d'aléas sont intégrés et les secteurs concernés apparaissent clairement sur le plan de zonage. Conformément aux prescriptions de l'étude d'environnement, et selon les prescriptions de l'étude d'aléas, il n'est pas prévu d'extension de l'urbanisation dans les zones exposées à un aléa. Localement des zones U liées à l'urbanisation existante peuvent s'y trouver.

La préservation des ripisylves par une identification en EBC ainsi que la prise en compte des zones humides situées le long de la Drevenne sont des facteurs de limitation des risques engendrés par les inondations. Il est nécessaire que le règlement, dans son article relatif à la gestion des eaux pluviales et de ruissellement, impose une gestion sur la parcelle n'amplifiant pas les volumes de ruissellement en aval. Par ces diverses mesures, le projet de PLU intègre de manière cohérente et efficace la gestion des risques sur le territoire et constitue un outil important de maîtrise des risques naturels à Saint-Gervais.

11.3.2 Préservation de la ressource en eau

La préservation de la ressource en eau passe par le maintien de la naturalité des cours d'eau et des zones humides, assurée par l'identification des cours d'eau en zones N ou A et la bonne prise en compte des zones humides et des ripisylves dans le PLU.

Cette préservation passe également par la bonne prise en compte dans le document d'urbanisme des captages d'eau potable présent sur le territoire et qui constituent des zones particulièrement sensibles vis-à-vis de la diffusion de polluants vers la ressource souterraine.

CAPTAGE	ZONAGE PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE
TOURTONNIERE	Np
GABOUILLE	Np
PRE PAILLET	N
ECOUGES	Ns

Tous les abords de captages sont donc identifiés en zones N, ce qui est conforme aux recommandations visant à préserver la ressource souterraine.

En ce qui concerne la prévention des pollutions de l'eau d'origine urbaine, le règlement du PLU devra intégrer les recommandations de l'étude environnementale : les constructions nouvelles devront ainsi être raccordé au système collectif de traitement des eaux ou, à défaut, bénéficier d'un système d'assainissement autonome conforme à la réglementation. Globalement, le PLU qui privilégie la densification urbaine facilite le traitement des eaux usées.

11.3.3 Bruit et pollution de l'air :

Les extensions d'urbanisation sont effectuées en densification, ce qui permet de limiter les nouvelles expositions de populations à des nuisances sonores ou olfactives.

Concernant les exploitations agricoles, le règlement rappelle l'article L111-3 du Code rural relatif à la réciprocité du reculement des constructions vis à vis des exploitations agricoles. Le zonage prend en compte ces dispositions en identifiant les exploitations agricoles et en représentant les périmètres de réciprocités. Ces reculs, qui devront nécessairement être mis à jour en fonction de l'évolution de l'activité agricole sur la commune, permettent de répondre aux préconisations de l'étude d'environnement en matière de prise en compte des nuisances inhérentes à l'activité agricole.

11.3.4 Economies d'énergie et énergies renouvelables

Le règlement du PLU ne s'oppose pas, de par sa rédaction, à l'implantation de systèmes individuels de production d'énergie renouvelables tels que les panneaux solaires dans la limite du respect des sites et paysages. Ceci doit permettre de fournir une réponse locale aux exigences de promotion des énergies renouvelables. Document de planification de l'espace, le PLU peut difficilement en terme réglementaire aller au-delà sur la question des énergies.

11.4 CONCLUSION

Le PLU de St Gervais permet, dans la limite de son champ d'intervention, de répondre aux enjeux identifiés dans l'étude d'environnement :

- préservation des espaces naturels remarquables
- préservation de la fonctionnalité écologique du territoire et de son équilibre
- préservation de l'activité agricole gestionnaire de l'espace
- prévention contre les risques naturels
- préservation de la ressource aquatique souterraine et de surface
- lutte contre les nuisances de toute nature

SOMMAIRE

PARTIE I : DIAGNOSTIC	7
1. Contexte général	9
1.1 Situation géographique	9
1.2 Historique	11
1.3 Le cadre physique	14
1.3.1 Contexte topographique	14
1.3.2 Contexte géologique	16
1.3.3 Contexte climatique	18
1.3.4 Contexte hydrographique	18
1.4 Cadre administratif	18
1.4.1 L'intercommunalité	19
1.4.2 Les procédures et les documents de niveau supérieur	19
2. Paysage & Patrimoine	25
2.1 Paysage	25
2.1.1 Les grands paysages	25
2.1.2 Aspect géomorphologique	26
2.1.3 Les unités paysagères	26
2.2 Le patrimoine (inventaire non exhaustif du patrimoine bâti)	28
2.2.1 Secteur Le port	28
2.2.2 Secteur Champ La Fond	33
2.2.3 Secteur Le Village	35
2.2.4 Secteur La Barrillonnière	39
2.2.5 Secteur Le Bedot	41
2.2.6 Secteur Pierre Mouton	43
2.2.7 Secteur Des Ecouges	45

3. Population, Emploi & Secteurs d'Activité	47
3.1 Démographie & Population	47
3.1.1 Evolution de la population	47
3.1.2 Type de population	48
3.1.3 Taille des ménages	49
3.2 Emploi & population active	50
3.2.1 Scolarisation et niveau de formation.....	50
3.2.2 Population active et taux d'activité en 1999.....	51
3.2.3 Catégories socioprofessionnelles et formes d'emploi.....	52
3.2.3 Migration journalière	55
3.3 Activités & Emplois présents sur la commune	56
3.3.1 L'emploi salarié à Saint-Gervais	56
3.3.2 L'activité agricole	56
3.3.3 Les activités sylvicoles	59
3.3.3 Les activités sylvicoles	60
3.3.4 Le tourisme et les loisirs	60
3.3.5 Les commerces et les services :.....	62
3.3.6 Les activités industrielles et artisanales :	63
4. Formes urbaines, Habitat & Equipements	65
4.1 Le mode d'urbanisation du territoire.....	65
4.1 Le mode d'urbanisation du territoire.....	66
4.1.1 Le village	66
4.1.2 Le port	67
4.1.3 L'évolution de l'urbanisation	69
4.2 Le parc de logements.....	69
4.2 Le parc de logements.....	70
4.2.1 Les types d'occupation	70
4.2.2 Age du parc de logements.....	70
4.3 Les résidences principales.....	71
4.3.1 Répartition des types.....	71
4.3.2 Le statut d'occupation.....	71
4.3.3 Taille des logements.....	72
4.4 Le logement social	72

4.5 Equipements et services.....	73
4.5.1 La mairie	73
4.5.2 La poste	74
4.5.3 Les écoles.....	74
4.5.4 La salle des fêtes	75
4.5.5 Le cimetière	76
4.5.6 La maison de la Drevenne	76
4.5.7 La gendarmerie	76
4.5.8 La caserne des pompiers.....	76
4.5.9 La bibliothèque mobile	76
4.5.10 Les équipements intercommunaux	76
4.5.12 Vie associative	77
4.5.13 Les services de santé	77
5. Réseaux, Infrastructures & Transports.....	79
5.1 Les réseaux.....	79
5.1.1 Liste des concessionnaires des réseaux.....	79
5.1.2 Les réseaux d'eau.....	80
5.2 Infrastructures.....	85
5.2.1 Voirie et circulation, classements des voies.....	85
5.2.2 Le stationnement.....	85
5.3 Les transports.....	86
5.3.1 Les transports individuels.....	86
5.3.2 Les transports en commun.....	86
5.4 Les déplacements.....	87
5.4.1 Les orientations du Schéma Directeur	87
5.4.2 L'accidentologie	87
5.4.3 Les déplacements motorisés	88
5.4.4 Les modes doux.....	89

PARTIE II : ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	91
6. Contexte réglementaire & institutionnel.....	93
6.1 Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	93
6.2 Espaces Naturels Sensibles (ENS).....	93
6.3 Sites éligibles au titre de la directive Habitats (CEE/92/43)	96
6.4 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	97
6.5 Inventaire des zones humides du PNR du Vercors.....	98
6.6 Réseau écologique départemental de l'Isère (REDI)	98
6.7 Les espèces protégées	101
6.8 Réserves de chasse des ACCA et de pêche	101
7. Les milieux naturels.....	103
7.1 Diagnostic de la faune et de la flore	103
7.1.1 Les boisements	103
7.1.2 Les milieux aquatiques et humides.....	108
7.1.3 Les milieux prairiaux.....	110
7.1.4 Les cultures et noyeraies.....	112
7.1.5 Les falaises et autres zones rocheuses.....	113
7.2 Analyse fonctionnelle	115
7.3 Dynamique et évolution.....	118
8. Nuisances, pollutions & Risques	121
8.1 Eaux superficielles et souterraines.....	121
8.1.1 Hydrographie	121
8.1.2 Hydrogéologie	123
8.2 L'air	123
8.2.1 La pollution atmosphérique	123
8.2.2 Les nuisances olfactives.....	124
8.3 Le bruit	124
8.3.1 Les infrastructures routières	124
8.3.2 Autres sources potentielles	126
8.4 Le traitement des déchets.....	126
8.5 Les énergies renouvelables	128

8.6 Risques naturels et technologiques	128
8.6.1 Les risques naturels :	128
8.6.2 Les risques technologiques :	130
9. Synthèses des enjeux & Préconisations	133
9.1 Les enjeux de préservation.....	133
9.1.1 Préservation du patrimoine naturel remarquable	133
9.1.2 Préservation de la diversité et de la fonctionnalité du territoire	133
9.2 Les enjeux de prévention contre les risques, nuisances et pollutions.....	136
9.2.1 Les risques naturels	136
9.2.2 Pollutions des eaux	136
9.3 Les enjeux de réduction des nuisances et pollution	138
9.3.1 Bruit et pollution de l'air	138
9.3.2 La gestion des déchets	138
9.3.3 Les énergies renouvelables	138

PARTIE III : EXPLICATION DES CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LA DELIMITATION DES ZONES

10.1 Le respect du code de l'urbanisme	141
10.1.1 L'article L.121-1.....	141
10.1.2 L'article L.111-1.....	142
10.2 Justification des objectifs énoncés dans le Padd	143
10.2.1 Promouvoir un développement qualitatif, maîtrisé et plus économe d'espace	143
10.3.2 – Pérenniser et encourager l'activité agricole	144
10.3 JUSTIFICATION DU DOCUMENT GRAPHIQUE ET DU REGLEMENT	144
10.4 JUSTIFICATION DE LA PRISE EN COMPTE DE L'ARTICLE L.123-1 ALINEA 7	145
10.4.1 Permis de démolir	145
10.4.2 Edification de clôtures	146

PARTIE IV : INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT	148
11.1 Cadre général	150
11.2 Enjeux de préservation	150
11.2.1 Préservation du patrimoine naturel remarquable:.....	150
11.2.2 Préservation de l'équilibre et de la fonctionnalité du territoire:	151
11.3 Enjeux de prévention des RISQUES ET NUISANCES	151
11.3.1 Les risques naturels :	151
11.3.2 Préservation de la ressource en eau	152
11.3.3 Bruit et pollution de l'air :	153
11.3.4 Economies d'énergie et énergies renouvelables	153
11.4 CONCLUSION	153